

Université Abderrahmane mira. Bejaia.

**Faculté des Sciences Economiques, des Sciences Commerciales et des
Sciences de Gestion**
Département de Sciences Gestion

Mémoire de fin de Cycle

Présenté en vue de l'obtention du diplôme du Master en Finance d'Entreprise

Option : Finance d'Entreprise

Thème

L'octroi de crédit aux entreprises

Cas : BDL Agence 133 - Bejaia

Présenté par :

M^{lle} MOULAOUI Zahia

M^{ER} OUALI Lamine

Encadré par : M^r. FRISSOU Mahmoud

Devant le jury composé de :

Président : M^r MAAMERI Moussa

Examineur : M^r BAAR Abdelhamid

Promotion 2016

Remerciement

Nous tenons à remercier avant tout le Bon Dieu Miséricordieux, de nous avoir donné la force de réaliser ce modeste travail.

*Nous exprimons notre gratitude à notre promoteur monsieur **FRISSOU** qui nous a accordé l'assurance de suivre notre travail avec bienveillance ; en nous apportant conseils et orientations utiles à son élaboration. C'est donc avec reconnaissance qu'on lui présente nos remerciements, pour sa contribution à la réalisation de se présent travail.*

Notre gratitude va également à la Directrice de la BDL agence 133 de Bejaia d'avoir mis à notre disposition tout ce dont nous avons besoin au cours de notre stage et pour ses conseils très précieux.

À travers ce modeste travail, nous tenons à remercier l'ensemble des enseignants et toutes personnes qui ont contribué de près ou de loin à notre formation ; qu'ils retrouvent à travers ces lignes l'expression de nos grandes reconnaissances

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

- *Celui qui m'a indiqué la bonne voie et qui a sacrifié sa vie pour mon bien-être "mon père".*
- *Celle qui a attendu avec patience les fruits de sa bonne éducation et qui m'a beaucoup aidé, encouragée et soutenue durant mon parcours des études "ma mère".*
- *Mes chères et adorables sœurs Rebiha et Kamilya.*
- *Ma grande sœur Ryma, son époux Rachid et ses enfants Wafa, Abderrahmane et Nedjma.*
- *Mes cousines.*
- *Toutes mes amies qui m'ont aidé de près ou de loin et qui m'ont accompagné durons toutes ces années*
- *Et à toute personne qui m'a soutenu à l'élaboration de ce modeste travail.*

Zahia

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

- *A mes très chers parents qui n'ont jamais cessés de me témoigner leur affectation et de m'apporter leur soutien depuis toujours et leur encouragements consentis dans le souci de ma réussite, que dieu les protèges.*
- *A mes très chers frères*
- *A mes tendres sœurs et belles sœurs dont la présence m'a été d'un grand soutien.*
- *A mes cousins(es), oncles et tantes.*
- *A mes très chères amies en particulier Ferhat et Khaled.*
- *Et à toute personne qui m'a soutenu à l'élaboration de ce modeste travail.*

Lamine

Sommaire

Introduction générale.....	1
Chapitre I : l'activité bancaire et le risque crédit	3
Section 01 : généralités sur les banques	3
Section 02 : les crédits bancaires accordés aux entreprises	5
Section03 : les risques liés à l'opération de crédit et moyens de prévention	14
Chapitre II : Etude et montage d'un dossier de crédit.....	24
Section 01 : Etude et montage d'un dossier de crédit d'exploitation	24
Section 02 : Etude et montage d'un dossier de crédit d'investissement.....	51
Section 03 : la décision finale et la mise en place du crédit	66
Chapitre III : Etude d'un dossier de crédit d'investissement	70
Section 01 : présentation de la Banque de développement locale et la structure d'accueil ..	70
Section 02 : Etude et évaluation d'un dossier de crédit d'investissement	79
Conclusion générale	107
Bibliographie	109
liste des tableaux	111
liste des schémas	112

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
AC	Actifs Circulants
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeune.
ANDI	Agence Nationale de Développement de l'investissement
BDL	Banque de Développement Local
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BFRE	Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation
BFRHE	Besoin en Fonds de Roulements Hors Exploitation
BOAL	Bulletin Officiel des Annonces Légales
CA	Chiffres d'Affaires
CAF	Capacité d'Auto Financement
CAMAV	Coût d'Achat des Marchandises Vendues
CASNOS	Casse Nationale de Sécurité sociale des Non Salariés
CF	Cash-flow
CMC	Conseil de la Monnaie et du Crédit
CNAS	Caisse Nationale d'Assurance Sociale
CP	Capitaux Propres
CPT	Compte de Placement à Terme
DA	Dinars Algérien
DAA	Dotation Aux Amortissements
DAJC	Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux
DAT	Dépôts à Terme
DCT	Dettes à Court Terme
DCEP	Direction du Crédit aux Entreprises Publiques
DCE	Direction du Contrôle des Engagements
DGE	Directeur de groupe d'exploitation
DRE	Direction de Groupe d'Exploitation
DRH	Direction des Ressources Humaines
DIG	Direction de l'Inspection Générale
DLMT	Dettes à Long et Moyen Terme
DR	Délai de Récupération
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EENE	Effets Escomptés Non Echus
EPL	Entreprise Publique Locale
FP	Fonds Propres
FPN	Fonds Propres Nets
FRN	Fonds de Roulement Net
HT	Hors Taxes
I.A.S	I A S
IBS	Impôt sur le Bénéfice des Sociétés
IP	Indice de Profitabilité
KP	Capitaux Permanents

Liste des abréviations

LEL	Livret Epargne Logement
MB	Marge Brute
PME	Petites et Moyens Entreprises
RE	Résultat d'Exercice
REP	Risques Encourus Pondérés
RCIA	Résultat Courant Avant Impôt
RNE	Résultat Net d'Exercice
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SPA	Société Par Action
SNC	Société en Nom Colletif
SIG	Soldes Intermédiaires de Gestion
TCR	Tableau des Comptes des Résultats
TR	Trésorerie
TRI	Taux de Rentabilité Interne
TTC	Toute Taxe Comprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VA	Valeur Ajoutée
VAN	Valeur Actuelle Nette
VANC	Valeur Actuelle Nette Comptable
VD	Valeurs Disponibles
VE	Valeur d'Exploitation
VIN	Valeur Immobilisée Nette
VM	Valeur Marchande
VNC	Valeur Nette Comptable
VR	Valeurs Réalisables
VRI	Valeur Résiduelle d'Investissement

Introduction générale

Introduction générale

Les banques sont des établissements financier qui collectent les dépôts du public et qui accordent des crédits aux entreprises et aux ménages.

A ce titre elles sont considérées comme la « Pierre angulaire » de toute économie, car elles jouent un rôle fondamental dans le financement de l'économie, leur santé traduit celle de l'économie nationale

En Algérie, les réformes économiques qui ont marquées la transition vers l'économie de marché la fin des années quatre vingt, le secteur bancaire s'est radicalement transformé en passant peu à peu d'un système monobanque (ou l'économie était financée directement par le trésor par l'intermédiaire des banque commerciale publique) à un système fondé sur le jeu du marché.

Cette mutation est le fruit de la promulgation de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, qui constitue une loi majeure dans la mesure où elle marque la rupture avec les anciennes pratiques dirigistes et consacre le passage à l'orthodoxie bancaire.

Aux termes de cette loi, les fonctions principales d'une banque commerciale, qui découlent de sa fonction d'intermédiaire sont : la réception des fonds du public, les opérations de crédits et la mise à la disposition de la clientèle des moyens de payement,...etc.

Aussi, les banques en plus de leurs fonctions commerciales, elles assurent, également, des fonctions économiques par la participation à la création de l'emploi et des richesses via les crédits consentis.

Ainsi, la banque s'impose sur la scène économique comme partenaire incontournable et indispensable de par ses attributions d'intermédiaire agréés et plus particulièrement, par sa fonction d'établissement de crédit

En effet, l'entreprise quelque soit sa taille, dans la plupart des cas, l'entreprise ne peut pas se contenter de ses ressources propres pour satisfaire continuellement tous ses besoins de financement, de ce fait elle devrait recourir aux ressources externes qui sont principalement le marché financier et la banque. Cela est d'autant plus valable dans une économie d'endettement, telle que l'économie algérienne, que la banque en tant que source de financement a toujours occupée une place primordiale dans le financement des entreprises algériennes.

De ce qui précède et travers notre recherche, nous tenterons d'apporter des éléments de réponse à la question fondamentale qui sera formulée comme suite :

Quelles sont les conditions appliquées par les banques Algériennes pour accorder un crédit à une entreprise?

Dans le but de mieux cerner la problématique énoncée au paravent, il sera nécessaire de répondre aux sous-interrogations suivantes :

Introduction générale

- Quelle est la panoplie des crédits que propose les banques algériennes aux entreprises
- qu'elle est la démarche d'ingénierie financière qu'elle suit la banque pour étudier la rentabilité du projet ?
- Quels sont les risques inhérents aux crédits et comment s'en prémunir ?

Dans le contexte de notre recherche, les hypothèses formulées sont les suivantes

- **Première hypothèse :** lors de l'étude d'un dossier de crédit les banques algériennes s'appuient sur l'analyse financière pour évaluer la rentabilité du projet à financer
- **Deuxième hypothèse :** Le crédit octroyé est associé à un risque, afin de s'immuniser contre ce risque la banque fait une étude sur la rentabilité et la solvabilité de l'entreprise demandeuse de crédit et exige des garanties pour permettre la récupération de ses fonds.

L'objectif principal de notre étude s'articule autour de trois points essentiels :

- Exposer les panoplies des crédits dédiés aux entreprises et les risques inhérents.
- Permettre la compréhension des outils d'analyse d'un dossier de crédit et le processus d'octroi de ce dernier.
- Etablir le rapprochement entre théorie et pratique, afin de dégager des recommandations.

Afin d'atteindre les objectifs cités précédemment, nous avons adopté une démarche méthodologique constituée de deux phases principales :

La revue littérature : via la collecte des informations répertoires dans des ouvrages, mémoires,... etc.

La démarche analytique : à travers l'étude d'un cas au sein de la BDL agence 133 – Bejaia.

- Le présent mémoire est e réparti en trois chapitre, le premier traite l'activité bancaire et le risque de crédit ; le second est consacré à étudier le montage d'un dossier de crédit, en fin, le dernier essaye de mettre en application l'étude d'un dossier de crédit d'investissement accordé par la banque de développement locale agence 133 (lieu de notre stage pratique).

Chapitre I

L'activité bancaire et le risque crédit

Introduction :

Un concept universellement utilisé, la banque désigne tout à la fois une entreprise ou une institution, une activité, un secteur, un métier ou une profession, située au cœur de l'activité économique, la banque est l'interlocuteur de sa clientèle, particulier et entreprise. La banque n'est pas une entreprise comme les autres, elle est donc spécifique, certes, comme toute entreprise, elle a un statut juridique, une organisation, un système de pilotage, de produit, une stratégie. Mais elle crée de la monnaie, elle recueille l'épargne du public, elle gère les moyens de paiement. Aussi la banque accorde des crédits aux particuliers et entreprises.

. Nous essayerons à travers ce chapitre de donner une définition plus au moins précise de la banque (section 1), de présenter les différents types de crédits accordés par la banque pour les entreprises (section 2), les risques liés à l'opération de crédit et les moyens de prévention et de limitation du risque crédit (section 3).

Section 1 : généralités sur les banques

1)-1- Définition de la banque

Une banque peut être définie comme étant :

« Une institution habilitée à effectuer des opérations de gestion des moyens de paiement, octroi de crédit, réception des dépôts publics, prestation de services d'investissement. Ce qui caractérise une banque par rapport à une institution financière non bancaire c'est son pouvoir de création monétaire »¹

Ainsi l'activité d'une banque se résume en trois fonctions principales :

- La collecte et la gestion des ressources ;
- L'octroi de crédit et la création de monnaie scripturale ;
- La gestion des moyens de paiement.

En outre, elle offre des services liés aux opérations de change : achat ou vente des devises et les services liés à la commercialisation de produits financiers.

Selon l'article 66 de la loi n° 33/11, relative à la monnaie et au crédit du 26/08/2003, la banque est définie comme « étant une personne morale effectuant à titre de profession habituelle et principale les opérations suivantes :

- La réception des fonds du public ;
- Les opérations de crédits ;

¹Alin Beitone, Antoine Cazorla, Christine Dollo, Anne-Marie, « Dictionnaire des sciences économiques », Armand Collin, Paris, 2007.

- La mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de leurs avoirs.

1)-2- Les fonctions de la banque

Les fondements des activités bancaires sont relevés ci-après. Ils concernent, notamment les fonctions d'intermédiation, de liquidité, d'information et de relation au service de la clientèle tant créancier que débitrice²

1)-2-1- fonction d'intermédiation

Une fonction centrale à un établissement financier est celle d'être l'agent des déposants ou des épargnants. Ces derniers fournissent les fonds et délèguent implicitement à la banque l'autorité d'investir leurs ressources dans les actifs financiers notamment dans le crédit bancaire.

La banque assure ainsi un ajustement entre les objectifs qui resteraient incohérent en cas de rencontre directe entre les prêteurs et les emprunteurs. En effet, la banque assure la triple transformation des échéances et des montants.

1)-2-2- fonction de liquidité

Au centre des fonctions de la banque se trouve la transformation des ressources en vue de créer l'utilité ou le rendement approprié à la fois pour le client et la banque ; en partageant les risques. En effet, une banque est amenée à consentir des crédits en favorisant ceux de moindres risques afin d'honorer ses engagements vis-à-vis des déposants qui cherchent la sécurité et le libre accès à leur fonds.

En tant que partie intégrante du système de paiement et règlement, l'intermédiation bancaire offre aussi à ses déposants des facilités de liquidités et de transferts de fonds.

1)-2-3- la fonction relationnelle

Le management d'un établissement bancaire est en principe capable d'obtenir une information interne pertinente à un débiteur et d'assurer une relation d'affaire durable répondant avec souplesse au besoin particulier de financement du client.

Le crédit bancaire peut alors être une méthode de financement attractive pour les entités qui ne peuvent pas avoir recours au marché financier, notamment aux petites et moyennes entreprises (PME), sauf à des conditions trop onéreuses. Il est même possible qu'une entreprise bien établie, privilégie le crédit bancaire pour éviter de divulguer au grand public, comme il est généralement requis par la réglementation en matière d'émission de titres sur le marché financier.

² Sylvie de Coussergues, « gestion de la banque », Edition DUNOD, Paris, 2007, P2

1)-3- Les différents types de banques commerciales

Selon l'activité principale qu'elles exercent, on distingue quatre grandes catégories de banques

1)-3-1- les banques de détail (traditionnelles) : leurs activités sont principalement orientées vers une clientèle non financière (ménages et entreprises) avec une prédominance de la collecte de dépôt et de l'octroi de crédit.

1)-3-2- les banques d'affaires : spécialisées dans le financement à long terme et la prise de participation des entreprises.

1)-3-3- les banques universelles : ces banques exercent toutes les activités bancaires possibles et élargissent même leur gamme à d'autres activités non bancaire, par exemple l'assurance.

1)-3-4- les banques de marché : spécialisées dans les opérations sur le marché de capitaux.

Section 2 : les crédits bancaires accordés aux entreprises

2)-1- Définition

Pour en retenir la définition donnée par G.petit-Ditaillis citée par Farouk BOUYAKOUB dans son ouvrage « entreprise et le financement bancaire » : « faire crédit c'est faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le bien, ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger encouru , danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service »³

En effet, cette définition permet de mettre en évidence, les trois supports du crédit, à savoir : le temps, la confiance et la promesse, car il ne peut y avoir le crédit sans les trois éléments.

- La contrepartie de l'acte d crédit : la rémunération du service rendu et du risque encouru.
- Le risque lié à l'opération de crédit : le risque de perte de la créance, peut être total ou partiel.

³F Bouyacoub, « l'entreprise et le financement bancaire », casbah édition, 2003, p17.

2)-2- le rôle du crédit

Aucune économie ne peut nier le rôle que joue le crédit en matière de facilitation des échanges, stimulation de la production, d'amplification du développement et en fin, son rôle d'instrument de création monétaire⁴

Le crédit permet les échanges. C'est une ancienne fonction des banques d'assurer aux entreprises, une continuité dans le processus de production et de commercialisation. Le pouvoir d'achat ou d'échange aux entreprises trouve son origine, par le recours de ces dernières, à la banque afin d'anticiper leurs recettes.

Aussi, le rôle du crédit réside dans son pouvoir de stimulateur de la production. Car l'activité de production se modernise au jour le jour, grâce à l'innovation des équipements ou leur renouvellement. Le recours au crédit permet à l'entreprise d'acquérir une nouvelle technologie, lui permettant d'accroître la qualité et la quantité de sa production. Cette dernière, sera consommée par les ménages à travers les crédits à la consommation accordés par les banques, afin de stimuler les achats et, par conséquent, le secteur de production.

Le crédit permet d'amplifier le développement. La théorie bancaire à évoqué le rôle multiplicateur du crédit, qui s'explique par les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ou de consommation. Ces effets ne se manifestent pas chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération mais, ils s'étendent indirectement à d'autres agents.

➤ l'origine des besoins de financement

Il convient de distinguer les besoins liés à l'exploitation et ceux liés à l'investissement.

Les besoins d'exploitation

La fonction essentielle d'une entreprise est la production et/ou la distribution de biens et/ou services afin de générer des profits et assurer ainsi son développement et sa pérennité.

L'entreprise développe un cycle d'exploitation plus ou moins long. Cela en fonction des spécificités de son marché et de ses produits. Elle doit successivement :

- Acheter sa marchandise et/ou sa matière chez ses fournisseurs qui lui consentent un délai de paiement ;

⁴ Guy CAUDAMINE, Jean MONTIER, « banque et marché financier », Ed Economica, 1998, p142.

- Transformer le cas échéant ces matières pour en faire des produits commercialisables ;
- Stocker le tout pour en disposer autant que nécessaire et éviter tous risque rupture ;
- Commercialiser les produits ou les prestations de services
- En fin, se faire régler après négociation éventuelle du délai de paiement avec chaque client.

Donc le cycle d'exploitation correspond à un décalage dans le temps entre ces différentes phases : achats, décaissements fournisseurs, transformation, stockage, commercialisation et encaissement.

En analyse financière c'est ce qui se traduit par le besoin en fond de roulement(BFR)

BFR = Actifs Circulant – Dettes Courantes

Les besoins d'investissement

Les besoins d'investissement sont des besoins durables nés d'une décision de gestion du chef d'entreprise (ou de la direction) et qui génèrent, le plus souvent, une rentabilité différée dans le temps.

Les différentes étapes de la vie de l'entreprise (création développement ...) sont de nature à générer des besoins d'investissement dont la couverture est nécessaire pour maintenir la compétitivité de l'entreprise et là même pour assurer sa pérennité.

Les investissements peuvent être financés :

- Par des apports en fonds propres des actionnaires ;
- Par la capacité d'autofinancement générée par l'entreprise elle-même ;
- Par recours aux financements externes (crédits moyen long terme bancaire ou crédit bail), qui seront remboursés normalement par la capacité d'autofinancement de l'entreprise.

2)-3- le les crédits à court terme

Toute entreprise quelque soit son efficacité ou quelque soit sa structure financière, peut se trouver confrontée à un problème trésorerie de façon conjoncturelle ou structurelle. Ce problème peu survenir car, à court terme, l'entreprise doit de manière permanente chercher à

assurer le financement de son actif circulant (stock, crédit accordés aux clients, créances diverses).

Dans cette situation, l'entreprise recourt à des crédits appelés « crédits de fonctionnement » permettant l'équilibrage financier dans un court délai.

Ces crédits de fonctionnement financent de manière générale les actifs circulants du bilan. Lorsque ces derniers ne sont pas intégralement financés par des délais de paiement que l'entreprise obtient de ses fournisseurs et de ses créances diverses et lorsque cette insuffisance n'est pas couverte par le fond de roulement (FR)

En raison de l'absence de garantie hypothécaire et de leur caractère très court terme, ces crédits sont particulièrement risqués pour les banques. Ils sont donc octroyés après une étude approfondie des besoins à satisfaire et de la structure financière de l'entreprise. Dans ce contexte, ces crédits peuvent être décomposés en deux catégories :

- Les crédits par caisse qui se traduisent par une immobilisation immédiate de capitaux ;
- Les crédits par signature qui n'engagent que la signature du banquier.

2)-3-1 Les crédits par caisse

➤ La facilité de caisse

« La facilité de caisse permet à une entreprise de pallier de courts décalages entre ses dépenses et ses recettes. »⁵

La facilité de caisse est accordée pour une utilisation brève, généralement pour parer aux dépenses de fin de mois (paiement du personnel, règlement de la TVA, etc.)

Lors de l'accord d'une facilité de caisse, le banquier a tout intérêt à suivre de très près l'utilisation de ce concours afin d'éviter qu'il ne se transforme en découvert.

➤ Le découvert bancaire

Le découvert est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une insuffisance en fonds de roulement. Cette forme de crédit est autorisée généralement pour une durée d'une année.

⁵F Bouyacoub, Op. Cit, p234.

➤ **Le crédit de compagnie**

Le crédit de compagnie est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière. Ce type de concours est généralement utile pour les entreprises qui, dans leurs activités, sont soumises à une distorsion entre leurs productions et la consommation. Autrement dit, l'entreprise sollicitant un crédit de compagnie se trouve dans l'un des cas suivants : soit elle supporte de très importants décaissements à l'entrée du cycle puis réalise des ventes échelonnées dans le temps, soit elle décaisse très progressivement puis vend d'un coup sur le marché ses produits en fermant le cycle. Mais quel que soit le cas de figure il lui faut disposer des concours nécessaires pour stocker entre le moment où elle achète ou fabrique et celui où elle vend. En effet, l'octroi de ce crédit n'est pas exempt de risque important pour le banquier qui le réservera en conséquence à des clients surs (ayant réussi les précédentes compagnes, avec structure financière équilibrée...) la banque s'assurera donc que de nombreuses conditions sont remplies avant d'accorder ce type de crédit. Ainsi, le risque maximum que peut subir la banque est celui de l'échec d'une compagnie qu'elle a financée. Afin d'éviter de supporter seule ce risque, la banque peut exiger des engagements fermés : cautions personnelles de dirigeants, réserve de trésorerie conséquentes, apports éventuels en compte courant des actionnaires.⁶

➤ **Le crédit relais**

« comme son nom l'indique, est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis. »⁷

Cette rentrée peut provenir d'une opération hors exploitation, par exemple d'une opération financière (augmentation du capital ou déblocage d'un emprunt obligataire), ou encore de la cession d'un bien.

➤ **-L'escompte commercial**

L'escompte est une opération de crédit à court terme par laquelle un banquier escompteur paie le montant d'un effet de commerce à son client qui en est porteur et qui le lui remet en contrepartie.

Le banquier prélève sur ce montant une somme correspondant aux intérêts à couvrir jusqu'à l'échéance et certaines commissions. L'ensemble de ces prélèvements est appelé « agio d'escompte » il peut également être défini comme étant l'achat au comptant d'une créance à terme.

⁶Chainel A ; la banque et l'entreprise : les techniques actuelles de financement, édition la revue banque, 1989, p101.

⁷F Bouyacoub, Op. Cit, p235.

➤ **l'avance sur marchandise**

« L'avance sur marchandise est un crédit par caisse qui finance en stock, financement garanti par des marchandise remises en gage au banquier. »⁸

Cette technique de financement reste très risquée pur le banquier qui doit estimer la valeur, la qualité et la liquidité du gage. Ce type de crédit est accordé à des clients très bien sélectionnés.

➤ **Avance sur marchés publics**

« Un marché public est contrat passé entre un emprunteur et une administration publique pour la fourniture de bien ou l'exécution de travaux »⁹.

Le principe de l'administration est de ne payer qu'après service fait. Ce qui pose aux entreprises de gros problèmes de trésorerie. Ces dernières se tournent alors vers leurs banques pour trouver le financement nécessaire.

Ainsi, l'avance sur marchandise a pour principale condition la constitution de gage qui peut se faire sous deux (2) formes :

- Soit par entreposage des marchandises dans des locaux loués par le banquier et dont il gardera les clés et assurera la surveillance.
- Soit par entreposage des marchandises dans d'un magasin placé sous contrôle de l'Etat appelé « magasin général ».

L'escompte warrant : à l'occasion de l'entreposage des marchandises dans un magasin général, un récépissé warrant est délivré au client.

Le warrant : c'est un bulletin de gage.

Le récépissé : c'est titre de propriété de la marchandise.

La délivrance de la marchandise par le magasin général est conditionnée par la présentation des deux (2) document réunis (récépissé et warrant).

➤ **L'avance sur facture**

« L'avance sur factures est crédit par caisse consenti contre remise de facture visées par des administrations ou des entreprises publiques généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse »¹⁰

Le montant de cette avance ne peut dépasser 70% du montant de la facture.

⁸F Bouyacoub, Op. Cit, p237.

⁹F Bouyacoub, Op. Cit, p238.

¹⁰ F Bouyacoub, Op. Cit, p236

➤ **L'avance sur titre**

L'avance sur titres est un crédit garanti par un nantissement de titres. Il permet à un détenteur de titres d'obtenir une avance, dont le montant et l'échéance ne sauraient dépasser celle des titres nantis.

➤ **le factoring (l'affacturation)**

« L'affacturage est un contrat par le quel un établissement de crédit spécialisé, appelé le factor ; achète les créances détenues par un fournisseur, appelé vendeur, sur ses clients appelé acheteur ou bénéficiaires de services et se moyennant rémunération. »¹¹. L'affacturage consiste donc en un transfert de créances commerciales de leur titulaire à un factor qui se charge d'en opérer les recouvrements et en garantit la bonne fin, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor peut régler par anticipation tout ou partie du montant des créances transférées. L'affacturage est donc à la fois un procédé de recouvrement, une technique de garantie des risques et éventuellement un moyen de financement des créances.

2)-3-2- Les crédits par signature

Cette catégorie de crédit contrairement au crédit par caisse n'entraîne pas un décaissement effectif de la part de la banque, elle ne représente qu'un simple engagement matérialisé par la signature de la banque

➤ **L'aval**

L'aval est l'engagement d'une personne appelée « avaliste, avaliseur ou encore donneur d'aval » (la banque) résultant d'une signature sur un effet de commerce, signature par laquelle celle-ci s'engage solidairement et conjointement à payer ledit effet en cas de défaillance du « principal obligé » : le débiteur (l'entreprise cliente).

L'aval peut être porté sur l'effet lui-même ou sur un acte séparé.

Le but de ce crédit, est de mettre en confiance les partenaires auprès desquels l'entreprise s'est engagée. En effet, le crédit d'aval fait bénéficier l'entreprise d'un crédit fournisseur (local ou étranger) puisque sans cet engagement, rares sont les fournisseurs locaux ou étrangers qui acceptent, actuellement, de supporter le risque commercial d'une transaction.

¹¹ L BERNET ROLLANDE, « principe de technique bancaire », Edition DUNOD, paris, 2002, p225.

➤ **L'acceptation**

L'acceptation est l'engagement du tiré à payer un effet de commerce à son échéance.

L'acceptation de banque est l'engagement qui se traduit par l'apposition, au recto de l'effet de commerce, de la mention « bon pour acceptation » par le banquier. Cela signifie que ce dernier en devient le principal obligé en substituant sa signature à celle de son client, et s'engage, par voie de conséquence, à honorer le paiement à échéance.

➤ **Le cautionnement**

Au sens de l'article 644 du code civil : « le cautionnement est contrat par le quel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y lui-même ».

Le banquier doit donc garantir l'exécution des obligations de son client en lui prêtant sa signature. Cette caution accordée par le banquier va permettre à l'entreprise soit :

- de différer un paiement ;
- d'éviter des décaissements ;
- d'accélérer des encaissements.

2)-4- les crédits à moyen et long terme

Appelés aussi crédits d'investissement ils sont destinés à financer la partie haute du bilan de l'entreprise, le remboursement de ce crédit ne peut être assuré que par les bénéfices réalisés. Pour accorder ces crédits, la banque exige à l'entreprise de disposer d'un minimum de fonds propres. En moyenne, l'apport initial est de 30% du montant du besoin de financement exprimé.

2)-4-1- les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme sont par définition des crédits dont la durée se situe environ entre deux et sept ans. Ces crédits sont généralement destinés à financer l'acquisition d'équipements légers. C'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits¹²

Ces crédits peuvent être mobilisable c'est-à-dire ils peuvent faire l'objet d'un financement auprès d'un organisme mobilisable (telle que la banque centrale).

¹²F BOUYACOURB, Op. Cit, p252.

La mobilisation des crédits est une opération par laquelle le créancier (la banque) retrouve, auprès de l'organisme mobilisateur, la disponibilité des sommes qu'il a prêtées à son débiteur.

La mobilisation nécessite assez souvent, l'obtention, préalablement à tout décaissement, d'un accord préalable de l'organisme mobilisateur.

Les crédits à moyen terme comportent plus de risque d'immobilisation de perte que les crédits à court terme. Toutefois, le risque d'immobilisation est écarté lorsqu'il y a un engagement, de réescompte au près de la banque centrale ou tout autre organisme mobilisateur. Mais ce risque peut réapparaître aux échéances si un ou plusieurs bénéficiaires de ces crédits sont défaillants et sollicitent soit la prorogation d'une échéance, soit même un aménagement de plusieurs échéances à venir. Dans ce cas. Souvent à la charge du banquier.

2)-4-2- Les crédits à long terme

Les crédits à long terme sont, par définition, des crédits dont la durée excède sept ans. Ils sont destinés généralement à financer des investissements lourds, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement va au-delà de sept ans. Les crédits à long terme sont le plus souvent accordés par des organismes financiers spécialisés.

En Algérie, à l'ère de l'économie planifiée, le financement des investissements planifiés productifs pour le compte des entreprises nationales, était assuré pour la partie, moyen terme par les banques primaires, pour la partie long terme, par la banque algérienne de développement sur les ressources de trésor public.

Au total, les risques de perte des crédits à moyen terme et long terme sont plus grands parce que pendant la durée du concours, les affaires de l'entrepreneur peuvent périlcliter pour une raison ou pour une autre. Aussi le banquier doit-il examiner attentivement le programme de remboursement et chercher des garanties adaptées.

2)-4-3- Le crédit bail

Les financements par crédit bail, considérés par la loi bancaire comme des opérations de crédit, sont le plus souvent effectués par l'intermédiaire de filiales spécialisées des banques, qu'elles aient le statut de société financière de crédit-bail¹³.

¹³ Christian DESCAMPS, Jacques SOICHOT, « Economie et gestion de la banque » Ed, EMS, 202, P101

➤ **Définition**

C'est une opération par la quelle une entreprise demande à une société financière (qui peut être une banque) d'acheter à sa place un bien mobilier ou immobilier et de le lui louer pendant une période convenue à l'avance, suffisante pour permettre son amortissement intégral ¹⁴. A la fin de cette période trois solutions bien d'équipement pour le donner en location à son client. L'utilisateur, a des obligations semblables à celles d'un propriétaire en matière d'assurance et d'entretien.

Il s'agit d'une allocation d bien (outillage, matériel d'équipement, immeubles à usage professionnel) pendant une durée minimum (période irrévocable) avec possibilité pour le locataire d'acquérir le bien loué moyennant un prix convenu (valeur résiduelle) tenant compte des versements effectués à titre de loyers.

L'entreprise qui recourt au crédit-bail peut adapter plus rapidement son outil de production à ses besoins. Le crédit-bail étant une location, le locataire peut se séparer du bien s'il ne correspond plus à ses besoins, moyennant une pénalité. Cependant, les gains de productivité ainsi obtenus peuvent être supérieurs et séparer d'un outil devenu obsolète génère des économies.

L'autre intérêt du crédit bail est d'obtenir un financement à 100% de l'investissement, même si le ration (ressources structurelles) est saturé, pour peu que l'investissement prévu dégage seul et rapidement une capacité d'autofinancement suffisante pour régler le loyer.

Un autre avantage du crédit-bail est d'ordre fiscal car les loyers sont totalement déductibles du résultat imposable alors que l'échéancier comprend un amortissement implicite du bien plus rapide que la durée théorique d'utilisation du bien.

Section 3 : Les risques liés à l'opération de crédit et les moyens de prévention

3)-1- les risques liés à l'opération de crédit

Le banquier, dès lors qu'il répond favorablement à une demande de crédit, en vue d'apporter son appui financier à l'entreprise l'ayant introduite, supporte le risque inhérent par elle. Cette menace, que représente le risque crédit, peut revêtir plusieurs formes, pour l'identifier et la mesurer, le banquier évalue son intervention de financement en appréciant : le risque d'insolvabilité, le risque d'immobilisation, le risque de taux et le risque de change.

¹⁴Bernert Rolland L;OP.cié, P221.

3)-1-1- le risque d'insolvabilité

La perte des capitaux prêtés est le risque majeur qu'encourt le banquier lors d'une opération de crédit. En effet, il représente le risque le plus dangereux mais aussi le plus enregistré. Appelé, également, risque de non remboursement, il s'agit du non paiement des sommes dues par le client à échéance et se traduit par la perte partielle, ou totale de la créance détenue par la banque sur son client débiteur.

On évaluera, donc, ce risque en analysant la valeur liquidative de l'entreprise, son endettement et l'évolution de ses fonds propres nets.

Le risque de non remboursement se précise quand le client, suite à la détérioration de sa situation financière, ou par mauvaise foi, se trouve dans l'incapacité, ou refuse, de rembourser les sommes dont il est redevable.

Les origines de ce risque proviennent directement des risques liés à l'entreprise elle-même parmi les quels on peut distinguer :

- **le risque particulier** : ce risque est, généralement, lié aux capacités techniques de l'entreprise, à la moralité et à la compétence des dirigeants ainsi qu'à la qualité de la clientèle.
- **le risque sectoriel** : il est lié au processus de production utilisé, au produit ou au service réalisé, à la situation du marché, à la conjoncture de la branche d'activité dans laquelle évolue l'entreprise emprunteuse.
- **le risque globale ou général** : le risque global plus difficile à appréhender, du fait qu'il est engendré par des facteurs externes issus de la situation politico-économique du pays, mais aussi d'événements imprévisibles (incidents catastrophiques, naturels ou provoqués par l'homme).

3)-1-2- le risque d'immobilisation : la banque assure un équilibre entre la liquidité de ses emplois et l'exigibilité de ses ressources en procédant au refinancement de ses crédits auprès de la Banque d'Algérie ou du marché monétaire. Le risque abordé ici prend effet lorsque cet équilibre est rompu, c'est-à-dire quand le terme des ressources d'une banque est plus court que celui de ses emplois. Ce risque comporte trois origines :

Il peut être engendré par une politique de transformation imprudente du banquier qui, utilise des ressources à vue pour des emplois à terme. Il se met ainsi dans l'incapacité de faire face à

des retraits de dépôts à vue appartenant à ses clients, car il doit garder en mémoire que la durée des crédits est conditionnée par celle des dépôts.

Il peut être le résultat du non remboursement des échéances, à bonnes dates par les clients de la banque. Les fonds engagés deviennent ainsi immobilisés.

La détérioration de la situation financière de l'entreprise emprunteuse qui conduit la Banque d'Algérie à refuser son accord de mobilisation.

Pour ce la, le banquier est tenu d'adosser la majorité de ses concours à des ressources de durée équivalente et de procéder au refinancement auprès de la Banque d'Algérie en remplissant les conditions d'admissions au réescompte. Aussi, il doit concilier deux autres impératifs : utiliser ses ressources aussi largement que possible sans pour autant être à court de liquidité, et par-là même éviter au recours abusif au réescompte dont les complications découlent, systématiquement, sur un découvert au taux d'« enfer » dont le montant, très élevé, ne peut être sans préjudice sur la rentabilité générale de la banque.

Ce risque exclusif aux banques peut être maîtrisé par une stratégie efficace de collecte des ressources à vue accompagnée d'une politique cohérente de distribution des crédits.

3)-1-3- le risque de taux : une variation des taux d'intérêt, à la hausse comme à la baisse, est loin d'être sans conséquence sur le secteur bancaire. Toute fluctuation de ce paramètre peut constituer un risque considérable pour la banque.

Le risque de taux peut être défini comme le risque de perte ou de gain encouru par une banque détenant des créances et des dettes dont les conditions de rémunération obéissent à un taux fixe. Il résulte donc de l'évolution divergente du coût des emplois avec le coût des ressources. Ainsi, le banquier doit opter pour des taux d'intérêt variables sur les crédits octroyés pour, d'une part, minimiser ce risque et d'autre part, apporter les réajustements nécessaires en fonction des variations du taux d'intérêt référentiel (taux de réescompte).

3)-1-4- le risque de change : le pourvoyeur de fonds qui prête à une personne physique ou morale basée à l'étranger se trouve face un risque de change.

Le risque de change résulte de la variation du taux de change de la monnaie nationale par rapport à la monnaie étrangère dans laquelle le prêt est libellé. Une hausse du cours de change se traduit par un gain de change, et une baisse du cours se traduit par une perte de change.

Dans une opération commerciale, par exemple, ce risque est subi par l'exportateur qui voit le

cours de la monnaie de facturation se déprécier par rapport à sa monnaie nationale, et par l'importateur qui, à contrario voit la monnaie de transaction s'apprécier par rapport à sa monnaie nationale.

Nous l'avons bien compris, consentir un crédit sous-entend inéluctablement prendre un risque plus ou moins élevé sur l'avenir. De par sa fonction, le banquier ne doit pas endosser ce risque mais plutôt chercher à le gérer et à l'éviter.

3)-2- les moyens de prévention et de limitation du risque crédit

L'importance des risques encourus par les banques en matière d'octroi de crédits bancaires, a rendu impératif l'instauration d'un certain nombre de moyens de préventions.

Bien qu'une analyse minutieuse de l'entreprise reste la meilleure garantie de prévention des risques, le banquier dispose de plusieurs autres moyens de limitation et de protection qui sont pour certains obligatoires (les règles prudentielles), et pour d'autres facultatifs (la prise de garantie). Parmi eux, Nous pouvons mentionner :

- ❖ L'application et le respect des règles prudentielles ;
- ❖ Le suivi des engagements ;
- ❖ La mise en place de procédures internes ;
- ❖ Le recueil des garanties.

3)-2-1 applications et respect des règles prudentielles

Toutes les banques sont tenues de se conformer à un certain nombre de règles prudentielles de gestion édictées par la Banque d'Algérie et qui ont pour finalité de doter les banques et les établissements financiers d'un moyen de contrôle des risques.

Ces règles consistent en un système de normes obligatoires et harmonisées adoptées universellement dont le but est :

- Le renforcement de la structure financière des établissements de crédits ;
- L'amélioration de la sécurité des déposants (société de gestion des garanties);
- La surveillance de l'évolution des risques des banques et la possibilité de comparer entre les établissements de crédit.

S'inscrivant dans le cadre d'un processus d'ouverture et de concurrence auquel notre système bancaire est tenu d'adhérer, la réglementation prudentielle prévoit l'application de ratios significatifs. Nous citerons les règles prudentielles les plus importantes, à savoir : le ratio « COOKE » et le ratio de division des risques.

A)- ratio de couverture des risques

Les banques et les établissements financiers sont des entreprises régulées par des autorités qui veulent éviter les défaillances du système de crédit. Elles sont, de ce fait, tenues d'assurer une couverture des risques liés à leurs engagements.

Dans ce sens, la Banque d'Algérie a imposé l'application du ratio international de solvabilité dit « RATIOS COOK » qui définit le niveau minimal de capital que doit avoir un établissement de crédit pour pouvoir faire face aux risques liés aux divers postes de son actif. Sachant que la solvabilité des banques dépend de la capacité de leurs capitaux propres à financer les capitaux étrangers, le ratios Cook a été instauré car il mesure le degré de « prise en charge » des risques encourus par les fonds propres de la banque ou de l'établissement de crédit.

Avant de passer au calcul de ce ratio, il est nécessaire de définir au préalable les fonds propres nets (F.P.N) et les risques encourus pondérés (R.E.P) :

Les F.P.N sont constitués de fonds propres de base (le noyau dur) et des fonds propres complémentaires définis respectivement dans les articles 5 et 6 de l'instruction n° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers.

Les risques encourus pondérés (R.E.P) sont les risques encourus sur la clientèle auxquels on applique un taux de pondération, fonction du risque lié à l'engagement. Ils sont déterminés par l'article 9 de la même instruction et le taux de pondération attribué à chacun d'entre eux par l'article 11 de l'instruction citée ci-dessus.

$$\text{Ration Cook} = \frac{\text{F. P. N}}{\text{R. E. P}}$$

D'après l'article 03 de l'instruction n° 74-94 du 29 Novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers, les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence ce ratio de solvabilité et ce en ayant un rapport entre le montant de leurs fonds propres nets et celui des risques encourus pondérés, au moins égal à 8 %.

Cette instruction classe, également, les engagements hors bilan suivant le risque encouru en quatre catégories :

- Catégorie 1 : risque élevé ;
- Catégorie 2 : risque moyen ;
- Catégorie 3 : risque modéré ;

- Catégorie 4 : risque faible.

B)- Ration de division des risques

Il est clair que, plus les crédits sont répartis entre un plus grand nombre de bénéficiaires, plus la probabilité de non remboursement est faible. Diviser le risque consiste donc à éviter la concentration d'engagements sur un même client et diminuer de ce fait le risque résultant de son éventuelle déconfiture.

Afin de diminuer le risque lié à la faillite des emprunteurs, la banque d'Algérie à travers l'article 02 de l'instructions sus mentionnée, a fixé le montant maximal des risques encourus sur un même client à 25% des fonds propres nets et ce depuis 1995.

L'instruction 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles fait, également, obligation aux Banques et établissements financiers de respecter les ratios suivants :

- Le montant total des risques encourus sur les clients dont les risques dépassent pour chacun d'entre eux 15% des F. P.N., doit être inférieur à dix (10) fois le montant des fonds propres de l'établissement de crédit.
- La position de change par monnaie qu'elle soit courte ou longue, ne doit en aucun cas atteindre 10% des F. P.N.
- Le niveau des engagements extérieurs ne doit pas dépasser quatre (04) fois les F. P.N.

La somme des positions de change toutes monnaies confondues, ne doit pas dépasser 30% des F. P.N (Instruction 78-95 du 26 décembre 1995 portant sur les règles relatives aux positions de change).

3)-2-2- le suivis des engagements

Dans le but de garantir la récupération des créances en cas de défaillance des débiteurs, chaque banque et établissement financier doit, en vertu de l'instruction 74-94 du 19/11/1994 procéder au classement des créances par degré encouru et constituer des provisions pour les créances dont le recouvrement n'est pas assuré. Ces provisions varient, et sont de trois niveaux :

- Provisions à 30 % (pour les créances à problèmes potentiel),
- Provisions à 50 % (pour les créances très risquées),

- Provisions à 100 % (pour les créances compromises).

3)-2-3- la mise en place de procédures internes

Dans le but de renforcer l'effet produit par l'application des règles prudentielles, les banques ont jugé nécessaire d'instaurer des procédures internes. Nous allons présenter la liste des mécanismes mis en place, afin de contenir ne serait ce que de manière partielle les risques qui entachent toute opération de crédit. Nous citerons :

- L'institution d'un système de comité siégeant au niveau des agences. L'objectif assigné à cette action est de conjuguer la réflexion en matière d'octroi de crédit.
- La mise en place du système de délégation de crédit dans la limite des seuils autorisés. En effet l'agence bancaire est la structure la mieux placée pour se prononcer, dans les limites de sa délégation, sur certains crédits à la clientèle.
- L'instauration d'un système de contrôle des utilisations de crédit afin d'assurer le suivi des crédits consentis.
- La diversification du portefeuille engagement dans le but de se prémunir contre le risque de concentration.

3)-2-4- Les garanties

L'étude de crédit, aussi rigoureuse et compétente qu'elle puisse être, ne peut éliminer d'une manière totale et définitive les risques inhérents à tous concours accordé aux clients. Ainsi, le banquier devra se prémunir des aléas qui pourraient être préjudiciables en recourant aux garanties. Mais qu'est ce que une garantie ?

D'après Michel Mthieu, il existe une définition économique des garanties, qui les désigne comme servant à anticiper et à couvrir un risque futur possible de non recouvrement du crédit. Toutefois, n'étant pas prêteur sur gage, la meilleure des garanties pour le banquier, reste la rentabilité de l'affaire à laquelle il va accorder un crédit, elle même liée à l'étude et à l'analyse du dossier de crédit. En effet, la décision d'accord de crédit ne doit en aucun cas être envisagée sur la base des garanties présentées. Le banquier ne doit pas perdre de vue que la constitution de garanties reste une opération accessoire à celle du crédit. Leur recueil n'intervient que suite l'aboutissement favorable de l'étude.

La garantie est, donc un élément accessoire et non préalable.

Il est classique de distinguer deux grandes catégories de garanties :

- ❖ Les garanties personnelles ;
- ❖ Les garanties réelles.

Mais il existe, également, des garanties complémentaires dites assimilées ou spécifiques.

3)-2-4-1- les garanties personnelles

La garantie personnelle est constituée par l'engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, au profit d'un créancier, de se substituer à un débiteur principal si celui-ci faillit à ses obligations à échéance.

Les garanties personnelles se réalisent, généralement, sous la forme juridique du cautionnement ou de l'aval. Ce dernier n'étant d'ailleurs qu'une forme particulière du cautionnement instituée par la législation des effets de commerce.

➤ le cautionnement

Le cautionnement est défini par l'article 644 du code civil algérien comme étant :

« Un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant, envers le créancier, à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».

C'est l'obligation par laquelle une personne appelée «caution» promet de payer si le débiteur n'exécute et faillit à ses engagements. C'est également un engagement qui ne se présume pas, il doit obligatoirement se concrétiser par un écrit sur lequel doit être défini avec soin et précision les caractères de l'obligation.

Nous pouvons distinguer deux types de cautionnement :

- ❖ La caution simple ;
- ❖ La caution solidaire.

➤ l'aval

Comme nous l'avons déjà précisé, l'aval est une variété de cautionnement propre aux effets de commerce. Selon l'article 409 du code de commerce il constitue l'engagement d'une personne de payer le montant total ou une partie d'une créance manifestée par un effet de commerce. En d'autres termes c'est l'obligation que prend une personne (avaliste ou avaliseur) de payer un effet de commerce à l'échéance, au lieu et place du débiteur (avalisé).

L'aval est exprimé par la signature de l'avaliseur au recto du papier commercial ou sur un acte séparé, suivie de la mention « **Bon pour aval** ». Il doit, également, porter l'objet de l'engagement du garant (engagement d'un paiement total ou partiel du montant de l'effet).

Contrairement à la caution, l'avaliste est toujours solidaire. Par contre à l'instar du cautionnement, l'aval est un acte consensuel qui doit être rédigé par écrit.

3)-2-4-2- les garanties réelles

La garantie réelle consiste en l'affectation d'un bien meuble ou immeuble en garantie d'une dette. Ce bien peut appartenir au débiteur lui-même ou être engagé par un tiers.

Divers biens peuvent être constitués en garantie, notamment les immeubles, les fonds de commerce et sous certaines conditions, le matériel, les marchandises, les valeurs mobilières et les créances. Nous pouvons, alors scinder les garanties réelles en deux principales formes :

- ❖ L'hypothèque : dans le cas où le bien affecté en garantie est immeuble ;
- ❖ Le nantissement : si le bien affecté en garantie est meuble.

A)- L'hypothèque

Conformément à l'article 882 du code civil : « Le contrat d'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe ».

L'hypothèque est un droit réel sur les immeubles affectés à l'acquittement d'une obligation. Néanmoins, il n'y a pas dessaisissement du propriétaire du bien, et conserve le droit d'user, de jouir et de disposer du bien.

L'efficacité de l'hypothèque réside dans le fait que le banquier hypothécaire a le droit de saisir et de vendre le bien hypothéqué, s'il n'est pas payé à échéance, et d'exercer un droit de suite et de préférence sur le prix¹⁵ si le débiteur vend par anticipation l'immeuble en question.

B)- le nantissement

Selon l'article 948 du Code Civil :

« Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang ».

¹⁵ Il y a lieu de préciser que le droit de préférence sur le prix est primé, en vertu de la loi, par les créanciers privilégiés : le trésor public, les frais de justice, et le personnel.

Le nantissement est constitué par un contrat. Il est, sauf disposition légale contraire, inséparable de la créance qu'il garantit faute de quoi il serait nul et non avenu.

En effet ; le nantissement ne peut porter que sur les biens meubles qui relèvent de la propriété du débiteur, et contrairement à l'hypothèque, il est exploité sous plusieurs formes par les banques : nantissement avec, ou sans dépossession du débiteur du bien remis en gage entre les mains de la banque.

Il existe diverses formules de nantissement, nous citerons les formes les plus usitées :

- ❖ Nantissement du fonds de commerce ;
- ❖ Nantissement de l'outillage et du matériel d'équipements ;
- ❖ Nantissement ou gage sur véhicules ;
- ❖ Nantissement des actifs financiers ;
- ❖ Nantissement des marchés publics.

3)-2-4-3- les garanties complémentaires

En sus des sûretés citées ci-dessus, la banque peut exiger comme garantie complémentaire des délégations d'assurances dont la mise en jeu est relative à la réalisation du risque ou à la survenance d'un sinistre éventuel assuré. Il s'agit donc :

- ❖ D'assurance vie ;
- ❖ D'assurance tous risques ;
- ❖ D'assurance multirisque ;
- ❖ D'assurance incendie ;...

Le contrat d'assurance doit être accompagné d'« un avenant de subrogation » au profit de la banque.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous montrons que la banque en tant que établissement de crédit joue un rôle prépondérant dans le financement des entreprises. Ainsi, elle met à disposition des entreprises une panoplie de crédits qui peut faire face à leurs besoins permanents de financement.

Par ailleurs, en consentant des crédits, la banque encourt un risque. Ce risque peut aller du simple retard de remboursement à une perte totale de la créance et des intérêts. A ce titre, nous avons vu que la banque dispose des moyens de prévention et de limitation de risque.

Chapitre II

Le montage d'un dossier de crédit

Introduction

Comme tout prêteur soucieux de récupérer les fonds avancés, la banque met comme première étape pour l'élaboration de la relation banque-entreprise la connaissance de cette dernière. Cette connaissance permettra à la banque d'élaborer un schéma de traitement d'un dossier de crédit, afin de connaître la situation réelle de l'entreprise, ainsi que son environnement, ce qui permettra à la banque de statuer de la suite à donner à cette relation.

Dans le but de retracer toute cette procédure, ce chapitre va être divisé en trois sections.

La première section sera consacrée au montage d'un dossier de crédit d'exploitation, la seconde section relative au montage d'un dossier de crédit d'investissement et en fin la troisième section sera consacrée à la décision finale du banquier et la mise en place du crédit.

Section 1 : montage et étude d'un dossier de crédit d'exploitation

Le dossier de crédit a été mis en place par les banquiers en vue de leur fournir les informations nécessaires à l'étude de leur client. Ils doivent donc veiller à ce qu'elles soient disponibles et le plus complètes possible en vue d'avoir une meilleure lisibilité sur l'emprunteur. Voici donc une liste non exhaustive, des éléments devront constituer un dossier de crédit.

1)-1- Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'exploitation

Parmi les documents que les banquiers ont coutume de réclamer nous pouvons citer :

1)-1-1- La demande de crédit

Elle doit comporter le cachet de l'entreprise et la signature de la personne habilitée à contacter des crédits bancaires en nom de l'entreprise.

A- Les documents administratifs :

- Une copie conforme des statuts de l'entreprise ;
- Une copie conforme du registre de commerce ;
- Une copie conforme de l'annonce de la création de l'entreprise dans le bulletin officiel des annonces légales(BOAL) ;
- Une copie conforme de l'acte de propriété ou du bail de location des locaux et terrains à usage commercial ou industriel ;
- Et éventuellement, un procès verbal de l'autorisation des associés à mandater un gérant apte à contracter des concours bancaires, si cette résolution n'est pas portée sur les statuts.

B- Les documents comptables

- Les bilans et TCR des trois (3) derniers exercices ;
- La situation comptable provisoire au 30 juin pour les demandes introduites après cette date ;
- Le rapport du (des) commissaires aux comptes ;
- Le bilan et TCR prévisionnels se rapportant à l'exercice à financer ;
- Le plan de trésorerie relatif à l'exercice à financer ;
- Etat des stocks, créances et dettes de l'entreprise.

C- Les documents fiscaux et parafiscaux

- La carte d'immatriculation fiscale ;
- Extrait de rôle apuré de moins de trois (3) mois ou éventuellement un accord de rééchelonnement des dettes fiscales ;
- Déclaration fiscale de l'exercice écoulé ;
- Attestation de mise à jour de la CNAS de moins de trois (3) mois ou éventuellement un accord de rééchelonnement des dettes sociales.

D- Les documents commerciaux

Contrairement aux autres documents, les documents commerciaux ne sont pas systématiquement demandés par les banques, mais parfois ces documents revêtent une importance capitale

- Les factures pro formas ou factures définitives ;
- Le carnet de commande de la clientèle ;
- La décomposition du chiffre d'affaire par produit ; et pour les entreprises exportatrice en chiffre d'affaire local et chiffre d'affaire étranger.

1)-2- Identification du client demandeur de crédit et son environnement

Pour pouvoir dresser un profil exact de sa relation, le banquier doit essayer par tous les moyens possibles de collecter les informations sur l'affaire et ses partenaires commerciaux.

1)-2-1- La collecte d'information sur le client

La collecte d'informations fiables sur le client s'avère parfois un exercice bien périlleux pour le banquier, en effet, il peut parfois être confronté à des obstacles l'empêchant d'obtenir les informations souhaitées.

Afin de mieux connaître son client, le banquier doit procéder à :

A- L'entretien avec le client

Cette procédure permet au banquier l'objet du crédit et d'accorder des concours plus adaptés aux besoins de la relation.

B- Visite sur site d'implantation

La visite du site permettra au banquier de juger la situation réelle des actifs de l'entreprise et leur concordance avec la situation comptable.

C- Consultation des confrères

Cette procédure peut être entamée par le banquier si le client est une nouvelle relation et était domicilié chez une autre banque.

D- Consultation de la centrale des risques

Permet d'avoir une image sur les engagements de l'entreprise, avant d'accorder un crédit quelconque.

E- La consultation du service des hypothèques

Le banquier peut également consulter le service des hypothèques afin d'être assuré que les garanties exigées n'ont pas été préalablement hypothéquées au profit d'autres personnes.

1)-2-2- Identification de l'environnement interne de l'entreprise

La connaissance de l'environnement interne de l'entreprise peut aider la banque à mieux comprendre son activité. Ainsi le banquier s'intéressera particulièrement à l'étude de l'historique de l'entreprise, l'identification de ses dirigeants, ainsi qu'à l'identification de son personnel.

A- L'historique de l'entreprise

Connaitre le passé de l'entreprise, et les décisions stratégiques déjà prises, permettra à la banque d'apprécier la capacité de celle-ci à s'adapter aux échéances futures.

B- Les dirigeants de l'entreprise

La banque doit essayer autant que possible d'avoir une idée sur les dirigeants de l'entreprise ; leur compétence, qualification et expérience dans le domaine.

C- Le personnel

La banque doit s'intéresser au climat social de l'entreprise, connaître le niveau de qualification des employés et la répartition du personnel.

D- Le contexte juridique

Aujourd'hui, les sociétés peuvent être créées sous différentes formes, et le choix de cette forme est très important pour les promoteurs et pour les banques.

Dans ce contexte, on peut distinguer trois formes de sociétés :

- Les sociétés de capitaux, tel que la SPA ;
- Les sociétés de personnes, tel la SNC ;
- Les sociétés hybrides, tel la SARL.

1)-2-3- Identification de l'environnement externe de l'entreprise

A- Les clients

L'analyse de la clientèle d'une entreprise revêt d'une importance capitale. En effet ils sont la dernière chaîne de cycle d'exploitation de l'entreprise.

Il est donc évident de connaître la situation financière des principaux clients et leurs délais de paiement.

B- Les fournisseurs

Au même titre que les clients, la banque doit s'intéresser également aux fournisseurs de l'entreprise

Connaître leur situation financière, les délais de règlement qu'ils accordent à l'entreprise.

C- Le marché

L'étude de l'évolution du marché (en termes de volume et de marge) pourrait permettre à la banque d'appréhender l'évolution de la relation.

D- La banque

L'historique de la relation banque-entreprise est parfois déterminant pour la décision d'octroi de crédit ou non. Ainsi, si la relation est une ancienne affaire, la banque doit synthétiser les différentes étapes de la relation. Pour cela, il faut connaître le mouvement confié par l'entreprise et sa comparaison avec le chiffre d'affaires, son évolution dans le temps, les crédits déjà octroyés et le niveau de leur utilisation.

Par contre, s'il s'agit d'une nouvelle affaire, doit, comme nous l'avons cité précédemment, consulter les confrères.

1)-3- Diagnostic économique et financier de l'entreprise

Chaque demande de crédit est associée à un risque. Pour se prémunir de ce risque, le banquier procède à l'étude de la demande en mettant l'accent sur l'analyse de l'information financière de l'entreprise, qui permet d'évaluer les risques de ce crédit et de pouvoir juger la situation de cette dernière, afin de prendre une décision. Pour mener à bien cette démarche, le

travail du banquier va porter sur une appréciation de ces informations collectées puis d'une étude et analyse des données.

1)-3-1- Analyse financière des documents financiers

L'analyse financière constitue « *un ensemble de concepts, de méthodes, et d'instruments permettant de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise aux risques qui l'affectent, au niveau et à la qualité de ses performances. En s'appuyant sur le traitement d'informations comptables ou d'autres informations de gestion, cette discipline participe à des démarches de diagnostic, de contrôle et d'évaluation de l'entreprise* »¹.

1)-3-1-1-Analyse du bilan

L'approche comptable et l'approche financière présentent des différences du point de vue d'évaluation et de classification. Ainsi, l'analyste financier procède, à des retraitements et des rectifications, ces dernières consistent en un changement de la structure des postes du bilan, son but est de refléter la vraie situation de l'entreprise, vue dans le contexte financier.

➤ Définition du bilan comptable

Le bilan est « *un document qui donne à une date donnée la photographie ou l'image de la situation financière de l'entreprise en répertoriant l'ensemble de ce qu'elle possède et de tout ce qu'elle doit aux autres agents économiques* »². Le bilan se présente comme un tableau dans lequel il y a deux colonnes : celle de gauche est appelée actif ou encore emplois, les éléments du patrimoine de l'entreprise qui correspondent à l'ensemble des biens dont elle dispose, ainsi que ses créances vis-à-vis des tiers avec lesquelles elle entretient des relations industrielles et commerciales. Celle de droite est appelée passif représente les ressources de l'entreprise, elles englobent les fonds propres, les dettes à court, à moyen et long terme vis-à-vis des associés et des prêteurs.

A- Le passage du bilan comptable au bilan financier

Le banquier aboutit à l'établissement du bilan financier qui constitue l'instrument de travail privilégié pour l'analyse financière, il sera défini comme suit « *le bilan financier est simplement l'inventaire à une date donnée de l'ensemble des actifs et des dettes de l'entreprise et donc, par solde, de sa richesse* »³. Le bilan financier permet de donner des informations pour les tiers de l'entreprise sur quatre principaux axes qui sont :

¹ Elie C., « Analyse financière », Edition Economica, 2004, P. 8.

² Bellalah M., « Gestion financière », Edition Economica, 2004, Paris, P. 21.

³ Solnik B., « Gestion financière », Edition Ferdinand nathan, France, 1984, P. 16.

- **La solvabilité** : exprime le pouvoir de l'entreprise à payer ses dettes ;
- **La liquidité** : c'est la capacité de l'entreprise à transformer plus au moins rapidement ses actifs en argent ;
- **L'exigibilité** : c'est le respect des dates de règlement des dettes par l'entreprise ;
- **La rentabilité**: c'est la capacité de l'entreprise à dégager des résultats et payer des dividendes à ses actionnaires.

B- Les postes principaux du bilan financier

Le bilan décrit séparément les éléments d'actif et les éléments du passif, il fait apparaître de façon distincte les rubriques suivantes :

B-1- Au niveau de l'actif

L'actif selon la norme I.A.S.1 se définit comme des ressources contrôlées par une entité du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs, ses postes sont classés par liquidités croissantes, il est subdivisé en deux parties, l'actif non courant et l'actif courant :

- **L'actif non courant (immobilisée net)** : ce poste comprend tous les actifs nécessaire à l'exploitation de l'entreprise et qui ne sont pas détruit lors d'un cycle normal d'exploitation, c'est un actif qui est destiné à être utilisé de manière continue pour les besoins des activités de l'entité, il regroupe :
 - Immobilisations incorporelles ;
 - Immobilisations corporelles ;
 - Immobilisations en cours ;
 - Immobilisations financières.
- **L'actif courant** : c'est un actif que l'entité s'attend à pouvoir réaliser, vendre ou consommer dans le cadre de son cycle d'exploitation normal ou qui est détenu essentiellement à des fins de transaction, ou pour une durée courte et que l'entité s'attend à réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture de son exercice ou qui constitue de la trésorerie dont l'utilisation n'est pas soumise à restriction, il regroupe :
 - Stocks et encours ;
 - Créances et emplois assimilés ;
 - Disponibilités et assimilés.

B-2- Au niveau du passif

Le passif selon la norme I.A.S.1 se définit comme une obligation actuelle de l'entité résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. Ses postes sont classés par ordre d'exigibilité croissante, nous distinguons :

- **Capitaux propres** : c'est les différentes ressources permanentes propres à l'entreprise qui sont constituées du fond social, réserves, résultats des exercices antérieurs en attente d'affectation plus le résultat de l'exercice en cours après distribution des dividendes qui sera décidée par le conseil d'administration ;
- **Passif non courant** : le passif non courant comprend tous les engagements (les dettes) dont leurs échéances sont supérieures à un an (dettes à long terme) ;
- **Passif courant** : c'est un passif que l'entité s'attend à éteindre dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, il comprend tous les engagements dont leurs échéances sont inférieures à un an (dette à court terme).

C- Présentation d'un model de bilan financier

Tableau n° 01 : Model du bilan actif.

Actif	Note	N brut	N Amort /prov	N net	N-1 net
ACTIF NON COURANT					
Ecarts d'acquisition (goodwill)					
Immobilisation incorporelles					
Immobilisation corporelles					
Immobilisation en cours					
Immobilisation financière					
Titre mis en équivalence					
Autre participation et créances rattachées					
Autres titre immobilisées					
Prêts et autre actifs financiers non courant					
Impôts différés actif					
TOTAL ACTIF NON COURANT					
Actif courant					
Stock et encours					
Créances et emplois					
Clients					
Autres débiteurs					
Impôts et assimilés					
Autres actifs courants					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courant					
Trésorerie					
TOTAL ACTIF COURANT					
TOTAL GENERAL ACTIF					

Source : Journal officiel de la république algérienne, n°19 arrêté du 26/07/2008.

Tableau n° 02 : Model du bilan passif.

Passif	Note	N	N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital (capital appelé déduit(2))			
Primes et réserves (réserve consolidées (1))			
Ecart dévaluation			
Ecart d'équivalence(1)			
Résultat net (résultat net part du groupe(1))			
Autres capitaux propres- report à nouveau			
Part de la société consolidant(1)			
Part des minoritaires (1)			
Total des capitaux propres			
PASSIF NON COURANT			
Emprunts et dettes financières			
Impôt différés et autres impôts			
Autres dettes courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL PASSIF NON COURANT			
PASSIFS COURANTS			
Dette court terme-partie CT de dettes LT			
Fournisseurs et compte rattachés			
Provisions et produits constatés d'avance-passif courant			
Autres dettes courantes			
Trésorerie passif			
TOTAL PASSIFS COURANTS			
TOTAL GENERAL PASSIF			

Source : Journal officiel de la république algérienne, n°19 arrêté du 26/07/2008.

1)-3-1-2- Elaboration et appréciation des valeurs structurelles

En dehors de l'activité économique de l'entreprise, où elle doit faire face à la concurrence et veiller à la qualité et à la quantité des produits qu'elle offre ; sa survie reste également dépendante du domaine financier, où elle doit assurer un équilibre entre ses emplois et ressources. En effet, l'entreprise doit toujours rester apte à faire face à ses engagements tout en finançant ses investissements ; ces paramètres aboutissent à une confrontation entre la liquidité des actifs et l'exigibilité des passifs.

De ce fait est apparu le concept de l'équilibre financier. En effet, celui-ci se traduit par une règle simple : l'actif immobilisé doit être financé par les capitaux permanents, et l'actif circulant par les dettes à court terme.

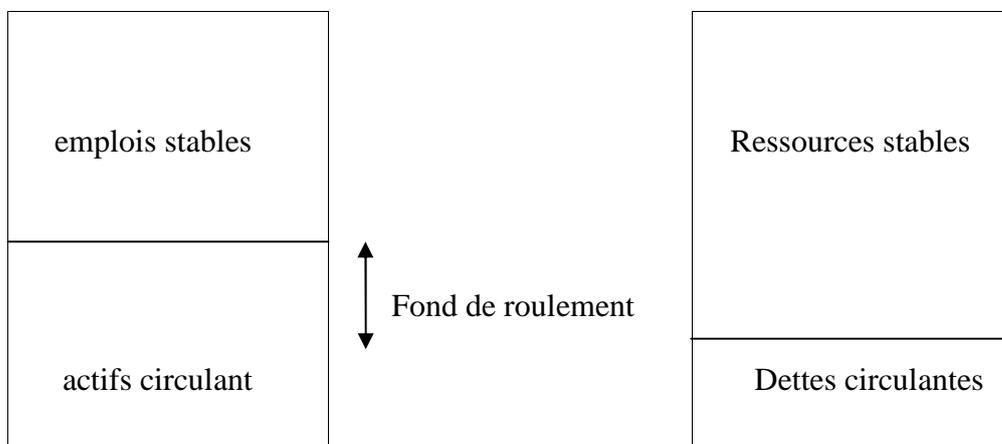
Pour pouvoir déterminer le degré d'équilibre financier de l'entreprise, l'analyse financière fait ressortir trois valeurs structurelles :

- Le fonds de roulement ;
- Le besoin en fonds de roulement ;
- La trésorerie.

A- le fonds de roulement (FR) :

Le fonds de roulement constitue l'une des notions les plus anciennes de l'analyse financière. Il est défini comme « *la proportion des ressources durables que l'entreprise consacre au financement de ses actifs circulants ou emplois cycliques* »⁴. En d'autre terme le fonds de roulement est considéré comme la part des ressources dont le degré d'exigibilité est faible servant à la couverture financière des emplois dont le degré de liquidité est assez élevé. Toutefois, en raison de l'égalité entre les emplois et les ressources, il constitue à cet effet, pour le banquier le principal critère qui peut motiver sa décision quant à l'octroi d'un crédit à court terme. Pour mieux comprendre la notion du FR, nous avons déterminé le schéma suivant :

Schéma n° 01 : Détermination schématique du fonds de roulement.



Source : Elie C., « Analyse financière », Edition Economica, Paris, 2004, P. 267.

A-1- Calcul du FR par le haut du bilan

Il est donc égal à la différence entre les moyens de financement dont le degré d'exigibilité est faible "capitaux permanents" et les emplois dont le degré de liquidité est aussi faible "actif fixe". Il se calcule comme suit :

$$\text{FRN} = \text{capitaux permanents} - \text{actif non courant}$$

⁴ Chiha K., « Finance d'entreprise, approche stratégique », Edition Houma, Alger, 2009, P. 66.

A-2- Calcul du FR par le bas du bilan

Le FRN est calculé en retranchant les emplois dont le degré de liquidité est élevé et les ressources dont le degré d'exigibilité est aussi élevé. Il se calcule comme suit :

$$\text{FRN} = \text{actif courant} - \text{passif courant}$$

A-3-Les différents types de fonds de roulement :

➤ **Le fonds de roulement net (FRN) :** des différents types de fonds de roulement, il est le plus utilisé par les analystes, il correspond à la définition ci-dessus énoncée, c'est à dire :

$$\text{FRN} = \text{Capitaux permanents} - \text{Actif immobilisé.}$$

➤ **Le fonds de roulement propre (FRP) :** correspond à la différence entre les actifs immobilisés et les ressources propres de l'entreprise, c'est à dire :

$$\text{FRP} = \text{Capitaux propres} - \text{Actif immobilisé.}$$

➤ **Le fonds de roulement normatif :** le fonds de roulement normatif n'est que l'interprétation du FRN par rapport au nombre de jours de chiffre d'affaires, d'où :

$$\text{Fonds de roulement normatif} = (\text{FRN} / \text{CAHT}) * 360 \text{ jours.}$$

A-4- Analyse des différentes situations du FRN :

Le FRN constitue la valeur structurelle la plus importante et la plus utilisée par les financiers, c'est pour cela qu'on va s'intéresser essentiellement à l'étude des différentes positions de celui-ci :

➤ **FRN = 0 :** cette situation signifie que l'entreprise finance ses immobilisations par ses ressources stables, et ses emplois cycliques par ses dettes à court terme.

➤ **FRN positif :** cette situation signifie que les ressources stables de l'entreprise financent toutes ses immobilisations et une partie de ses actifs circulants.

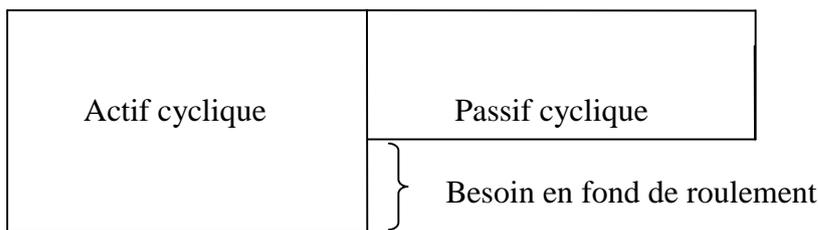
Cette situation est favorable à l'entreprise à condition que le montant de cet excédent ne soit pas trop élevé, ce qui équivaut à une mobilisation de fonds.

➤ **FRN négatif :** contrairement à la situation précédente, celle-ci est en défaveur de l'entreprise. En effet, cette situation veut tout simplement signifier que l'entreprise finance une partie de ses immobilisations par des ressources à court terme.

B- Le besoin en fonds de roulement (BFR) :

Le besoin en fonds de roulement d'a près Sadi N « donne la masse de fonds liée à l'exploitation qui doit être financée, si elle est positive. Ce besoin de financement résulte du cycle d'exploitation de l'entreprise. Il est lié au décalage des recettes de l'entreprise et de ses dépenses. Le besoin en fonds de roulement est déterminé par les caractéristiques de l'exploitation de l'entreprise : durée du cycle de production, délai d'écoulement des stocks, délai de paiement des fournisseurs et des encaissements clients. »⁵. Pour mieux comprendre la notion du BFR, nous avons déterminé le schéma suivant :

Schéma n °02 : Détermination schématique du besoin de fonds de roulement.



Source : Vizzavona P., « Gestion financière », Edition Attols, Paris.

B-1- Calcul du BFR

Nous calculons le BFR de la manière suivante :

$\text{BFR} = (\text{valeur réalisable} + \text{valeur d'exploitation}) - (\text{DCT} - \text{trésorerie passif})$
--

Ou :

$\text{BFR} = \text{actif cyclique} - \text{passif cyclique}$

D'un point de vu financier, le degré de liquidité des emplois cycliques doit correspondre à celui de l'exigibilité du passif cyclique. C'est la notion la plus fondamentale qu'il faudra calculer, le BFR est la différence algébrique entre l'actif cyclique et le passif cyclique, c'est celui qui nous intéresse principalement pour l'évaluation. Le BFR est une donnée qui est, mesurée au jour le jour, évolue d'une manière irrégulière et qui est sujette à des fluctuations.⁶ Le besoin de fonds de roulement présente deux caractéristiques principales :⁷

- Il dépend directement du niveau d'activité de l'entreprise (toute variation du chiffre d'affaires se traduira par une variation du BFR) ;

⁵ Sadi N., « Analyse financière d'entreprise », Edition Harmattan, Paris, 2009, P. 131.

⁶ Robert H., « Evaluation financière des projets : ingénierie de projets décisions d'investissement », Edition Economica, Paris, 1999, P. 75.

⁷ Chiha K., Op Cit, 2009, P. 71.

- Il est en fonction de la proportion de la valeur ajoutée dans le chiffre d'affaires.

B-2- Les composantes du BFR :

Le BFR peut faire l'objet d'une ventilation entre le BFR d'exploitation et le BFR hors exploitation :

- **Le BFR d'exploitation (BFRE) :** il correspond au solde de l'actif circulant hors trésorerie d'exploitation de l'entreprise sur les dettes courantes d'exploitation hors concours bancaires :

BFRE = Valeurs disponibles + Valeurs réalisables d'exploitation - DCT d'exploitation hors concours bancaires.

- **Le BFR hors exploitation (BFRHE) :** il correspond au solde de l'actif cyclique hors exploitation de l'entreprise sur les dettes à court terme hors exploitation et hors concours bancaires, c'est à dire :

BFRHE = Valeurs réalisables hors exploitation - DCT hors exploitation hors concours bancaires.

L'addition de ces deux éléments (BFRE + BFRHE) nous donne le solde du BFR.

Remarque : comme le FR, le BFR peut être calculé sur la base de jours de chiffre d'affaires, c'est ce qu'on appelle le « BFR normatif ».

B-3- Analyse des différentes situations du BFR :

- **BFR = 0 :** dans cette situation, les ressources à court terme hors bancaires de l'entreprise couvrent totalement ses emplois cycliques, sans dégager une trésorerie à court terme.
- **BFR positif :** les ressources à court terme ne couvrent pas totalement les emplois cycliques de l'entreprise. La partie manquante va être financée soit par le FRN, et si celui-ci ne suffit pas, par les dettes financières.
- **BFR négatif :** dans cette optique, les ressources à court terme couvrent en totalité les emplois cycliques, et en plus, l'entreprise dégage un excédent de financement à court terme.

Cet excédent aura deux éventuelles destinations : soit le financement des immobilisations si les capitaux permanents ne permettent pas leur financement en totalité, sinon ils vont servir à la constitution d'une trésorerie positive.

C- La trésorerie :

La trésorerie peut être définie comme « *un instrument permettant l'ajustement des différents mouvements des flux de recettes et de dépenses* »⁸. Elle peut être calculée par l'une des formules suivantes :

$$\mathbf{TR = FRN - BFR.}$$

$$\mathbf{TR = Valeurs disponibles - concours bancaires à court terme.}$$

Etant donné que les concours bancaires à court terme sont considérés comme les ressources les plus chères pour l'entreprise, celle-ci a tout intérêt à ce que cette forme de ressource soit la plus basse possible.

D- Analyse des valeurs structurelles dans leur ensemble :

Cette analyse peut nous présenter six (06) situations :⁹

- **FRN > BFR > 0** \Leftrightarrow **TR > 0** : il s'agit d'un équilibre sain dans la mesure où l'entreprise dispose de suffisamment de ressources pour financer tous ses besoins et dégager un excédent de trésorerie ;
- **BFR > FRN > 0** \Rightarrow **TR < 0** : l'entreprise dégage un FRN positif, mais ce FRN ne permet de financer qu'une partie du BFR d'où la trésorerie négative (découvert). L'existence du découvert, si ce n'est que conjoncturelle, ne recouvre pas systématiquement une situation dramatique. Il peut être à fait justifié et ne présente aucun risque pour l'entreprise. La situation ne devient risquée que lorsque la proportion des concours bancaires augmente progressivement jusqu'à ce que un déséquilibre structurel s'installe ;
- **FRN < 0 et BFR > 0** \Rightarrow **TR < 0** : les découverts bancaires financent non seulement les besoins du cycle d'exploitation, mais encore une partie des immobilisations. C'est une situation à très haut risque financier en raison de la dépendance de l'entreprise vis-à-vis des banques. Il est impératif de réduire le BFR et augmenter le FRN ;
- **FRN > 0 et BFR < 0** \Rightarrow **TR > 0** : l'activité engendre des ressources en fonds de roulement qui s'ajoutent au FRN ce qui permet de dégager d'importantes disponibilités. La seule critique que nous pouvons adresser à cet équilibre concerne la gestion de la trésorerie (argent non fructifié, mauvaise gestion). Ces disponibilités

⁸ Chiha.K.; « Finance d'entreprise, approche stratégique », Edition Houma, Alger, 2009, P. 76.

⁹ Alain R., « Gestion financière » Edition Ellipses, Paris, 2003, P. 40.

doivent être placées (prise de participations, placements, investissements,...). Cas des entreprises de grandes distributions ;

- **BFR < FRN < 0 ⇒ TR > 0 :** les ressources en fonds de roulement sont suffisantes pour financer l'insuffisance en fonds de roulement et permet même de dégager un surplus de trésoreries ($TR > 0$). Cette situation est risquée notamment pour une entreprise industrielle, car il y a une perte d'autonomie ; une partie du contrôle de l'entreprise lui échappe, car les clients et les fournisseurs jouent un rôle dans le financement d'une partie des immobilisations. Pour une entreprise commerciale, cette situation peut être parfaitement saine ;
- **FRN < BFR < 0 ⇒ TR < 0 :** Les ressources permanentes ne couvrent pas la totalité des immobilisations. Celles-ci sont couvertes en partie par les ressources en fonds de roulement dégagé par l'entreprise, le solde étant financé par des découverts bancaires. Cette situation est très risquée pour une entreprise industrielle. La dépendance extérieure est de plus en plus importante. Le FRN doit être reconstitué de toute urgence. Pour les entreprises commerciales, la situation est moins grave. Il ya dépendance bancaire à court terme, il faut diminuer l'insuffisance en fonds de roulement.

E- Limite de l'analyse par les valeurs structurelles :

Les valeurs structurelles sont un outil d'analyse très utilisé par les financiers ; et malgré le fait qu'elles permettent de donner un aperçu sur l'équilibre financier de l'entreprise, elles comportent des insuffisances, ce qui fait qu'elles ne peuvent être appréciées sans l'aide d'autres éléments d'analyse.

Les concours bancaires à CT ont non seulement financé une partie des besoins de l'entreprise à court terme, mais aussi une partie de ses immobilisations.

1)-3-1-3-Analyse du compte de résultat et des soldes intermédiaire de gestion et la capacité d'autofinancement

Le tableau des comptes de résultat consiste en un véritable tableau de bord des performances financières avec des soldes intermédiaires significatif calculés par cascades successives. Il est défini comme suit « *le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'entreprise, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de*

paiement. Il fait apparaître par la différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice »¹⁰.

Le compte de résultat est une véritable photographie de la performance financière à plusieurs niveaux qui lie les soldes intermédiaires de gestion ayant la valeur d'indicateurs d'efficacité financière, par stade de calcul successif. Quant à la capacité d'autofinancement, son poids détermine les possibilités de financement externe complémentaire par fonds propres ou capitaux empruntés.

A- Le traitement des soldes intermédiaires de gestion

Pour comprendre la formation du résultat net de l'exercice, les soldes intermédiaires de gestion permettent de mettre en évidence les différents composants du résultat et de retracer progressivement les étapes relatives aux calculs intermédiaires des différents niveaux pour arriver finalement au résultat de l'exercice.

➤ **La marge brute**

La marge brute est un indicateur de gestion indispensable pour les entreprises à caractère commercial, c'est la différence entre les ventes de marchandises (VM) et le coût d'achat des marchandises vendues (CAMAV).¹¹ Elle se calcule comme suit :

$$\text{MB} = \text{ventes de marchandises} - \text{coût d'achat des marchandises vendues}$$

➤ **La production de l'exercice**

La production de l'exercice fait référence à une activité de transformation industrielle et/ou de prestation de services¹². Elle est calculée comme suit :

$$\text{Production de l'exercice} = \text{chiffre d'affaires} + \text{variation de stocks produits finis et en cours} + \text{production immobilisée} + \text{subventions d'exploitation}$$

➤ **La valeur ajoutée (VA)**

La VA représente le produit principal de l'exercice moins les consommations en provenance de tiers, ces consommations intermédiaires sont des consommations de biens et de services. La VA donne, par conséquent, une mesure de la richesse créée par l'activité industrielle et/ou commerciale de l'entreprise. Ce solde intermédiaire est un indicateur du poids économique de l'entreprise, un critère de taille et de degré d'intégration verticale, plus long est le cycle d'exploitation, plus important est la valeur ajoutée rapportée aux chiffres

¹⁰Lahille J., « Analyse financière », Edition Dunod, Paris, 2007, P. 17.

¹¹Chiha K., « Finance d'entreprise : approche stratégique », Edition Houma, Alger, 2009, P. 59.

¹²De la Bruslerie H., « Analyse financière et risque de crédit », Edition Dunod, Paris, 1999, P. 135.

d'affaires. La richesse que mesure la VA peut être factice si elle a pour origine de la production stockée ou une stratégie d'intégration verticale non convertie en capacité bénéficiaire satisfaisante.¹³

$$VA = MB + \text{production de l'exercice} - \text{consommations de l'exercice}$$

➤ **L'excédent brut d'exploitation (EBE)**

L'EBE est ce qui reste de la valeur ajoutée après règlement des impôts, taxes et versements assimilés et des charges de personnel, il est donc la ressource qu'obtient l'entreprise du seul fait de ses opérations d'exploitations, en effet, l'EBE est indépendant du mode de financement, des modalités d'amortissement, des produits et charges hors exploitation, de l'impôt sur les bénéfices, il ne dépend que des opérations de production et de commercialisation et de ce fait, constitue un bon critère de la performance industrielle et commerciale de l'entreprise.¹⁴

$$EBE = VA - \text{impôts, taxes et versement assimilé} - \text{charges et personnel}$$

➤ **Le résultat opérationnel (RO)**

Le résultat opérationnel exprime le surplus dégagé par l'activité après la prise en compte de l'amortissement économique et des loyers de crédit-bail, mais avant l'incidence de la politique financière, le résultat opérationnel peut varier suite à une modification de la politique d'amortissement (passage du linéaire au dégressif ou à l'exceptionnel) et des provisions. Il constitue un indicateur de la performance industrielle et commerciale.¹⁵

$$RO = EBE + \text{autres produits et charges opérationnelles} - \text{dotations aux amortissements, provisions et perte de valeurs et provision} + \text{reprise sur perte de valeurs et provision}$$

➤ **Le résultat financier (RF)**

Le résultat financier représente la différence entre les produits financiers et les charges financières. Il est calculé comme suit :

$$RF = \text{produits financiers} - \text{les charges financières}$$

¹³ Simon P., « Analyse financière et évaluation d'entreprise », Edition Pearson Éducation, Paris, 2009, P. 26.

¹⁴ Barreau J ; Delahaye J; Delahaye F., « Gestion financière », Edition Dunod, Paris, 2004, P. 132.

¹⁵ Mondhe B., « Gestion financière, diagnostic, évaluation et choix des investissements », Edition Economica, Paris, 1998, P. 127.

➤ **Le résultat ordinaire avant impôt (ROAI)**

Il s'agit du deuxième profit économique qui prend en compte le résultat opérationnel et du résultat financier, avant la déduction des impôts.

$$\text{ROAI} = \text{résultat opérationnel} - \text{résultat financier}$$

➤ **Le résultat net des activités ordinaires (RNAO)**

Il représente le résultat des activités ordinaires après déduction des impôts exigible sur résultat ordinaire et la variation des impôts différés sur résultat ordinaire. Il est calculé comme suit :

$$\text{RNAO} = \text{impôts exigibles sur résultats ordinaires} - \text{impôts différés variation sur résultats ordinaires}$$

➤ **Le résultat extraordinaire (REx)**

Ce résultat prend en compte tous les aspects exceptionnels de la vie de l'entreprise, il reçoit à son débit le solde débiteur le compte éléments extraordinaires produits et à son crédit le solde créditeur le compte éléments extraordinaires charges. Il est calculé comme suit :

$$\text{RE} = \text{éléments extraordinaires produits} - \text{éléments extraordinaires charges}$$

➤ **Le résultat net de l'exercice (RNE)**

Il présente le gain ou la perte réalisée par l'activité, il est le reliquat disponible pour les associés, les propriétaires de l'entreprise qui décident de sa répartition ou non (affectation au compte réserve). Le résultat net de l'exercice donc, indique ce qui reste à la disposition de l'entreprise après déduction de toutes les charges de l'année. Ce résultat reflète la rentabilité générale de l'entreprise.¹⁶

$$\text{RNE} = \text{Résultat ordinaire avant impôts} + \text{résultat extraordinaire} - \text{participation des salariés} - \text{impôts sur les bénéfices (IBS)} + \text{transfert de charges}$$

¹⁶ Béatrice M., « Diagnostic financier », Edition Eyrolles, Paris, 2003, P. 160.

B- La capacité d'autofinancement(CAF)

C'est la capacité de l'entreprise à financer ses futurs investissements, elle mesure l'aptitude de l'entreprise à dégager des ressources durables et à financer sa croissance et aussi elle mesure la capacité de développement de l'entreprise, son degré d'indépendance financière est donc son potentiel d'endettement¹⁷. La CAF « représente la part de la valeur ajoutée qui n'a pas été distribuée aux tiers personnels, l'état créancier »¹⁸. Ou dire aussi « qu'elle est la ressource nette dégagée par l'activité de l'entreprise hors élément exceptionnel lié à une cession d'actif (revente d'un élément immobilisé) »¹⁹ et d'après Stephany Eric la capacité d'autofinancement « représente le surplus monétaire secrété par l'activité de l'entreprise pendant un exercice »²⁰. Il existe deux méthode de calcul de la CAF :

- La méthode soustractive
- La méthode additive

B-1- Le calcule de la CAF par la méthode soustractive

Cette méthode de calcul, dite méthode soustractive, met en lumière les notions de produits encaissables, puisqu'elle consiste à ajouter à l'excédent brut d'exploitation (EBE), qui est une sorte de CAF d'exploitation, l'ensemble des autres produits encaissables et à y soustraire l'ensemble des autres charges décaissables. Sa formule de calcul est la suivante :

Capacité d'autofinancement = EBE – charges financières + Produits financiers – charges exceptionnelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées et dotations exceptionnelles aux Amortissements et provisions) + Produits exceptionnelle (hors produits de cession des immobilisations et reprises) – IBS – participation des salariés

B-2- . Calcul de la CAF selon la méthode additive (bas vers le haut)

Dans cette méthode la CAF est calculée à partir du résultat de l'exercice. Cette méthode présente l'avantage de mettre en lumière sur les éléments comptables qui entre dans le calcul de la CAF. Sa formule de calcul est la suivante :

Capacité d'autofinancement = Résultat net + Dotation aux amortissements et aux provisions + valeur comptable nette des éléments d'actif cédés - Reprise sur amortissements et provisions – produit de cession des éléments d'actif cédés - quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat

¹⁷ Béatrice M. ; Francis G., « Analyse financière », Gualino Editeur, EJA, Paris, 2006.

¹⁸ Lahille J-P., « Analyse financière », Edition Dunod, Paris, 2002, P.68.

¹⁹ Lahille J-P., « Analyse financière», Édition Dunod, Paris, 2002, P. 68.

²⁰ Stephany Ew., « Gestion financière », Edition Economica, 2^{ème} Edition, Paris, 2000, P. 99.

Mais ceci n'est réellement exact que si toutes les opérations d'exploitation sont dénouées au comptant.

B-3- Intérêt de la CAF

Comme son nom l'indique la CAF détermine les possibilités d'autofinancement de l'entreprise, l'intérêt de la CAF est :²¹

- Plus la CAF est élevée, plus les possibilités financières de l'entreprise sont grandes, non seulement la CAF permet le financement des investissements et /ou le remboursement des emprunts, mais elle accroît également le potentiel d'endettement ;
- Plus la CAF est faible, plus les difficultés de l'entreprise risquent d'être grandes, en particulier, une CAF négative traduit une situation éminemment critique ;
- La CAF détermine également la capacité de remboursement des dettes financières.

C- L'autofinancement

L'autofinancement selon Pyrard J « *représente la richesse créée par l'entreprise, il constitue sa ressource interne essentielle destinée à financer en totalité ou en partie les investissements, l'accroissement des besoins en fonds de roulement et à accroître la liquidité* »²².

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF (N)} - \text{dividendes versés en (N-1)}$$

1)-3-1-4-L'analyse par la méthode des ratios

L'analyse par la méthode des ratios est une analyse statique qui permet de détecter les forces et les faiblesses d'une entreprise dans une perspective d'évaluation patrimoniale. Et selon Lahilie J « *la méthode des ratios consiste à faire des rapports arithmétiques judicieusement choisis entre les postes comptables des différents documents financiers d'une entreprise susceptibles de nous permettre d'apprécier la situation financière de cette entreprise, de suivre son évolution passée et anticiper son évolution future* »²³.

➤ Définition d'un ratio

Un ratio est défini comme « *le rapport de deux grandeurs. Celles-ci peuvent recouvrir des données brutes telles que les stocks ou un poste du bilan ainsi que des données plus élaborées tel que le fonds de roulement, la valeur ajoutée, l'excédent brut*

²¹ Barreau J.; Delahaye J.; Delahaye F., OP cite, P. 142.

²² Pyrard J., « Analyse financier », Edition Vuibert, Paris, 1996, P. 51.

²³ Lahilie J., « Analyse financière », Edition Dolloz, Paris, 2001, P. 110.

d'explications»²⁴. Dans le même sens Marion A a défini le ratio comme « la comparaison d'un solde financier avec une grandeur significative. C'est le rapport entre les postes ou des ensembles de postes du bilan ou de compte de résultat ».²⁵

➤ **L'intérêt de l'analyse par les ratios**

L'analyse par les ratios permet au responsable financier de suivre les progrès de son entreprise et de situer l'image qu'elle offre aux tiers intéressés tels que les actionnaires, les banquiers, les clients, les fournisseurs et le personnel²⁶. En effet pour une entreprise, le fait d'avoir de bons ratios à la clôture de l'exercice n'importe pas un avenir immédiat favorable. La méthode des ratios doit être utilisée avec prudence. Pour un grand nombre d'actes économiques, les ratios ne sont pas qu'une première étape. Ils ne donnent au gestionnaire qu'un fragment d'information dont il a besoin pour décider et choisir.

L'intérêt des ratios réside essentiellement dans le fait qu'il permet des comparaisons soit sur plusieurs périodes, soit plusieurs entreprises. Les ratios permettent ainsi de présenter d'une manière pratique les résultats sur plusieurs exercices. L'absence de règles rigoureuses et de normes précise dans le domaine financier rend particulièrement intéressantes les comparaisons interentreprises, qu'ils seraient bien difficiles de réaliser sans recours aux ratios²⁷.

A- Les différents types de ratios

Il existe plusieurs types de ratios et les ratios habituellement utilisés peuvent être classés en trois groupes :²⁸

- Les ratios de structure et d'équilibre ;
- Ratios de gestion et d'activité ;
- Ratios de rentabilité.

A-1- Ratios de structure et d'équilibre

Caractérisant l'équilibre financier global de l'entreprise, les ratios financiers restent très appréciés par les banquiers. Ils servent surtout à comparer entre les grandes masses du bilan. Le ratio de structure financier est calculé à partir de l'actif permettant de caractériser la

²⁴ Patrice V., « Gestion financière », Edition Berti, Paris, 2004, P. 49.

²⁵ Marion A., « Analyse financière, concepts et méthodes », Edition, Dunod, Paris 2001, P. 32.

²⁶ Vizzavona P., « Gestion financière », Edition Attols, Paris, 2004, P. 49.

²⁷ Alain M., « Analyse financière: concepts et méthodes », Edition Dunod, Paris, 2004, P. 103.

²⁸ Melyon G., « Gestion financière », Edition Breal, Paris, 2007, P. 158.

composition du patrimoine économique de l'entreprise, de son outil de production en mettant en évidence les contraintes techniques, économiques et juridiques qui l'influent²⁹.

➤ **Ratio de financement permanent**

Il exprime la contribution des capitaux permanents de l'entreprise pour le financement de ses investissements, il exprime la règle de l'équilibre minimum et il doit être supérieur à 1. Lorsqu'il est supérieur à l'unité il dénote une autonomie financière et un FR positif, et pour un ratio inférieur à l'unité le fonds de roulement ne pourrait être financé convenablement cela veut dire que l'entreprise a complété l'acquisition des équipements par le recours aux dettes.

$$\text{Ratio de financement permanent} = \text{les capitaux permanents} / \text{actif non courant}$$

➤ **Ratio de financement propre**

Il exprime le degré de couverture de l'actif non courant par les capitaux propre. Il est également appelé ratio de fonds de roulement propre. Il doit être supérieur à 0,5.

$$\text{Ratio de financement propre} = \text{capitaux propre} / \text{actif non courant}$$

➤ **Ratio de financement des investissements**

Il permet par ailleurs d'apprécier l'aptitude de l'actif à se transformer en liquidité et donc à pouvoir rembourser les dettes. Il permet de constater le degré d'investissement de l'entreprise.

$$\text{Ratio de financement des investissements} = \text{actif non courant} / \text{total de l'actif}$$

➤ **Ratio de financement total**

Il permet de mesurer la part des ressources internes de l'entreprise. Il est également appelé ratio d'indépendance financière. Il doit être supérieur à 1/3.

$$\text{Ratio de financement total} = \text{capitaux propre} / \text{total passif}$$

²⁹ Pariente S., « Techniques financières d'évaluation », Edition Economica, Paris, 1995, P. 46.

➤ **Ratio d'autonomie financière**

Ce ratio mesure le degré de l'indépendance de l'entreprise vis -à-vis de ses créanciers, il doit être supérieur à 1. Dans ce ratio les capitaux propres doivent couvrir au minimum un tiers des dettes, plus le ratio est élevé plus l'autonomie financière de l'entreprise est grande.

$$\text{Ratio d'autonomie financière} = \text{capitaux propre} / \text{total des dettes}$$

A-2- Ratios de liquidité

Ces ratios rapprochent des éléments de l'actif et du passif et il permettent d'apprécier la solvabilité et la liquidité de l'entreprise.³⁰

➤ **Ratio de liquidité générale**

Il mesure la capacité de l'entreprise à couvrir ses dettes à court terme en utilisant ses actifs à court terme, il doit être supérieur à 1. Lorsque ce ratio est supérieur à 1, cela signifie qu'il existe un fonds de roulement positif. Un ratio égal à 1 est généralement considéré comme insuffisant pour assurer une bonne solvabilité à court terme, l'entreprise ne disposant pratiquement d'aucune marge de sécurité.

$$\text{Ratio de liquidité général} = \text{actif courant} / \text{passif non courant}$$

➤ **Ratio de liquidité réduite**

Mesure la capacité de l'entreprise à couvrir ses dettes à court terme avec les valeurs réalisables et les disponibilités car la transformation des valeurs d'exploitation en liquidité est difficile. Ce ratio exclut les stocks puisque c'est la partie la moins liquide des actifs circulants, l'entreprise doit veiller à garder le niveau de ce ratio entre 0,3 et 0,5.

$$\text{Ratio de liquidité réduite} = (\text{valeurs réalisables} + \text{valeurs disponibilité}) / \text{passif non courant}$$

➤ **Ratio de liquidité immédiate**

Mesure la capacité de l'entreprise à couvrir ses dettes à court terme avec ses disponibilités, il doit être supérieur à 0,2 et 0,3. Ce ratio est le plus utilisé par les banquiers.

$$\text{Ratio de liquidité immédiate} = \text{valeurs disponibilités} / \text{passif non courant}$$

³⁰ Mondher B., op cit, P. 74.

A-3- Ratios de gestion

Ces ratios fournissent les indications quantitatives les plus riches pour l'analyse du bilan, en effet ils traduisent le rythme auquel certains éléments du bilan sont renouvelés, ils permettent d'analyser les trois composantes de BFR qui sont les stocks, les créances et les dettes à court terme, nous distinguons :

➤ Ratio de rotation des créances clients

Ce ratio permet de calculer le délai moyen de paiement accordé pour les clients. C'est le temps qui s'écoule entre la vente et le moment où le client effectue son règlement. Il dépend de quatre facteurs : la valeur unitaire du produit ou des marchandises vendus, la durée de vie du produit, le rythme de croissance et le taux de concentration du secteur.³¹

$$\text{Délai des créances clients} = \frac{\text{client et compte rattaché + effets à recevoir + EÉNE}}{\text{chiffre d'affaire en TTC}} \times 360$$

➤ Ratio de rotation des crédits fournisseurs

Ce ratio permet de calculer le délai moyen de paiement accordé par les fournisseurs, plus ce délais est élevé plus la situation est bonne pour l'entreprise. C'est le temps qui s'écoule entre l'achat par l'entreprise d'une marchandise et le moment où celle-ci effectue le paiement, c'est une ressource pour l'entreprise. En effet, celle-ci dispose des biens ou des marchandises achetées avant de les payer. En théorie, plus ce délai est important, plus cela fournit des ressources financières à court terme à l'entreprise.³²

$$\text{Délai du crédit fournisseur} = \frac{\text{court terme fournisseurs + effets à payer}}{\text{achats en TTC}} \times 360$$

➤ La répartition de la VA

La valeur ajoutée (VA) permet à l'entreprise de rémunérer son personnel, d'apporter sa contribution à la collectivité sous forme d'impôts et taxes et d'avoir sa propre rémunération(CAF). La valeur ajoutée est répartie entre tous les acteurs de l'entreprise. Afin de bien apprécier cette répartition, il serait utile pour le banquier de calculer un certain nombre de ratios :

³¹ Rivet A., « Gestion financière, analyse et politique financière de l'entreprise », Edition Ellipses, Paris, 2003.P. 42.

³² Ibid...P. 43.

$$\begin{aligned}
 R1 &= \text{frais du personnel} / \text{VA} \\
 R2 &= \text{frais financier} / \text{VA} \\
 R3 &= \text{impôts et taxes} + \text{IBS} / \text{VA} \\
 R4 &= \text{amortissements} / \text{VA} \\
 R5 &= \text{CAF} / \text{VA}
 \end{aligned}$$

Dans le cas où l'entreprise réalise une valeur ajoutée importante, mais sa rentabilité se révèle insuffisante, le calcul des ratios précédents permet de déterminer les postes sur lesquels des économies peuvent être réalisées.

A-4- Ratios de rentabilité

Un ratio de rentabilité établit une relation entre le résultat d'une action ou d'une activité et les moyens mis en œuvre dans ce but. Ces moyens font référence à un capital économique ou à un capital financier. Le souci d'homogénéité doit viser à comparer un résultat économique avec une définition économique " du capital utilisé, de même si l'on adopte une vision plus financière³³.

➤ Ratio de rentabilité globale

Ce ratio mesure la rentabilité de l'entreprise.

$$\text{Ratio de rentabilité globale} = \text{CAF} / \text{CA}$$

➤ Ratio de rentabilité financière

Ce ratio intéresse les associés, les investisseurs potentiels et les ménages, la rentabilité financière est un indicateur de la capacité de l'entreprise à rémunérer les associés. Ce ratio doit être suffisamment élevé pour que l'actionnaire accepte de confier son épargne à l'entreprise.³⁴

$$\text{Ratio de rentabilité financière} = \text{résultat net} / \text{capitaux propres} \quad (10\% \text{ min})$$

➤ Ratio de rentabilité économique

Ce ratio dit de rentabilité économique traduit la capacité de l'entreprise à vendre avec profit un produit ou une marchandise à un marché donné, indépendamment de toute politique de financement, d'amortissement fiscal et d'impôt sur les bénéfices. Ce ratio apprécie la

³³ De la bruslerie H., « Analyse financière et risque de crédit », Edition Dunod, Paris, 1999, P. 162.

³⁴ Piget P., « Gestion financière de l'entreprise », Edition Economica, Paris, 2005, P. 104.

rentabilité brute des investissements de l'entreprise, dont les investissements à long terme (immobilisations), et à court terme (Besoin en fonds de roulement)³⁵.

$$\text{Ratio de rentabilité économique} = \text{EBE} / \text{CA}$$

➤ **L'effet de levier :**

L'effet de levier permet de connaître l'impact d'un emprunt sur la rentabilité d'une entreprise. Il peut être présenté sous la formule suivante:

$$\text{Rf} = \text{Re} + (\text{Re} - \text{i}) \times \frac{\text{DLMT}}{\text{CP}}$$



Différentiel de l'effet de levier **Bras de levier**

Avec : Rf : Rentabilité financière

Re : Rentabilité économique

DLMT : dettes à long et moyen terme

CP : capitaux propres.

Appréciation de l'effet de levier :

Re > i : effet de levier positif. Dans ce cas, le financement par l'emprunt est bénéfique pour l'entreprise.

Re = i : effet de levier nul.

Re < i : on parle alors d'effet de massue. Dans cette situation, l'entreprise doit autant que possible éviter l'endettement.

1)-3-2- L'analyse prévisionnelle (prospective)

Bien que l'analyse financière des trois derniers exercices renseigne sur la bonne situation passée et présente de l'entreprise, cela n'implique pas systématiquement un avenir stable et propice.

³⁵ OP cit. P. 104.

Ainsi, une étude prévisionnelle est nécessaire pour prendre connaissance des projets de l'entreprise dans le but de se faire une idée sur les capacités, les besoins, et les ressources qui seront dégagées au cours des exercices à venir pour essayer de mettre en place la structure de financement idoine.

Une analyse prévisionnelle repose essentiellement sur les documents suivants :

- Le plan de trésorerie ;
- Le plan de financement ;
- Le budget d'exploitation prévisionnel ;
- Les bilans et TCR prévisionnels.

A- Le plan de trésorerie

Il s'agit d'un instrument de gestion prévisionnel à court terme qui recense sur une période d'une année l'ensemble des recettes et des dépenses prévisionnelles de l'entreprise quelle qu'en soit leur origine ou leur destination.

Le plan de trésorerie permet à partir du rapprochement des recettes et des décaissements de déterminer mensuellement les insuffisances (ainsi que les excédents) de trésorerie de l'entreprise et par voie de conséquence, de fixer le montant et la durée des crédits à court terme.

B- Le plan de financement

C'est aussi un instrument de gestion prévisionnel qui établit des hypothèses sur les besoins de financement stable (investissement, remboursement des dettes à terme, croissance du fond de roulement) et les ressources pour y faire face (augmentation de capital, crédits à terme...).

Dans le cadre des crédits d'exploitation, le plan de financement est exigé quand l'entreprise fait une demande pour un crédit de compagnie. Dans ce cas, il reprend mensuellement les dépenses de la compagnie et les perspectives de commercialisation (ventes). Il permettra de fixer les périodes durant lesquelles l'entité enregistre des besoins de financement résultant du déphasage entre les dépenses et les rentrées de fonds.

C- Le budget d'exploitation prévisionnel

Le budget d'exploitation prévisionnel indique les objectifs de l'entreprise en matière de ventes pour l'exercice à financer. Il permet ainsi au banquier de se familiariser avec les projets d'extension commerciale de l'entreprise.

Les budgets sont interdépendants et leur établissement répond à une hiérarchie pour donner une vision simplifiée du fonctionnement de l'entreprise. En effet, chaque budget concerne une fonction bien précise de l'entité (budget d'investissements, budget de ventes, des approvisionnements,...)

Ce document comprend entre autre un plan de charge prévisionnel, le détail des ventes prévues par l'entreprise en quantité et en valeur,... etc.

D- Les bilans et TCR prévisionnels

L'analyse des bilans et TCR prévisionnels facilite au banquier l'appréciation des portées et conséquences de la politique financière appliquée par l'entreprise.

Les bilans prévisionnels exposent l'évolution de la situation patrimoniale de l'entreprise permettant ainsi d'estimer ses capacités futures à faire face aux différents engagements contractés. Quant aux TCR, ceux-ci retracent l'ensemble des produits et charges générés par les cycles d'exploitation futurs et permettent d'apprécier le degré d'intensité de l'activité de l'entreprise et son insertion dans le marché auquel elle appartient.

Section 2 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement

Tout comme le dossier de crédit d'exploitation, la banque devra rassembler tous les documents lui permettant de cerner au mieux l'entreprise désirant contracter d'investissement. Toute fois, son regard doit également porter sur les éléments sous-jacents à l'investissement et son impact sur l'environnement économique.

2-1- les documents constitutifs d'un dossier d crédit d'investissement

2-1-1- La demande de crédit :

Comme pour le cas de la demande de crédit d'exploitation, la demande de crédit d'investissement doit être signée par la personne habilitée, et doit porter le cachet de l'entreprise.

Dans cette demande, la relation doit mentionner le montant de crédit et sa destination.

2-1-2- Les documents administratifs :

Les documents administratifs ne diffèrent pas de ceux exigés lors d'une demande de crédit d'exploitation.

En outre, il peut être ajouté la décision d'octroi d'avantages par l'ANDI si le projet en est bénéficiaire ou, une autorisation par une autorité si cet investissement en est soumis.

2-1-3- Les documents fiscaux et parafiscaux :

Ils sont identiques à ceux exigés lors d'une demande de crédit d'exploitation.

2-1-4- Les documents commerciaux :

Pour une meilleure vérification des coûts d'investissement, la banque pourrait exiger des documents commerciaux, notamment :

- Les factures pro formas ou devis des équipements entrant dans le cadre de l'investissement ;
- Les états estimatifs de travaux et/ou les états d'avancement des travaux.

Il est à noter que ces documents peuvent figurer sur l'étude technico-économique, la banque ne les exige que dans le cas échéant.

2-1-5- L'étude technico-économique :

Comme son nom l'indique, l'étude technico-économique permet de mieux connaître le projet d'investissement surtout du point vue économique et technique.

Cette étude englobe généralement les volets suivants :

A- Présentation du projet

La présentation du projet d'investissement porte sur les éléments suivants :

- Présentation générale du promoteur, ses qualifications, et éventuellement son expérience dans le domaine ;
- Lieu d'implantation du projet ;
- Impact du projet sur l'environnement, et sur le plan social et économique (création d'emplois, possibilités d'exportation ou de substitution aux amortissements, ...).

B- L'étude technique du projet

La partie technique doit renseigner la banque sur le procédé technique se rapportant au projet.

Le banquier est souvent un novice en matière d'interprétation des données relatives à cette partie. Il est de ce fait conseillé d'obtenir des éclaircissements par des professionnels dans le domaine.

Entre autre, l'étude technique du projet porte sur :

- Le choix du procédé technologique ;
- La capacité de production des équipements choisis, et l'effectif nécessaire. Ceci peut permettre à la banque d'estimer le chiffre d'affaires techniquement réalisable par l'entreprise.
- Eventuellement, la durée de vie réelle des équipements. Si cette information viendrait à faire défaut, le banquier doit essayer de se renseigner auprès d'experts.
- Le planning de réalisation du projet et son coût détaillé.

En effet, l'étude doit mentionner le coût de chaque poste (frais préliminaires, équipements de production, équipements annexes,...). Cette mesure permettra –éventuellement- à la banque de déterminer les postes à financer.

C- L'étude économique du projet

Le volet économique du projet permet à la banque de connaître les possibilités économiques de réalisation des objectifs tracés par le promoteur.

Ainsi, l'étude technico-économique doit faire un état sur la concurrence dans le secteur où l'entreprise veut s'engager, et une estimation de l'offre et de la demande du produit. En outre, l'étude doit spécifier le produit que le promoteur souhaite lancer dans le marché, le prix de vente, ainsi que les consommateurs ciblés. En clair, le volet économique doit résumer les caractéristiques du marché où l'entreprise s'inscrit.

D- Le volet financier

L'étude doit déterminer le montant du concours souhaité par le promoteur et la structure d'investissement. Ainsi, l'étude technico-économique doit préciser le montant de chaque poste entrant dans la structure d'investissement.

2-2- L'évaluation du projet :

L'évaluation de projets est une technique qui permet à l'évaluateur de cerner et d'éviter les risques inhérents à la bonne réalisation du projet, et d'arrêter la structure de financement la plus adaptée. Cette évaluation peut s'effectuer par le banquier sur la base des documents transmis par la clientèle.

Mais avant de procéder à l'évaluation, le banquier doit avant tout analyser les données inscrites sur l'étude technico-économique, et les comparer aux données du marché.

L'évaluation de projets passe par deux étapes :

- Analyse de la viabilité du projet ;
- Analyse de la rentabilité du projet.

2-2-1- Analyse de la viabilité du projet

L'analyse de la viabilité permettra à son issue, d'éclairer l'évaluateur sur les possibilités de réalisation de ce projet, ainsi que ses chances de réussite et de pérennité.

L'analyse de la viabilité d'un projet d'investissement porte sur :

- Analyse du marché ;
- Analyse commerciale ;
- Analyse technique et des coûts.

A- L'analyse du marché

L'analyse du marché doit s'articuler autour de l'appréciation de l'offre et la demande du produit dont le promoteur souhaite la fabrication.

Cette appréciation doit tout d'abord être conjuguée au présent, c'est à dire connaître le degré de couverture de la demande actuelle, pour être ensuite projetée au futur, c'est à dire l'évolution de la demande dans les années à venir.

B- L'analyse commerciale

L'analyse commerciale repose sur 04 éléments, qui sont les « 04 P » et qui sont :

- Le produit ;
- Le prix ;
- La distribution ;
- La commercialisation.

C- L'analyse technique et des couts

L'analyse technique doit porter sur le processus de production choisi par le promoteur et son volume.

Egalement, la localisation du projet d'investissement doit être étudiée de près. Ainsi, il faudrait s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour que l'exploitation de l'entreprise se déroule dans les meilleures conditions (raccordement en eau et électricité, existence de réseau d'évacuation de l'eau usée,...)

L'analyse des coûts portera quant à elle, à tous les postes d'investissement et d'exploitation pour avoir à la fin, une estimation la plus proche possible sur les besoins réels de l'investissement.

A la fin de l'analyse de viabilité, l'évaluateur doit déterminer la durée de vie réelle de l'investissement. Cette durée est la plus petite des 03 durées énoncées ci-dessous :

- La durée de vie physique de l'investissement ;
- La durée de vie de la technologie ;
- La durée de vie du produit ;

La détermination de la durée de vie du projet est très importante pour le banquier. En effet, ce dernier ne doit jamais accorder un crédit pour une durée supérieure à la durée de vie réelle du projet.

Egalement, l'étude de viabilité du projet permettra à la banque de connaître le chiffre d'affaires techniquement et économiquement réalisable. Ces données vont servir de base de détermination de la rentabilité du projet.

2-2-2- analyse de la rentabilité du projet d'investissement

Dans l'évaluation d'un projet d'investissement, l'analyse de la rentabilité est de très loin l'étape la plus technique. En effet celle-ci, par le biais de critères d'évaluation spécifiques, a pour finalité d'apprécier la rentabilité et la liquidité d'un projet d'investissement jugé viable

et de s'assurer que ce dernier présente la meilleure opportunité financière comparé à d'autres possibilités d'investissement (les placements par exemple).

Il sera ainsi nécessaire d'évaluer le projet en deux temps :

- Avant la mise en place de la structure de financement : dans le but de déterminer la rentabilité intrinsèque du projet et les besoins de financement à couvrir.
- Après la mise en place de la structure de financement : en vue de mettre en place la structure de financement adéquate et d'analyser la rentabilité des fonds propres et l'impact de l'endettement sur celle-ci.

2-2-2-1- l'analyse avant le financement

L'objectif de cette analyse est de s'assurer que le projet générera un résultat qui sera apprécié par les flux de trésorerie dégagés durant sa durée de vie. Elle vise aussi à apprécier l'opportunité financière que le projet présente par rapport aux autres possibilités d'investissements et la capacité des ressources qui seront générées par le projet à faire face aux engagements de l'entreprise.

Afin de pouvoir mener à bien cette analyse nous procéderons en premier lieu à déterminer le besoin de fond de roulement, l'échéancier d'amortissement et les flux nets de trésorerie, en deuxième lieu nous présenterons les critères d'évaluation de la rentabilité de tout projet d'investissement qui aiderons ainsi le banquier à prendre une décision.

A- Détermination du BFR

Le BFR représente le fonds de démarrage nécessaire à la couverture de certaines charges d'exploitations durant la période de démarrage du projet, ces charges évoluent avec l'évolution de l'activité de l'entreprise.

Il est donc, directement lié au niveau d'activité. Conséquemment, tout changement affectant le niveau d'activité (le chiffre d'affaires) affecte nécessairement le niveau du besoin en fonds de roulement. Ainsi, la variation du BFR suit celle du chiffre d'affaires.

B- Echéancier d'amortissement

Il reprend les dotations aux amortissements de chaque investissement (amortissable) durant toute la durée de vie du projet, d'une manière à faire ressortir chaque année le total des amortissements y relatifs. Il permet ainsi de déterminer à la fin de l'exploitation la valeur résiduelle des investissements (VRI).

C- Détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI)

La valeur résiduelle des investissements « *correspond à la valeur restante de la revente des immobilisations corrigées des éventuelles incidences fiscales, autrement dit, elle représente la valeur nette comptable de l'investissement. Il s'agit, d'une rentrée de fonds supplémentaire dont il faut tenir compte en dernière année de la durée de vie du projet.* »³⁶.

D- Flux nets de trésorerie

Le calcul de la rentabilité économique de l'investissement repose sur la comparaison entre les recettes d'exploitation qu'il engendre par rapport aux dépenses qu'il peut apporter pour faire apparaître les flux nets de trésorerie. Ces derniers réalisent les entrées ou sorties de liquidités au sein de l'entreprise, ils permettent de mesurer l'intérêt pour l'entreprise de tout projet d'investissement. Selon ce mécanisme nous distinguons des flux générés par les capitaux propres et ceux générés par l'emprunt.

D-1- Les flux nets de trésorerie induit par les capitaux propres

Il s'agit de juger la rentabilité essentielle du projet, pour cela le banquier a pour fonction de déterminer les flux de trésorerie attendue de l'exploitation de l'investissement en question sur toute la durée de vie du projet, en tenant en compte du coût des capitaux propres de l'entreprise. Le mécanisme de calcul des flux de trésorerie est présenté dans l'annexe n°01.

D-2- Les flux nets de trésorerie induit par l'emprunt

Le banquier doit établir un échéancier de remboursement qui présente, année par année, la répartition du remboursement d'emprunt reprenant ainsi le principal, les intérêts (*dont les intérêts intercalaires*)³⁷ et par conséquent, l'annuité à payer et bien sûr les flux de trésorerie générés par cet emprunt qui seront calculés de la manière suivante :

³⁶ Jacques F., « Manuel d'évaluation des projets industriels », Edition Boeck, Paris, 1988, P. 103.

³⁷ Les intérêts intercalaires sont une rubrique de l'investissement qui représente des intérêts payés pendant où l'entrepreneur paye uniquement le principal de crédit sollicité. Cette période est dite la période de différé

Tableau n° 03 : Financement par emprunt.

Années	0	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Emprunt(1)	(1)					
Amortissement de l'emprunt.....(2)						
Intérêts(3)						-
Économie d'impôts (3) x IBS)(4)						
Flux nets	(1)	-(2)-(3) + (4)	-(2)-(3) + (4)	-(2)-(3) + (4)	-(2)-(3) + (4)	-(2)-(3) + (4)

Source : Langlois G ; Mollet M., « Gestion financière », Edition Foucher, Paris, 2003, P. 315.

E- Les critères d'évaluation de la rentabilité d'un projet d'investissement

Il s'agit de déterminer :

- La valeur actuelle nette (VAN) ;
- L'indice de profitabilité (IP) ;
- Le délai de récupération (DR) ;
- Et le taux de rentabilité interne (TRI).

Ces divers critères ont été élaborés pour tenir compte du double aspect de la décision d'investissement, à savoir, la liquidité et la rentabilité du projet et permettant d'accepter ou de rejeter le projet étudié.

E-1- La valeur actuelle nette (la VAN ajustée)

La valeur actuelle nette mesure « l'avantage absolu susceptible d'être retiré d'un projet d'investissement. Elle dépend donc de l'importance du capital investi dans le projet. Dès lors, elle ne permet pas de comparer des projets qui exigent des capitaux investis différents »³⁸. C'est le surplus monétaire dégagé par le projet après avoir récupéré les parts du capital investi initialement. Elle se calcule comme suit : ³⁹

$$VAN = \sum_{t=1}^n \frac{C_t}{(1+i)^t} - I_0$$

D'où :

I₀ : capital investi ;

³⁸ Delahaye .J ; Delahaye F., « Finance d'entreprise », Edition Dunod, France, 2009, P. 300.

³⁹ Damodaran A., « Finance d'entreprise », Edition De boeck université, Bruxelles, 2006, P. 1039.

CF : cash-flows⁴⁰ ;

i : taux d'actualisation ;

t : durée totale du projet.

Cet indicateur répondra à la question de savoir si l'entreprise peut, au terme de l'investissement, engendrer une richesse suffisante pour permettre le remboursement des sommes utilisées pour la réalisation du projet, en prenant compte du coût des ressources. La VAN doit, donc, être positive pour affirmer la rentabilité d'un projet. Dans le cas où elle serait négative, le projet en question sera rejeté systématiquement, cet indicateur peut être donc, un critère de rejet, mais aussi un critère de sélection⁴¹, entre des investissements ayant des mises de fonds identiques.

La VAN ajustée⁴² est sensiblement égale à cette VAN traditionnelle, mais elle est décomposée en deux parties (la VAN de base et la VAN économique).

➤ **La VAN de base**

Supposée financée exclusivement par capitaux propres ; elle n'est sensible qu'au seul risque d'exploitation ; elle mesure la valeur créée par le projet d'investissement dans l'hypothèse d'un financement intégral par capitaux propres. Elle est obtenue en actualisant les recettes nettes d'exploitation après impôts au taux requis par les actionnaires en l'absence d'endettement.

➤ **Une VAN du financement**

Qui mesure le supplément de valeur résultant d'un financement mixte par capitaux propres et emprunt ou crédit-bail. Elle est obtenue en actualisant les flux de trésorerie induits par le mode de financement.

Dans le cas d'un financement partiel par emprunt, ces flux sont :

- La recette d'emprunt ;
- Les dépenses des annuités de remboursement ;
- L'économie d'impôts résultant de la déductibilité fiscale des intérêts.

Ces flux étant certains, le taux d'actualisation et le taux sans risque (ou, en pratique le taux rendement d de l'emprunt).

⁴⁰ Les cash-flows attendus doivent être actualisés à un taux qui reflète le coût de financement de ces actifs (le coût de la dette et des fonds propres).

⁴¹ La VAN est un critère de sélection dans le sens où l'évaluateur choisit entre des projets dont les coûts d'investissement sont identiques celui qui affiche la VAN positive la plus importante.

⁴² Langlois G ; Mollet M., « gestion financière », Edition Foucher, Paris, 2003, P. 314.

➤ **Interprétations de la valeur actuelle nette**

Nous pouvons ainsi, avancer les interprétations suivantes :

- **VAN > 0** ⇔ le projet a récupéré le montant de l'investissement, a payé le coût des ressources et a enrichi l'entreprise d'un montant égal à la VAN, il est donc rentable.
- **VAN < 0** ⇔ les flux générés durant la période d'exploitation ne permettent même pas de récupérer les capitaux engagés, projet non rentable, il est à rejeter.
- **VAN = 0** ⇔ les flux générés durant la période d'exploitation permettront juste de récupérer le montant de l'investissement sans enrichir l'entreprise. Il s'agit d'une opération blanche.

La VAN est très sensible aux taux d'actualisation⁴³. Si ce taux est élevé, elle peut devenir négative.

➤ **Avantages et inconvénients de la valeur actuelle nette**

La méthode de la VAN présente plusieurs avantages parmi ces derniers nous trouverons que :

- La VAN est un critère de rejet, on rejette tout projet dont la VAN est négative ;
- La VAN est un critère de sélection, nous choisissons le projet qui affiche la meilleure VAN ;
- Elle tient compte de la valeur temporelle de l'argent.

De même, la méthode de la VAN présente certains inconvénients à savoir :

- Elle ne permet pas de comparer entre deux projets ayant des durées de vie déferentes;
- Le calcul de la VAN revêt une certaine subjectivité, il est fortement lié et sensible au choix du taux d'actualisation.

E-2- L'indice de profitabilité (IP)

La notion d'indice de profitabilité « est directement lié à celle de la valeur actuelle nette. Il peut être obtenu par le rapport entre la valeur actuelle des cash-flows actualisés et le capital investi »⁴⁴. Il peut être calculé comme suit :

$$IP = \frac{\sum_{t=1}^n \frac{CF_t}{(1+i)^t}}{I_0} = \frac{VAN + I_0}{I_0}$$

⁴³ Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de la VAN est le taux de rentabilité minimum exigé par les investisseurs.

⁴⁴ Chiha K, « Finance d'entreprise », Edition Houma, Alger, 2009, P. 145.

➤ **Interprétation de l'indice de profitabilité**

L'indice de profitabilité s'interprète par référence à la valeur actuelle nette. Il peut être :⁴⁵

- **IP > 1**, cela signifie que la valeur actuelle nette est positive, c'est-à-dire que le projet est rentable ;
- **IP = 1**, cela veut dire que la valeur actuelle du projet est nulle ;
- **IP < 1**, dans ce cas, la valeur actuelle nette est négative donc le projet n'est pas rentable.

Dans le cas d'une comparaison entre des projets de dépenses initiales différentes, c'est le projet dont l'IP est le plus important qui sera choisi.

E-3- Le délai de récupération (DR)

Delahaye J et Delahaye F définissent le délai de récupération comme suit « *le délai de récupération du capital investi est le temps au bout duquel le montant cumulé des cash-flows actualisés est égal au capital investi* »⁴⁶. Ainsi, Le DR est le délai nécessaire aux flux générés par l'exploitation pour égaler le montant de l'investissement global. Il est déterminé en nombre d'année et de mois. Il se calcule de la manière suivante :

$$DR = N_n + \frac{(N_{n+1} - N_n) \cdot \text{investissement initial} - \text{cumul inférieur}}{\text{cumul supérieur} - \text{cumul inférieur}}$$

Le délai de récupération détermine ainsi, la rapidité de récupération des fonds investis. C'est donc un critère de liquidité que de rentabilité.

➤ **Avantages et inconvénients du délai de récupération**

Parmi ces avantages, nous citons quelques-uns tels que :

- Facilité d'application ;
- Il tient compte de l'impact d'un projet d'investissement sur la liquidité de l'entreprise;
- Il donne une idée du risque que comporte un projet d'investissement ;
- Il tient compte de la valeur temporelle de l'argent;
- Il est facile à comprendre ;
- Il fournit une indication appréciable si le souci de liquidité est dominant.

⁴⁵ Idem... P. 146.

⁴⁶ Delahaye .J ; Dalahaye .F, « Finance d'entreprise », Edition Dunod, 2009, P. 302.

En plus de ces avantages, le DR de récupération quant à lui présente certaines limites parmi lesquelles nous distinguons :

- Il peut exclure les investissements dans la VAN est positive (il ignore les flux de liquidité intervenants après le délai de récupération) ;
- Il requiert l'établissement d'une période limite arbitraire ;
- Il défavorise les projets à long terme tel que la recherche et développement.

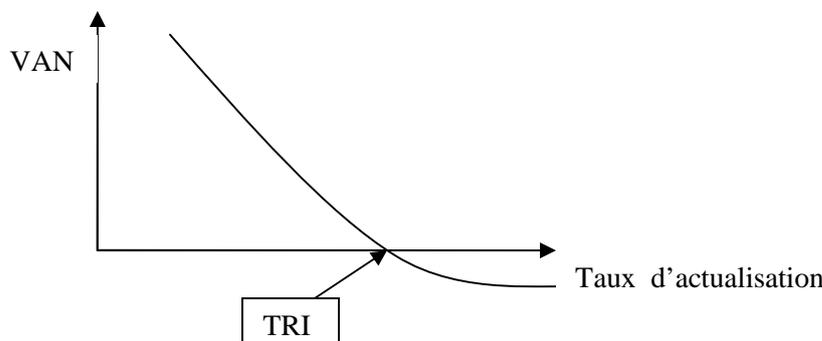
E-4- Le taux de rendement interne (TRI)

Le taux de rendement interne (TRI) « est le taux maximum auquel on peut rémunérer les capitaux ayant servi à financer le projet, sans que l'opération devienne déficitaire »⁴⁷. Aussi d'après Chiha K le taux de rendement interne (TRI) est « le taux d'actualisation pour lequel le total des valeurs actuelles des cash-flows d'exploitation d'un projet égal son capital investi. C'est donc le taux d'actualisation qui annule la valeur actuelle nette »⁴⁸. Il s'exprime de la manière suivante :

$$\sum_{t=1}^{n} \frac{CF_t}{(1 + TRI)^t} - I_0 = 0$$

Le TRI est l'indice le plus utilisé à travers le monde, il est à la fois un critère de sélection et de rejet et il nous dispense du choix d'un taux d'actualisation. Malheureusement, la difficulté de son mode de calcul ainsi que le champ de comparaison réduit auquel il est appliqué (projets de mêmes durées de vie et coûts d'investissement) font de lui un critère qui présente aussi des inconvénients.

Schéma n3 : Variation de la VAN en fonction du taux d'actualisation.



Source : Griffiths S., « Gestion financière », Edition CHIHAB, Alger, 1996, P. 136.

⁴⁷ Babusiaux .D, « Décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise », Edition Economica, Paris, 1990, P. 97.

⁴⁸ Chiha K, « Finance d'entreprise », Edition Houma, Alger, P. 146.

➤ **Avantages et inconvénients du taux de rendement interne**

Le TRI quant à lui présente aussi des avantages comme des inconvénients, alors nous retenons les avantages suivants :

- C'est un indicateur intrinsèque (propre au projet), il est indépendant de tout autre taux d'intérêt, contrairement au critère de la VAN qui suppose implicitement que les cash-flows nets dégagés par l'investissement sont réinvestis à un taux égal au taux d'actualisation ;
- Il est étroitement lié à la VAN et mène généralement aux mêmes décisions, le TRI contient certains inconvénients à savoir :
- Possibilité d'existence de taux multiples qui rend ce critère inutilisable ;
- Le risque de conflit avec le critère de la VAN ;
- Il n'a pas une signification financière réelle.

2-2-2-2- l'analyse après financement

Il s'agira, dans cette étape, d'évaluer la rentabilité des capitaux engagés c'est-à-dire de déterminer l'impact du financement (propre et externe) sur la rentabilité du projet pour mettre en place les conditions de crédit idoines. Pour ce faire, l'analyste devra d'abord déterminer les flux nets de trésorerie après financement, ensuite analyser ces derniers par le calcul des différents critères de rentabilité et de liquidité.

Cette étude, à la différence de l'analyse avant financement, intègre en sus des éléments avant financement, le plan de financement, l'échéancier de remboursement, les frais financiers, les intérêts intercalaires et leur amortissement, le remboursement de l'emprunt ainsi que les dividendes.

A)- détermination des flux de trésorerie après financement

La détermination des ces nouveaux flux nets de trésorerie se fait par l'élaboration d'un tableau Emplois/Ressources après schéma de financement. Ce dernier renferme de nouvelles valeurs additionnées à celles du tableau Emplois/Ressources avant financement

- **Au niveau des ressources** : les apports (capitaux propres) et les crédits (l'emprunt).

Toutefois, la CAF sera diminuée du montant des frais financiers et des dividendes et sera augmenté du gain d'impôts dû à ces frais financiers et aux dotations au amortissement des intérêts intercalaires.

- **Au niveau des emplois** : les intérêts intercalaires, le remboursement du principal et
- les dividendes.

Tableau n°03 : modèle des flux de trésorerie

Rubriques	Phase Réalisation		Phases Exploitation				
	-1	0	1	2	3	...	n
<u>Ressources :</u>							
- CAF							
- VRI							
- Récupération BFR							
- Apports							
- Emprunts							
TOTAL RESSOURCES (1) :							
<u>Emplois :</u>							
- Investissements initiaux							
- Variation BFR							
- Intérêts intercalaires							
- Remboursement de l'emprunt							
- Dividendes							
TOTAL EMPLOIS (2) :							
FLUX DE TRESORERIE : (1)-(2)							
Cumul des flux de trésorerie :							

Source : élaboré par nos soins à partir des cours 1ere année master module choix des investissements

A-1- Analyse des flux nets de trésorerie après financement :

Pour analyser les flux de trésorerie après financement, l'évaluateur cherchera à déterminer :

- La rentabilité des fonds propres et leur liquidité ;
- Et la rentabilité des emprunts.

➤ **LA RENTABILITE DES FONDS PROPRES :**

Afin de déterminer la rentabilité des fonds propres, le banquier doit faire usage des mêmes critères ayant permis d'apprécier la rentabilité intrinsèque du projet seulement, dans ce cas, ils seront désignés par les appellations suivantes :

- Délai de récupération des fonds propres (DRFP) ;

- Délai de récupération des fonds propres actualisé (DRAFP) ;
- Valeur actuelle nette des fonds propres (VANFP) ;
- Taux de rentabilité des fonds propres (TRFP).

➤ **Le délai de récupération des fonds propres (DRFP) :**

Le DRFP permet de connaître le nombre d'années et de mois nécessaires pour récupérer le montant des apports (fonds propres) à partir de la rémunération des actionnaires (Dividendes + Flux nets de trésorerie).

DRFP = n, tel que n solution de l'équation suivante :

$$\sum D_p + T_p - K_p = 0$$

Avec : D_p : Dividendes annuelles ;

T_p : Trésorerie annuelle ;

K_p : apport.

➤ **Le délai de récupération des fonds propres actualisé (DRAFP) :**

Le DRAFP permet de connaître le délai nécessaire pour que les flux nets de trésorerie actualisés, augmentés du montant actualisé des dividendes, égalise le montant actualisé des apports en capital. Il est déterminé de la manière suivante :

$$\sum_{p=0}^{p=n} (D_p + F_p - K_p) / (1+i)^p = 0$$

DRAFP = n, tel que n solution de l'équation suivante :

➤ **La valeur actuelle nette des fonds propres (VANFP) :**

La VANFP est donnée par la formule suivante (i : taux d'actualisation)

$$VANFP = \sum_{p=0}^{p=n} \frac{D_p + F_p - K_p}{(1+i)^p}$$

➤ **Le Taux de rentabilité des fonds propres (TRFP) :**

Il correspond au taux d'actualisation qui annule la VANFP, autrement il s'agit de :

i tel que **VANFP= 0.**

➤ **LA RENTABILITE DE L'EMPRUNT :**

L'emprunt, est un projet à part entière. A ce titre, il convient au préalable de calculer :

- La valeur actuelle nette de l'emprunt (VANE) ;
 - Le taux de rentabilité interne de l'emprunt (TRIE).
- **La valeur actuelle nette de l'emprunt (VANE)**

La VANE est la différence entre la valeur actuelle nette des fonds propres (VANFP) est la valeur actuelle nette du projet (VAN). Elle est donnée par la formule suivant :

$$\text{VANE} = \text{VANFP} - \text{VAN}$$

Elle permet de voir si le projet est rentable pour le bailleur de fonds (la banque en générale).

➤ **Le taux de rentabilité interne de l'emprunt (TRIE) :**

Le TRIE représente le taux net d'emprunt. Il est le taux d'actualisation pour lequel la VANE est nulle.

Le taux de rentabilité interne des emprunts est, donc, donné par la formule suivante :

$$\text{TRIE} = \text{Taux d'emprunt brut} (1 - \text{Taux IBS})$$

➤ **Appréciation de l'effet de levier :**

Celle-ci s'effectue à travers l'appréciation des différentes relations qui existent entre le TRIE et le TRI, dans la mesure où c'est la différence entre ces deux taux qui permet d'évaluer l'effet de levier procuré par l'emprunt.

- Si le **TRIE > TRI** :

Il y a effet de levier négatif autrement dit un effet de massue. La VAN des fonds propres (VANFP) est inférieur à la VAN du projet, et le TRFP inférieur au TRI. Dans ce cas, sauf nécessité, l'entreprise n'a pas intérêt à emprunter. En cas de recours forcé à l'emprunt, l'investisseur devra s'assurer que la VANFP reste quand même acceptable ou que la différence positive entre le TRFP et le TRI reste assez conséquente (positive).

- Si le **TRIE < TRI** :

Il y a effet de levier positif. Le TRFP sera nécessairement supérieur au TRI, alors que la VAN des fonds propres (VANFP) ne sera pas forcément supérieure à la VAN du projet (cela dépendra du taux d'actualisation). Dans ce cas, l'entreprise, que l'emprunt soit nécessaire ou pas, a tout intérêt à emprunter.

Section 3 : la décision finale et la mise en place du crédit

La décision finale sanctionnant l'issue du dossier de crédit reste sans doute le pas le plus important dans la relation banque-entreprise. Pour cette raison, les banques préfèrent prendre ces décisions par un groupe de banquiers appelé « comité de crédit ».

Egalement, les banques optent souvent pour la formule de « délégation de pouvoirs » afin de mieux contrôler les crédits octroyés, notamment ceux exigeant un décaissement important.

Dans cette optique, cette partie va être divisée en trois points : d'abord, nous allons nous intéresser à la présentation du comité de crédit. Ensuite, nous aborderons le système de délégation de pouvoirs. Enfin, nous allons essayer de connaître l'incidence de ce dernier point sur la rapidité du traitement des dossiers de crédit.

3-1- la décision finale du banquier

La décision finale sanctionnant l'issue du dossier de crédit reste sans doute le pas le plus important dans la relation banque-entreprise. Pour cette raison, les banques préfèrent prendre ces décisions par un groupe de banquiers appelé « comité de crédit ».

Egalement, les banques optent souvent pour la formule de « délégation de pouvoirs » afin de mieux contrôler les crédits octroyés, notamment ceux exigeant un décaissement important.

Dans cette optique, cette partie va être divisée en trois points : d'abord, nous allons nous intéresser à la présentation du comité de crédit. Ensuite, nous aborderons le système de délégation de pouvoirs. Enfin, nous allons essayer de connaître l'incidence de ce dernier point sur la rapidité du traitement des dossiers de crédit.

3-1-1- le comité de crédit

Le comité de crédit est le seul corps habilité à trancher sur une demande de crédit. Pour se prononcer, il devra synthétiser toutes les informations relatives au client, et également l'analyse financière de l'entreprise ou, l'évaluation du projet d'investissement, pour donner

son avis sur le dossier, et éventuellement donner une décision sur la suite de la relation banque-entreprise.

Il est généralement composé du chargé d'étude ; du chef de service crédit ; du fondé aux pouvoirs ; et du directeur d'agence.

3-1-2- la délégation de pouvoirs

Afin de mieux contrôler ses emplois, les banques limitent les montants que les agences peuvent avancer à leurs clients. Ce système est appelé « délégation de pouvoirs ».

Ainsi, et au-dessus d'un certain montant, les agences ne peuvent plus émettre des décisions d'octroi ou de rejet de crédits. Toutefois, elles préparent le dossier de crédit au comité habilité (direction régionale ou centrale), tout en mettant leur avis sur la suite à donner au dossier.

3-2- la mise en place du crédit

La mise en place du crédit s'effectue en trois grandes étapes : l'autorisation de crédit, la signature de la convention de crédit, et la signature de l'échéancier de remboursement et les billets à ordre.

3-2-1- l'autorisation de crédit

En cas d'avis favorable, il y a lieu d'établir une autorisation de crédit. Cette dernière doit mentionner toutes les informations concernant les conditions de crédit (numéro et date d'autorisation, type de crédit accordé, son montant, la durée et la période de différé, les garanties exigées) ; la banque devra alors contracter le client par une lettre de notification de crédit, pour que ce dernier se manifeste et signe une convention de crédit.

3-2-2- la convention de crédit

La convention de crédit est un contrat passé entre la banque et son client, et qui définit toutes les modalités d'accord du crédit.

Ainsi, il est porté sur la convention la désignation des parties contractantes, le type de crédit, son montant, sa durée, le taux d'intérêt et les modalités de remboursement.

Comme tout contrat, la convention de crédit oblige les deux parties contractantes à respecter toutes les clauses du contrat. Le cas échéant, il peut servir de document d'appui au tribunal compétent.

La signature de la convention de crédit équivaut à l'acceptation par le client des conditions de crédit. Dans cette optique, le client devra signer le tableau d'amortissement du crédit et la chaîne de billets à ordre.

3-2-3- L'émission d'une chaîne de billets à ordre et le tableau d'amortissement

Après la lecture du tableau d'amortissement et des chaînes de billets à ordre, le client doit les signer.

Les billets à ordre ainsi signés seront alors envoyés à la direction de financement des petites et moyennes entreprises (DFPME) qui peut les réescompter en cas de besoin. Ils seront renvoyés à l'agence par EES (Ecriture Entre-Siège) à chaque approche de tombée d'échéance, pour que cette dernière débite le compte du client.

Conclusion

Lors de ce second chapitre, nous avons essayé de retracer le cheminement d'un dossier de crédit, depuis son arrivée à l'agence jusqu'à la décision finale, qui sanctionne le traitement du dossier.

Pour accorder un crédit, le banquier doit porter une attention à deux éléments et appréciations. Tout d'abord l'élément subjectif, ou l'étude de la moralité de la relation, ainsi que l'étude de son environnement social. Ensuite l'élément objectif, et ce, par l'étude de sa santé financière. L'entreprise devant remplir ces deux critères pour aspirer à un crédit bancaire.

Avant d'accorder un crédit, le banquier aura à étudier minutieusement tous les éléments qu'un dossier de crédit peut en contenir, car le soucis majeur du banquier reste que le crédit qu'il accorde soit le plus sain possible

En effet, chaque crédit comporte des risques, et c'est au banquier de les détecter avant la mise en place de chaque crédit. Dans cette optique, les risques du crédit et les moyens de prévention dont dispose les banques feront objet d'étude lors de notre troisième chapitre.

Chapitre III

Etude d'un dossier de crédit d'investissement (cas pratique)

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

Pour mieux saisir ce qui a été développé précédemment, nous allons essayer dans le présent chapitre de présenter un cas concret qui concerne le financement d'une entreprise donnée, par la banque de développement locale agence 133 Bejaia, l'objectif de ce chapitre est, donc, d'examiner de près la relation banque-entreprise dans le contexte particulier de l'Algérie, à travers l'étude d'un dossier de crédit d'investissement. A cet effet, la première section s'intéressera à la présentation de l'organisme d'accueil à savoir l'agence BDL 133 puis on passera dans d'autres sections à l'analyse de la demande de crédit d'investissement.

Section 01 : PRESENTATION DE LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE LA STRUCTURE D'ACCEUIL

1).1. Présentation de la Banque de Développement Local

1).1.1. Présentation générale de la BDL

La banque de développement local (BDL), a été créée par décret n°85/84 du 30 avril 1985, suite à la restructuration du Crédit Populaire qui lui a cédé 39 agences.

Société Nationale, la BDL avait pour mission essentielle, à sa naissance, la prise en charge du portefeuille des entreprises publiques locales, EPL.

Jusqu'en 1995, ces entreprises ont participé pour 90% des emplois de la BDL, le reste étant constitué d'une clientèle très diversifiée, formée de petites entreprises privées et des prêts sur gage.

Avec l'avènement de l'autonomie des entreprises, la BDL a été transformée, le 20 février 1989 en Société Par Actions, dotée d'un capital social de 1440 millions de dinars.

Le processus d'assainissement/restructuration du secteur public économique local initié par les pouvoirs publics depuis 1994 et qui s'est soldé par la dissolution de 1360 entreprises publiques locales EPL, a eu de grandes incidences d'abord dans la composition du portefeuille de la BDL et ensuite dans ses résultats :

- Les entreprises publiques ne représentent plus aujourd'hui que 32% du portefeuille de la BDL ;
- La transformation des créances sur les entreprises publiques dissoutes, en obligations du trésor rémunérées, ainsi que la mise à niveau des fonds propres de la banque, qui ont été prises en charge par les pouvoirs publics d'une part et les actions d'assainissement et de développement engagés par la banque d'autre part, ont permis à la BDL de rétablir ses équilibres financiers et de renouer, depuis 2001, avec la rentabilité.

Guidé par le souci de renforcer les capacités financières de la BDL, conforter sa stratégie de développement et sa faculté à assurer le financement et la stimulation de l'activité économique, le Conseil

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

de la Monnaie et du Crédit (CMC)¹ a autorisé en mars 2004, l'augmentation du capital de la BDL, qui passe ainsi de 7 140 millions de dinars à 13 390 millions de dinars.

Sur le plan de l'activité, l'accroissement et la diversification de son portefeuille clientèle privée, industrielle et commerciale constitue désormais pour la BDL, un impératif de développement.

Elle compte y parvenir en fidélisant sa clientèle des PME actuelle et en s'employant à en démarcher de nouvelles. La BDL continuera à développer ses efforts vers le financement de cette clientèle tous secteurs confondus.

En ce qui concerne le financement des gros projets d'investissement nécessitant la mobilisation de ressources importantes, la BDL reste disponible à participer avec d'autres banques à des financements de type consortiaux lorsque l'opportunité se présente.

En parallèle, la BDL à l'instar des autres banques publiques s'est impliquée dans le financement des micros entreprises (dispositifs ANSEJ).

Le financement des professions libérales (médecins, pharmaciens, cliniques, avocats...) est un autre créneau financé par la BDL, du fait qu'il s'agit d'une clientèle dont les besoins en financement sont à sa portée et qu'elle constitue, en même temps, une clientèle pourvoyeuse de ressources stables.

Le financement des particuliers et des ménages qui présentent des perspectives prometteuses de rentabilités à moyen terme est un autre créneau que la BDL vient d'investir, à travers le Crédit Hypothécaire (financement de l'achat d'équipements domestiques) qui est également, par extension, un produit au service des entreprises algériennes puisqu'il est exclusivement destiné aux équipements domestiques qui sont montés et/ou fabriqués localement.

Par ailleurs la BDL compte mettre en place incessamment le Crédit aux Promoteurs Immobiliers.

Nous rappelons également que la BDL est la seule institution financière accordant des prêts sur gages. Cette activité à caractère social héritée des ex-Caisses du Crédit Municipal consiste à financer une frange de la population "non bancable" (ménage et particuliers) qui y trouve un palliatif attrayant pour répondre à ses besoins conjoncturels de trésorerie, en contrepartie du gage d'objets en or.

En fait la BDL entend se distinguer, par rapport à la concurrence, en se définissant comme étant la banque des PME, des professions libérales et des particuliers (crédit immobiliers...).

1).1.1 Structure et organisation de la BDL

À l'instar des autres banques, la BDL est composée d'un réseau implanté sur la quasi-totalité du territoire national.

Ce réseau est constitué :

¹ CMC : Autorité de supervision du secteur financier national.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

- d'une *Direction Générale* qui trace la politique globale de la banque ;
- d'une liste de quinze 18 directions centrales qui ont pour attributions le contrôle et l'assistance des directions régionales.

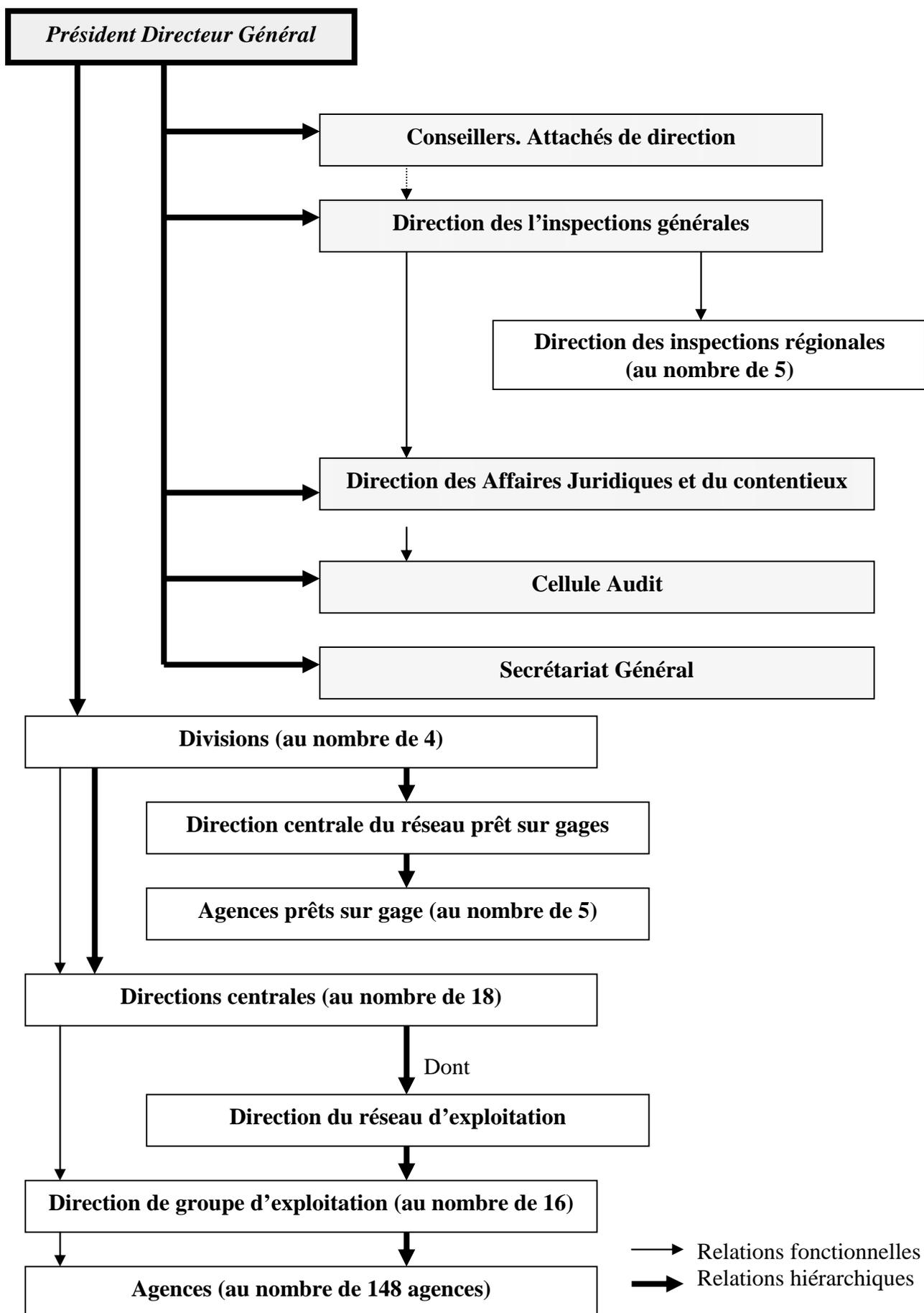
Il est à noter que parmi les 18 directions centrales dont dispose la banque, une direction est dite direction des prêts sur gage prend place dans la hiérarchie de la BDL qui a comme fonction le contrôle des différentes agences (05) spécialisées dans le prêt sur gage.

- d'un nombre de 16 directions régionales dirigées par la direction du groupe d'exploitation dont la principale fonction est l'animation et le contrôle des différentes activités effectuées par les agences qui leur sont rattachées.

- d'un réseau bancaire constitué de 152 agences (dont cinq (05) agences de prêts sur gage) réparties sur l'échelle nationale

Ces dernières ont pour missions de mettre en exécution la stratégie édictée par la direction générale. Parmi ces structures de base, existe celle sise à Alger (agence BDL 111) ; le lieu de déroulement de notre stage pratique.

Le schéma synoptique suivant permet de visualiser de pré l'organigramme de la BDL :



Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

1).1.1. Données statistiques sur la BDL¹

A. L'activité :

Les trois tableaux suivants permettent de visualiser clairement l'état de l'activité de la BDL pendant les années : 2013, 2014 et 2015.

L'activité

U : Millions de dinars

Rubriques	2013	2014	2015	% variation (15/14)
Total bilan	143 813	143 359	159 427	10
Fonds propres nets	4 244	5 099	5 464	7
Total hors bilan (engagements donnés)	8 493	11 794	14 116	20
Dépôts de la clientèle	93 576	104 448	112 203	7
Ressources en Dinars	9 012	11 019	13 029	18
Ressources en Devise	49 358	58 746	73 537	25

Les comptes de résultat

U : Millions de dinars

Rubriques	2013	2014	2015	% variation (15/14)
Produits bancaires	6 875	7 595	8 361	10
Charges bancaires	5 136	4 649	4 280	-8
Marge bancaire	1 739	2 946	4 081	39
Résultat de l'exercice	453	503	759	51

Autres indicateurs

U : Millions de dinars

Rubriques	2013	2014	2015	% variation (15/14)
Nombre de comptes clients	804 639	769 295	799 297	4
Total effectif	3 434	3 590	3953	10
Total agence	152	154	152	-1
Ratio de solvabilité	14 %	14 %	10 %	-29

B. Les ressources de la BDL :

Généralités

Rubriques	2013	%	2014	%	2015	%
A vue non rémunérés	32 517	35	46 546	45	46 894	42
A vue rémunérés	30 112	32	37 396	36	47 131	42
A terme	30 947	33	20 506	20	18 178	16
Total	93 576	100	104 448	100	112 203	100

La structure des ressources :

Les ressources des entreprises privés et des particuliers ont poursuivi leur ascension. Elles sont passées de 88.6 milliards de dinars en 2014 à 104.2 milliards en 2015, représentant ainsi un accroissement de 18 %, en hausse sensible par rapport à l'évolution en 2014 qui n'était que de 5 %, démontrant le dynamisme de l'action commerciale dans le drainage de l'épargne et la situation confortable du secteur privé qui prend une place de plus en plus importante dans la structure des ressources de la banque.

¹ Ce présent volet a été réalisé à partir des trois rapports d'activité de la BDL des années 2013, 2014 et 2015.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

En 2014 : 77 % des ressources sont auprès du secteur privé alors qu'en 2014 nous enregistrons une augmentation à l'ordre de 6 %. Le reste des ressources est détenu par des entreprises du secteur public.

La structure des emplois :

Le tableau suivant illustre les différents emplois effectués par la BDL.

Rubriques	2013	2014	2015	Var (14/13)	Var (15/14)
<i>Entreprises privées</i>	20 815	26 428	35 306	27	34
<i>Entreprises publiques et administration</i>	15 177	18 027	19 442	19	8
<i>Micro-entreprises</i>	4 706	4 956	4 623	5	-7
<i>particuliers</i>	834	4 329	8 779	419	103
<i>Prêts sur gage</i>	4617	4 192	4 095	-9	-2
<i>Autres</i>	3 209	812	1 292	-75	59

Les crédits consentis à la clientèle connaissent une augmentation de 25 %. Ce montant est ainsi passé de 59.7 milliards de dinars en 2014 73.5 milliards de dinars au 31/12/2015. Cette augmentation vient conforter celle qui a eu en 2014. Dans ce montant global des crédits consentis à la clientèle il est enregistré également une augmentation de 26 % des engagements par signature qui passent de 10.1 milliards de dinars en 2014 à 12.7 milliards de dinars en 2015.

En ce qui concerne les crédits destinés aux entreprises privés, ils ont connu une importante progression de 34 % par rapport à l'année précédente. Ainsi en 2015, les crédits aux entreprises privées se chiffrent à 35.3 milliards contre 26.4 milliards de dinars en 2014.

1).2. Présentation de la structure d'accueil (agence BDL liberté « 133 »)

L'Agence est la structure de base d'exploitation, de traitement et de suivi des différentes opérations de banque, de dépôts et de crédit. Elle constitue en elle-même un fonds de commerce dont elle assure le développement en fonction des orientations qui lui sont données.

L'agence BDL liberté est une agence principale qui fonctionne avec un seul directeur adjoint. Cette dernière a été créée en Mai 1995 et compte parmi son effectif 30 agents de catégories confondues.

1).2.1. Missions de l'agence :

En se référant à la circulaire 027/2001 de la BDL, l'agence BDL 133 est une agence principale pouvant, sous réserve du respect de la réglementation bancaire en vigueur, effectuer toute opération de banque, au sens de la Loi de la Monnaie et du crédit.

Les objectifs prioritaires qui lui sont assignés par la Direction Générale visent :

- Le développement de son fonds de commerce par l'amélioration des parts de marché de la banque dans la région et le lieu d'implantation de l'agence ;

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

- La contribution à l'amélioration des performances économiques de la banque en terme de résultat et de qualité de gestion.

Dans ce cadre, notre agence est investie des principales missions suivantes :

- Traiter les opérations bancaires confiées par la clientèle, entretenir et développer des relations commerciales suivies avec celle-ci ;
- Réaliser le plan d'action commercial ;
- Recevoir, étudier, décider et mettre en place les crédits dans la limite des prérogatives qui lui sont conférées par voie réglementaire, conformément aux règles et procédures internes (satisfaction des conditions préalables exigées et le recueil des garanties...) ;
- Assurer la gestion et le suivi des crédits décidés et des garanties exigées ;
- Traiter les opérations du commerce extérieur dans la limite des prérogatives conférées.

1).2.2. Relations entre les agences et les directions:

L'agence est dirigée par un Directeur nommé par le Président Directeur Général sur proposition du Directeur du Groupe d'Exploitation (D.G.E) et après avis du Directeur de la Direction du Réseau d'Exploitation (D.R.E), de la Direction des Ressources Humaines (D.R.H) et de la Direction de l'Inspection Générale (D.I.G).

L'agence est rattachée hiérarchiquement à la Direction du Groupe d'Exploitation de sa circonscription géographique, à laquelle elle doit rendre compte.

Elle entretient des relations fonctionnelles avec les agences de son Groupe d'Exploitation et l'ensemble des structures de la banque.

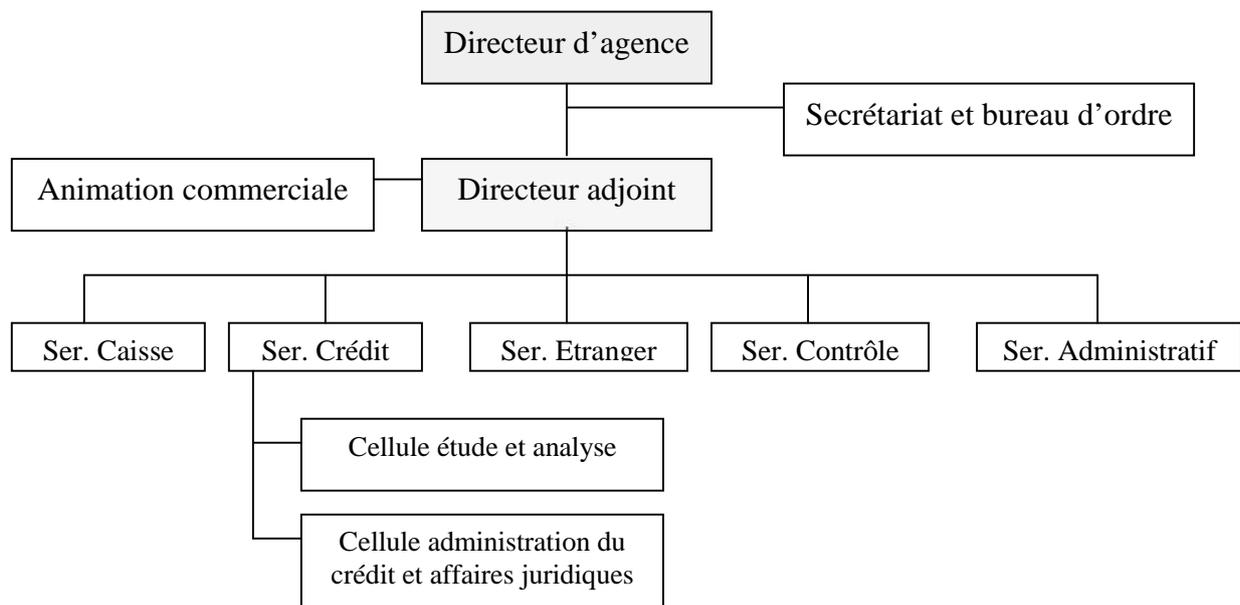
1).2.3.Fonctions de l'agence :

L'agence B.D.L 133 est organisée en six (06) principales fonctions qui sont :

- La caisse ;
- Le crédit ;
- Le commerce extérieur ;
- L'administratif ;
- Le contrôle ;
- L'animation commerciale.

1).2.4. Organigramme de l'agence B.D.L 133 liberté :

Selon la circulaire n° 027/2001, l'organigramme de l'agence se présente comme suit le montre l'organigramme suivant (voir page suivante) :



1).3. Présentation de la cellule crédit :

L'activité principale des banques consiste à exercer, à leur propre risque, le rôle d'intermédiaire entre les agents économiques qui disposent d'un surplus financier et ceux qui ont besoin d'un financement.

Les premiers prêtent leur argent à la banque qui s'en sert pour financer les seconds.

Les banques récoltent l'argent sous forme de dépôts de leurs clients.

Elles transforment ces dépôts en crédits pour le financement des besoins des particuliers/ménages, des entreprises et des pouvoirs publics.

L'intervention des banques a pour effet d'optimiser l'utilisation des ressources en rapprochant l'offre et la demande et d'augmenter ainsi l'efficacité de l'économie.

La vocation essentielle de la banque prise dans sa globalité est donc sa fonction de pourvoyeur de fonds. D'où l'intérêt que revêt la fonction crédit et l'importance du rôle que joue le compartiment chargé d'assurer cette fonction.

Au niveau de l'agence, la fonction crédit est prise en charge par le service crédit dont les missions principales:

- Entretien et développement des relations commerciales suivies avec la clientèle ;
- Assistance et conseil à la clientèle en matière de financement ;
- Etude des dossiers de demande de crédits et transmission des conclusions à la hiérarchie pour les crédits dépassant la délégation de l'agence ;
- Mise en place des crédits autorisés, exigences des garanties et assurance du suivi des réalisations ;
- Suivi en permanence de l'évolution des entreprises financées ;
- Confection et exploitation des statistiques engagements ;
- Recouvrement des créances ;

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

- Formalisation et présentation des dossiers de crédit à la Banque d'Algérie dans le cadre du contrôle à posteriori.

Au niveau de chaque agence, est constitué un comité de crédit présidé par le directeur d'agence et regroupant les chargés d'étude et éventuellement le chef du service exploitation.

Ce comité est chargé de se prononcer sur les demandes de crédits introduites par la clientèle. En principe, le directeur d'agence, directeur de ce comité, est doté d'un certain pouvoir de décision en matière de financement qui lui est attribué par la direction générale de la Banque sous forme de délégation.

Au niveau de la BDL, les agences ne bénéficient d'aucune délégation et les dossiers sont systématiquement transmis, après étude, à la hiérarchie ayant les prérogatives dont relèvent les dossiers.

Pour son fonctionnement, le service crédit entretient des relations directes avec les autres compartiments de l'agence et des relations indirectes, par le biais du directeur d'agence, avec les autres structures de la banque, notamment la succursale et les différentes directions centrales telles que :

❖ La Direction du Crédit au Secteur Privé (D.C.S.P) :

Assurant le traitement des dossiers de crédit en vue de leur présentation au comité de crédit Direction Générale, la participation à l'élaboration de la politique de crédit et à la vulgarisation des procédures et règles d'octroi et de mise en place des crédits ainsi que l'assistance et conseil aux agences et succursales dans le domaine de la distribution du crédit.

❖ La Direction du Crédit aux Entreprises Publiques (D.C.E.P) :

Elle est structurée en départements régionaux et assure les mêmes missions que la DCSP dans son domaine d'intervention qui concerne les entreprises du secteur public.

❖ La Direction du Contrôle des Engagements (D.C.E) : Son rôle est :

Le contrôle et le suivi à distance des engagements en relation avec le réseau d'exploitation, la gestion des centrales risques et impayés, le classement des créances dans le cadre des règles prudentielles, et la mise à jour du fichier clientèle à engagements.

❖ La Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (D.A.J.C) :

Pour s'assurer une assistance en matière juridique et la prise en charge des affaires contentieuses.

Le service crédit occupe une place privilégiée dans une agence bancaire car il constitue l'organe qui contribue le plus à la formation du produit de la banque en général et de l'agence en particulier de par son rôle prépondérant qui consiste à développer le portefeuille clientèle et fructifier les ressources de la banque en ayant un volume satisfaisant d'engagements sains.

Il est, de même, un centre très sensible dans l'organisation de la banque puisqu'il est chargé de gérer les risques liés aux opérations de crédit dans toute leur variété.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

Section 02 : étude d'un dossier de crédit d'investissement

Le présent dossier porte sur la réalisation d'un hôtel classe appartenant à la SARL AB & FRERES.

La SARL AB & FRERES est une entreprise privée qui évolue dans le domaine de l'hôtellerie, c'est une affaire familiale ayant déjà un hôtel à l'exploitation.

Inscrite auprès de l'agence nationale de développement des investissements (ANDI) et dans le cadre de l'extension de son activité, notre relation a introduit un dossier de crédit d'investissement nous sollicitant pour un financement bancaire à hauteur de 285 463 996 DA, représentant 65% du montant total du projet qui se lève à 445 755 996 DA.

Ce crédit sera destiné tels que souhaité par le promoteur pour le financement des constructions d'un montant de 91 524 000 DA ; la finition des travaux de maçonnerie d'un montant de 125 933 502 DA ; l'acquisition de l'ensemble des aménagements de 72 451 754 DA ; des meubles de 82 442 740 DA et du matériel roulant d'un montant de 4 636 000 DA.

Le crédit est sollicité sur une période 10 ans dont (02) ans de différé et (08) ans de remboursement.

2)-1- Identification des promoteurs et de leur activité

2)-1-1- Constitution du dossier

Le dossier présenté par notre relation comprend les documents suivant :

- Une demande de crédit ;
- Une copie conforme du registre de commerce ;
- Une copie conforme des statuts de la société ;
- Copie conforme de l'acte de propriété du terrain ;
- Copie de la carte d'identification fiscale ;
- Un extrait de rôle apuré ;
- L'attestation de mise à jour CNAS CASNOS ;
- Bilan et TCR de l'année précédente ;
- Bilans et TCR prévisionnels sur cinq ans ;
- Etude technico-économique ;
- Un exemplaire de l'acte d'éligibilité aux avantages de l'ANDI ;
- Factures pro forma des équipements à financer ;
- Rapport d'expertise ;

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

- PV d'assemblée générale ;
- Devis de réalisation ;
- Copie de rapport commissaire aux comptes des trois derniers exercices.

2)-1-2- Présentation des promoteurs

A- Historique de la relation

La relation s'est constituée sous forme d'entreprise à responsabilité limitée (SARL), sous la dénomination de CHPULAK & FRERES, en date du 02/01/1999, par devant maître MOHAND CHERIF HASSINA, elle est détenue par les frères associés AB. SARL AB & FRERES est enregistré au sein du centre national du registre de commerce 02/01/1999.

L'entreprise AB est domiciliée auprès des guichets de l'agence BDL « 133 » depuis 14/02/2013.

B- Capital et gérance

L'entreprise AB est une société à responsabilité limitée, pour un capital social de 100 000 DA, elle est gérée par Mr AB MOULOUD, gérant associé ; 50% des parts sociales.

Mr AB AZEDDINE, associé ; 50% des parts sociales.

Il est à noter que la famille AB est l'une des anciennes relations domiciliée aux guichets de la BDL « 133 » depuis 09/06/2005, dans le cadre de l'affaire « hôtel ESSALEM », géré par les mêmes associés.

C- Le siège social

Le siège social de l'entreprise de l'entreprise est sis à la route nationale 12 BIR ESLAM Wilaya de Bejaïa.

2)-2-Etude de la viabilité du projet

2)-2-1- Identification du projet

A- Objet du projet

Le projet est de type création. Il consiste effectivement en la réalisation d'un hôtel classe, en six (06) étages plus un rez de chaussée, soit :

- 50 chambres ;
- 05 suites appartements ;
- 01 salle de conférence ;
- 01 salle de restauration ;
- 01 cafétéria.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

Le projet en question jouit d'un agrément ANDI, par lequel il bénéficie des avantages fiscaux et para fiscaux :

- ✓ Application du taux réduit en matière de droits de douanes pour les équipements importés et entrant dans la réalisation de l'investissement ;
- ✓ Franchise de la TVA pour les et services, entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- ✓ Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- ✓ Au titre de la période d'exploitation, le projet a bénéficié d'une exonération de l'IBS et de la TAP pour les trois premières années d'activité.

B- Localisation du projet

Le choix du terrain d'assiette est fait à la sortie sud de la commune de Bejaïa sur la RN n° 12 BIR ESLAM, juste à coté de l'ancien hôtel géré par les mêmes associés.

La superficie du terrain destiné à abriter l'hôtel est de 1 228 m².

C- Etat d'avancement des travaux

Selon le rapport d'expertise et le constat de visite sur site :

- **Partie réalisée :**

- Le terrain appartenant à la famille des promoteurs d'un montant de 68 768 KDA.
- Un avancement de 20% des travaux de bâtiment qui est d'une valeur total de 91 524 KDA, soit une partie réalisée de 18 305 KDA.

C- Impact du projet

L'objectif principal du projet est l'extension de l'activité des promoteurs dans le domaine de l'hôtellerie et la maximisation des revenus de l'entreprise, cet investissement présente un certain nombre d'avantages sur différents plans :

Sur le plan économique, ce projet participera à l'amélioration de l'offre de services en matière de l'hôtellerie et de la restauration et répondra à une demande qui est de plus en plus exigeante.

Sur le plan économique, l'entreprise créera un certain nombre d'emplois permanents composés d'ouvriers et d'un personnel d'encadrement et de gestion soit un nombre total d'effectif de 54

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

employés au démarrage de l'activité, aussi d'autres emplois pourront être créés au fur et à mesure de son développement.

Le tableau suivant présente en détail le nombre d'effectif créé par l'entreprise lors du démarrage de son activité :

QUALITE	NOMBRE
DIRECTEUR D'HOTEL	1
CHEF DE RECEPTION	1
RECEPTIONNISTE	3
VEILLEURS DE NUIT	2
AGENTS DE SECURITE	2
AGENTS POLYVALENTS	2
GOVERNANTES	2
FEMMES DE CHAMBRE	7
JARDINIER	1
CHEF CUISINIER	1
CUISINIERS	4
AIDES CUISINIERS	3
PLONGEURS	4
MAITRES D'HOTEL	2
CHEFS DE RANG	3
SERVEURS	6
MAIN COURANTIER	1
ECONOME	1
DEMARCHEUR ACHETEUR	1
CHAUFFEURS	2
AGENTS DE LA BLANCHISSERIE	3
AGENTS SALLE DE CONFERENCE	2
TOTAL	54

2)-2-2- L'analyse du marché

Le marché de l'hôtellerie au niveau de la wilaya de Bejaïa est connu pour être l'un des plus porteurs. En effet, la ville revêt un caractère touristique, et connaît un engouement très important lors de la saison estivale de la part de touristes nationaux et étrangers.

A- Analyse de l'offre

Le parc hôtelier est composé actuellement au niveau de la wilaya de Bejaïa de 90 hôtels pour une capacité de 6 000 lits.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

Au niveau de la ville, il existe par ailleurs très peu d'hôtels classés, on en dénombre uniquement (10) sur le territoire de la commune (à savoir ROYAL, TABET, MADALA, THEZIRI, ZEPHYR, SOUMAM, SOPHOTEL, CRISTAL 1&2, ESSALEM). Ainsi, que (03) ou (04) hôtels en construction y compris l'hôtel en question, soit un manque de 600 lits au minimum.

B- Analyse de la demande

La wilaya de Bejaïa draine annuellement entre (01) et (02) millions de touriste, ce nombre connaît une augmentation de plus 60% pendant la saison estivale.

Ce manque a d'ailleurs pour effet le recours par les touristes à la location des maisons individuelles pour des prix avoisinant les 300 000 DA/mois.

En conclusion, le marché est porteur, notamment lors de la saison estivale ; l'offre est de loin insuffisante par rapport à la demande.

2)-2-3- L'analyse commerciale

L'analyse commerciale, va se porter sur les « 04 P » de Mc CARTHY, qui sont :

- ✓ Le produit (product) ;
- ✓ Le prix (price) ;
- ✓ La distribution (place) ;
- ✓ La promotion (promotion).

A- Le produit

Expérimenté dans le domaine de l'hôtellerie, le promoteur compte user de tous les moyens dont il dispose pour offrir à sa clientèle des services de meilleure qualité possible en matière de l'hôtellerie.

Le produit donc, il s'agit d'une prestation de service d'hôtellerie et de restauration.

B- Le prix

Les prix des prestations des services prévisionnels de l'affaire sont comme suit :

- ✓ Location d'une chambre simple : 6 500 DA/jour ;
- ✓ Location d'une suite : 8 000 DA/jour ;
- ✓ Restauration : 2 000 DA/couvert ;
- ✓ La salle de conférence : 80 000 DA/conférence.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

En général, la politique des prix pratiquée par l'entreprise est relative au prix utilisés par les hôtels de la place, nous tenons à rappeler que les promoteurs sont déjà gérants d'un autre hôtel de moindre importance. Les prix pratiqués par l'entreprise sont justifiés par la qualité des services offerts.

C- La distribution

Voyant que l'objet de cet investissement est la prestation des services la distribution dans ce cas concerne la localisation de l'hôtel qui sera repris en détail dans « *l'analyse technique* ».

D- La promotion :

L'entreprise AB est très connue dans la wilaya de Bejaïa par l'ancien hôtel « ESSALEM », cependant les promoteurs comptent user les différents moyens pour communiquer les services de leur nouveau hôtel à nouvel à la clientèle (panneaux publicitaires...etc.).

2)-2-4- L'analyse technique

A- LES équipements

Sur la base des factures pro formats, Les différents équipements que les promoteurs comptent acquérir sont d'une très bonne qualité, est d'une technologie moderne, et ils seront acquis localement.

B- Les fournisseurs des équipements

Les différents équipements seront acquis auprès de plusieurs fournisseurs locaux et connus, les factures pro formats présentés par le promoteur démontrent que le promoteur a déjà effectué le choix de ses équipements.

Le tableau suivant démontre la liste des fournisseurs par catégorie d'équipements :

Ensemble des aménagements et équipements	Les meubles et ameublements
<ul style="list-style-type: none">- CLIM CONCEPT- VERTICAL SOLUTION- GROUPE DECOR- SDE- ENERGIE LED- SNC MEHLEB	<ul style="list-style-type: none">- FAC LG- FAC SOGETEL- FAC SARL EQUIPRO- FAC GROUPE BCR VEDIA- FAC ETOILE MEUBLES- FAC GROUPE SERGE ROLAND- FAC LINA AZEM- FAC COVI- FAC EURL AC PC- FAC SEKKAI- FAC ETOILE MEUBLE

C- La localisation du projet

Nous rappelons que l'hôtel se situera dans la commune de Bejaïa sur RN n° 12 BIR ESLAM, cet endroit choisi par le promoteur est bien étudié ; il est situé sur un carrefour menant sur la sortie de la ville de Bejaïa vers les wilayas d'Alger d'un côté et les wilayas de Sétif et Jijel de l'autre.

L'hôtel sera visible pour toute personne entrant la ville de Bejaïa, le lieu est accessible facilement.

Ce lieu aussi facilite aussi l'activité de l'hôtel en matière d'approvisionnement pour les matières premières utilisées dans le restaurant et la cafétéria.

2)-2-5- L'analyse des coûts

A- Les coûts d'investissements

Pour mieux déterminer la partie restant à réaliser, nous avons jugé nécessaire de présenter les différentes rubriques d'investissements.

• Présentation des différentes rubriques d'investissement :

✓ Les terrains :

Le terrain fait l'objet d'un apport en nature par le promoteur existe déjà, il est d'une superficie de 1 228 m², le prix du mètre carré est estimé à 40 000 DA ; l'étude d'expertise prévoit un rabatement de l'ordre de 30% du coût du terrain, soit une valeur de l'ordre de 68 768 KDA.

✓ Les constructions :

Il s'agit d'un bâtiment à six (06) étages avec un RDC d'un montant de 91 524 KDA, la visite sur site et le rapport d'expertise ont démontré que les travaux sont achevés à environ 20% soit un montant de 18 305 KDA. Le reste à réaliser est d'un montant de 73 218 KDA.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

✓ Maçonnerie et finition des travaux :

Les travaux de finition sont estimés à 125 933 KDA.

✓ Autres aménagements et installations :

Ils sont d'un montant de 72 451 KDA

✓ Meubles et ameublements :

Suivant les factures pro formats, ils sont d'un montant de 82 442 KDA.

✓ Matériel roulant :

Le promoteur a déjà recommandé du matériel roulant auprès deux fournisseurs (AKBOU AUTO et EURL SAID CITROEN), et suivant les factures pro formats le montant se lève à 4 636 KDA.

✓ Le BFR est estimé à 3% du chiffre d'affaire et fait l'objet d'un apport par le promoteur.

Le tableau suivant résume les différentes rubriques d'investissement :

RUBRIQUES	Restant à réaliser
Constructions	73 219
Maçonnerie et finition des travaux	125 933
Autres aménagements et installations	72 451
Meubles et ameublements	82 442
Matériel de transport	4 636
Total	3581

B- La structure de financement :

Le promoteur sollicite un crédit pour le financement de l'ensemble des travaux de finition et l'acquisition de l'ensemble des équipements, le montant du crédit sollicité est de 285 463 KDA représentant 65% du montant total du projet qui est de 445 755 KDA.

Cependant, notre visite sur le site du projet a démontré que le promoteur a réalisé une partie des travaux, il s'agit de l'acquisition du terrain d'un montant de 68 768 KDA, et la réalisation d'une partie des constructions d'un montant de 18 305 KDA, ce qui fait un apport en nature par le promoteur de 141 978 KDA.

Nous avons constaté que le crédit sollicité représente 80% du coût de projet restant à réaliser, ce qui est jugé exagéré, ce qui nous amène à diminuer le montant de crédit à 65% du montant de projet

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

restant à réaliser qui est de **358 681 KDA** soit un crédit de 233 142 KDA, le reste des constructions doit faire l'objet d'un apport en numéraire par le promoteur.

Le tableau suivant représente la partie réalisé et le restant à réaliser du projet :

Rubriques	Montant total	Réalisé	Restant
Terrains	68 768	68 768	-
Constructions	91 524	18 305	73 219
Maçonnerie et finition des travaux	125 933	-	125 933
Autres aménagements et installations	72 451	-	72 451
Meubles et ameublements	82 442	-	82 442
Matériel de transport	4 636	-	4 636
Total	445 754	146 563	358 681

☞ Conclusion de l'étude de viabilité :

Nous pouvons résumer l'ensemble des éléments sur lesquels nous avons effectué notre étude comme suit :

- Le promoteur vient d'investir dans une activité permettant le développement et l'extension de sa part de marché dans le domaine de l'hôtellerie ;
- la localisation du projet est jugée favorable ;
- le projet présente un impact socio-économique favorable pour le développement ;
- les services offerts sont d'une très bonne qualité
- le marché de l'hôtellerie est porteur sachant que le déficit est de 6 000 lits en moyenne sans prendre en considération la saison estivale.

En considération de tous les éléments positifs qui peuvent ressortir de l'évaluation de la viabilité du projet, nous concluons que le promoteur vient d'investir dans une activité prometteuse, en raison de la forte demande qui existe sur le marché et nous estimons que le projet intervient dans un créneau porteur et ne connaîtra pas, de ce fait, des problèmes susceptibles de le mettre en péril. Ceci nous mène à évaluer sa rentabilité.

2)-3- Etude de la rentabilité du projet

Après avoir jugé de la viabilité du projet, nous passons maintenant à l'analyse de la rentabilité intrinsèque du projet.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

A travers cette partie, nous essaierons d'analyser la rentabilité du projet présenté par le promoteur à travers :

- une analyse de la rentabilité avant financement du projet ;
- une analyse de la rentabilité après financement du projet.

Sur la base de l'étude technico-économique présentée par les promoteurs et par manque d'informations et de données concernant la durée de vie du projet, l'étude de rentabilité ne portera que sur dix (10) ans dont huit (08) ans d'exploitation et deux (02) ans de réalisation et ce en prenant en considération la durée de vie des équipements de l'entreprise. Mais elle peut aller au-delà. Nous tenons à rappeler que la durée de vie comptable est différente de la durée de vie économique des équipements.

2)-3-1- Analyse de la rentabilité avant financement :

Pour se faire, on procédera aux étapes suivantes :

- Elaboration de l'échéancier des investissements ;
- Elaboration de l'échéancier des amortissements et détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI) ;
- Détermination de la variation du BFR.
- Elaboration des TCR prévisionnels
- Etablissement du Tableau Emplois/Ressources avant financement.

☞ Il est à noter que les montants figurant dans cette analyse sont en KDA.

a) *Elaboration de l'échéancier des investissements*

RUBRIQUES	2014	2015
Constructions	73 219	
Maçonnerie et finition des travaux	-	125 933
Autres aménagements et installations	-	72 451
Meubles et ameublements	-	82 442
Matériel de transport		4 636
Total	73219	287477

Les investissements présentés ci-dessous ne représentent que la partie restant à réaliser du projet.

b) *Echéancier d'amortissement :*

☞ Nous avons appliqué la méthode d'amortissement linéaire. (page suivante)

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

RUBRIQUES	MONTANT	DUREE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AMORTI
Constructions	91524	20	4576	4576	4576	4576	4576	4576	4576	4576	4576	4576	45762
Maçonnerie et finition des travaux	125934	20	6297	6297	6297	6297	6297	6297	6297	6297	6297	6297	62967
Autres aménagements et installations	72452	10	7245	7245	7245	7245	7245	7245	7245	7245	7245	7245	72452
Meubles et ameublements	82443	10	8244	8244	8244	8244	8244	8244	8244	8244	8244	8244	82443
Matériel de transport	4636	5	927	927	927	927	927						4636
TOTAL DU PROJET	376988	TOTAL AMORTI	27290	27290	27290	27290	27290	26362	26362	26362	26362	26362	268259

- *Calcul de la Valeur résiduelle de l'investissement (VRI) :*

VRI = Total investissement – Montant déjà amorti.

$$\text{VRI} = 445\ 755 - 268\ 259$$

$$\text{VRI} = 177\ 497 \text{ KDA.}$$

En prenant un BFR correspondant à 3% du CA¹, nous déterminerons le fonds de roulement nécessaire au démarrage de l'activité, et sa variation en fonction de la progression du chiffre d'affaires :

RUBRIQUE	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CA			116340	132960	149580	150060
% du CA			77,8%	88,9%	99,7%	100%
BFR			3490	3989	4473	4487
<i>BFR</i>		3490	499	484	0	

¹ Le détail du chiffre d'affaires sera représenté lors de l'élaboration du TCR.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

a) *Elaboration des TCR avant financement :*

Le TCR est élaboré afin de déterminer les soldes intermédiaires de gestion ainsi que la CAF avant financement. Avant d'établir le TCR avant financement, nous avons jugé important de présenter en premier lieu l'évolution du chiffre d'affaire ainsi que celle des charges d'exploitation.

i. *Evolution du chiffre d'affaire :*

Selon les prix pratiqué sur la place dans des hôtels similaires le chiffre d'affaire est estimé comme suit :

☞ la montée en cadence est estimée de 10% à 25% par an, nous avons pris un taux d'évolution de 10%.

✓ **La salle de conférence**

Le taux de remplissage moyen est de l'ordre de 70% lors de la première année et atteindra les 100% lors en pleine capacité.

Capacité (personnes)	40
Prix location/conférence	80
Rythme total des conférences	5
Taux d'utilisation la 1 ^{ère} année	70%
CA PLEINE APACITE/AN	4800

RUBRIQUES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution	70%	80%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
CA/an	3360	3840	4320	4800						

✓ **Le restaurant :**

Nombre total couverts	50
prix/couvert	2
Taux de remplissage 1 ^{ère} année	70%
Nombre jrs/an	300
CA PLEINE APACITE	30000

RUBRIQUES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de remplissage	70%	80%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
CA/an	21000	24000	27000							

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

✓ Les chambres doubles

Nombre de chambres	45
prix de location	6,5
occupation 1 ^{ère} année	70%
Nombre jours/an	360
CA PLEIN APACITE	117 000

RUBRIQUE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de remplissage	70%	80%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
CA/an	8190	93600	105300	105300	105300	105300	105300	105300	105300	105300

✓ Les suites

Nombre d'appartements	5
Prix de locations	8
Occupation 1 ^{ère} année	70%
Nombre de jours/an	360
CA PLEIN APACITE	14400

RUBRIQUES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de remplissage	70%	80%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
CA/an	10080	11520	12960	12960	12960	12960	12960	12960	12960	12960

Soit donc un chiffre d'affaires global :

CA/AN	116340	132960	149580	150060	150060	150060	150060	150060	150060	150060
-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

ii. L'évolution des charges d'exploitation

✓ Les consommations

Elles concernent les achats destinés à la cafétéria, le restaurant, les chambres et appartements, elles représentent 30% du CA du restaurant et les autres matières consommables sont estimées à 3 400 KDA.

✓ Les services

Comparativement à l'ancien hôtel les services peuvent représenter jusqu'à 20% du CA global.

✓ Les frais divers

Ils représentent généralement l'ensemble des assurances, les dons et les pertes de change lorsqu'il y a importation quelconque.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

✓ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes à supporter sont la TAP qui est de 2% du CA et l'IBS qui est de 25%, nous tenons à rappeler que la TAP ne sera redevable qu'après les 03 années d'exonération au même titre que l'IBS.

✓ Les frais de personnels

Le tableau suivant représente un état du personnel à employer et leurs masses salariales

QUALITE	NOMBRE	SALAIRE/MOIS	SALAIRE/AN	S.S.	FRAIS DE PERSONNELS
DIRECTEUR D'HOTEL	1	60	720	180	900
CHEF DE RECEPTION	1	40	480	120	600
RECEPTIONNISTE	3	30	1080	270	1350
VEILLEURS DE NUIT	2	20	480	120	600
AGENTS DE SECURITE	2	22	528	132	660
AGENTS POLYVALENTS	2	17	408	102	510
GOVERNANTES	2	30	720	180	900
FEMMES DE CHAMBRE	7	18	1512	378	1890
JARDINIER	1	16	192	48	240
CHEF CUISINIER	1	50	600	150	750
CUISINIERS	4	35	1680	420	2100
AIDES CUISINIERS	3	18	648	162	810
PLONGEURS	4	16	768	192	960
MAITRES D'HOTEL	2	35	840	210	1050
CHEFS DE RANG	3	30	1080	270	1350
SERVEURS	6	25	1800	450	2250
MAIN COURANTIER	1	30	360	90	450
ECONOME	1	35	420	105	525
DEMARCHEUR ACHETEUR	1	30	360	90	450
CHAUFFEURS	2	25	600	150	750
AGENTS DE LA BLANCHISSERIE	3	18	648	162	810
AGENTS SALLE DE CONFERENCE	2	25	600	150	750
TOTAL	54	625	16524	4131	20655

Nous allons procéder maintenant à l'élaboration du TCR avant financement.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

RUBRIQUES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CA	116340	132960	149580	150060	150060	150060	150060	150060	150060	150060
Matières premières	9700	10600	11500	11500	11500	11500	11500	11500	11500	11500
Services	17451	19944	22437	22509	22509	22509	22509	22509	22509	22509
VALEUR AJOUTEE	89189	102416	115643	116051	116051	116051	116051	116051	116051	116051
Frais de personnel	20655	20655	20655	20655	20655	20655	20655	20655	20655	20655
Frais divers	1745	1745	1745	1745	1745	1745	1745	1745	1745	1745
TAP	-	-	-	3001	3001	3001	3001	3001	3001	3001
EBE	66789	80016	93243	90650	90650	90650	90650	90650	90650	90650
dotations aux amortis	27290	27290	27290	27290	27290	26362	26362	26362	26362	26362
RBE	39499	52726	65953	63360	63360	64287	64287	64287	64287	64287
RNE	39499	52726	65953	47520	47520	48216	48216	48216	48216	48216
CAF	66789	80016	93243	74810	74810	74578	74578	74578	74578	74578

commentaires

La productivité (valeur ajoutée) est en progression durant les trois premières années, (montée en cadence) et à partir de la troisième année lorsque l'entreprise atteint sa période de croisière, la VA, va rester stable, pour sa rentabilité (le résultat net) nous constatons une dégression entre la troisième et la quatrième année cette situation s'explique par l'intégration des impôts et taxes.

Ainsi, Nous constatons que la CAF du projet est satisfaisante durant toute la durée de l'exploitation.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

e) Etablissement du Tableau Emplois/Ressources avant financement :

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF			66789	80016	93243	74810	74810	74578	74578	74578	74578	74578
VRI												177497
RECUP BFR												4487
TOTAL RESSOURCES	-	-	66789	80016	93243	74810	74810	74578	74578	74578	74578	256562
IMMOBILISATIONS	73219	287477										
BFR		3490	499	484	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL EMPLOIS	73219	290967	498	484	-	-	-	-	-	-	-	-
FLUX DE TRESORERIE	-73219	-290967	66290	79532	93243	74810	74810	74578	74578	74578	74578	256562
FLUX CUMULES	-73219	-364186	-297896	-218364	-125122	-50312	24498	99076	173653	248231	322809	579371
FLUX ACTUALISES (10%)	-73219	-264489	54756	59728	63685	46457	42193	38258	34828	31621	28787	89797
FLUX ACTUALISES CUMULES	-73219	-337708	-282953	-223224	-159539	-113083	-70890	-32632	2196	33817	62604	152401

f) Détermination et appréciation des critères de rentabilité :

i. Le délai de récupération (DR) :

$$DR = 4 + (50\,312 * 12 \text{ mois}) / (50\,312 + 24\,498)$$

DR = 4 ans et 8 mois.

ii. Le délai de récupération actualisé (DRA) :

Nous constatons que le cumul des flux actualisés cumulés devient positif entre la 6^{ème} et la 7^{ème} année d'exploitation :

$$DRA = 6 + [(12 \text{ mois} * 32\,632) / (32\,632 + 21\,96)]$$

= 6 ans et 11 mois.

Nous constatons que le DRA est un peu long mais d'un point de vue positif il est inférieur à la durée de vie du projet.

iii. La valeur actuelle nette (VAN) :

La VAN =152 535 KDA.

☞ Cette VAN est calculée par la formule VAN du tableur Excel ce qui explique la différence avec la VAN du TER. Nous pouvons constater que le projet est rentable.

iv. Le taux de rentabilité interne (TRI) :

Pour un taux d'actualisation (T) : $T_1 = 18\% \longrightarrow VAN_1 = 690.$

$T_2 = 20\% \longrightarrow VAN = -57\,394.$

Par interpolation linéaire : $TRI = 18 + [(20-18) \times 690] / (690 + 57\,394)$

TRI = 18 %.

Ce taux est bien supérieur au taux d'actualisation. Ceci veut implicitement dire que tout financement dont le coût est inférieur à ce taux générera une Valeur Actuelle Nette (VAN) positive.

v. L'indice de profitabilité (IP) :

Invest,initi + BFR	73 21	290 967	499	484
Actual (invest initi + BFR) à 10%	73219	264489	412	364
Total,invest,actualisés	33848			
IP	1,45			

$IP = 1 + VAN / \text{investis. Actualisé.}$

IP = 1,45.

C'est-à-dire que chaque dinar investi dans ce projet apportera 0.45 DA de gain, ce qui signifie que le projet est parfaitement rentable.

g) Appréciation des critères de rentabilité

Des critères de rentabilité ci-dessus, nous pouvons tirer les enseignements suivants :

- Le DR est très court (4 ans et 8 mois), le DRA (6 ans et 11 mois) il est long mais appréciable donc, la liquidité du projet est appréciable.
- La VAN dégagée atteste que la rentabilité intrinsèque du projet est satisfaisante ; l'entreprise connaîtra un enrichissement égal à **152 535 KDA**, et ce, après récupération de la mise de fonds initiale et le paiement du coût des ressources.
- L'indice de profitabilité (IP) nous donne un rendement non négligeable des capitaux engagés. Ainsi, un dinar investi rapportera 45 centimes. Autrement dit ; le capital initial investi va s'enrichir de 45 %.le projet est donc rentable.
- Le TRI qui est de 18%, exprime une rentabilité intrinsèque du projet très importante, ce qui affirme que ce projet peut supporter des coûts de ressources très élevés.

L'ensemble de ces indicateurs concordent à dire que le projet est rentable en lui-même :

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

Le DR est très court, le DRA est satisfaisant, la valeur actuelle nette est satisfaisante, de même que pour l'indice de profitabilité.

Après avoir analysé la rentabilité intrinsèque du projet, nous allons précéder dans l'analyse après financement afin d'estimer la rentabilité des capitaux investis, leur impact sur la rentabilité du projet et déterminer les conditions de crédit les plus adéquates.

2)-3-2- Analyse de la rentabilité après financement :

Le promoteur souhaite avoir son crédit sur une durée de 10 ans (08+2), vu le planning de réalisation qu'il a présenté et les nouvelles conditions concernant les apports du promoteur nous avons jugé d'un point de vue raisonnable et rationnel de mettre le crédit la deuxième année de réalisation, ce qui veut dire qu'une année de différé est suffisante, notre étude de rentabilité après financement portera donc par les conditions (6+1).

Il est à noter que les actionnaires comptent prélever à titre des dividendes 5% du RNE à partir de la quatrième année.

A-Analyse de la rentabilité des capitaux avec les conditions (06ans +1) :

Nous tenons à rappeler que le promoteur souhaite avoir un financement remboursable sur (10) ans Dont (02) années de différé.

Cette étude connaîtra les étapes suivantes :

- i. Elaboration de l'échéancier de remboursement ;
- ii. Elaboration des nouvelles dotations aux amortissements ;
- iii. Elaboration des nouveaux TCR prévisionnels ;
- iv. Etablissement du tableau Emplois/Ressources après financement sur la durée de vie du projet.

i. Elaboration de l'échéancier de remboursement :

RUBRIQUE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours		233143	233143	194286	155429	116571	77714	38857
Principal			38857	38857	38857	38857	38857	38857
Intérêts		8160	8160	6800	5440	4080	2720	1360
Annuité		8160	47017	45657	44297	42937	41577	40217

v. *Le taux d'intérêt utilisé est le taux en vigueur et qui est de 5,5% bonifié de 2%.*

ii. Nouvelles dotations aux amortissements :

☞ Les intérêts intercalaires sont amortis sur 3 ans.

Amorti. intérêts intercalaires	2720	2720	2720	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelles dotations	3001	30010	30010	27290	27290	26362	26362	26362	26362	26362

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

iii. Elaboration du TCR prévisionnel après financement :

☞ Le taux d'IBS est 25%.

rubriques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EBE	66789	80016	93243	90650	90650	90650	90650	90650	90650	90650
Nouvelles dotations	30010	30010	30010	27290	27290	26362	26362	26362	26362	26362
Frais financiers	8160	6800	5440	4080	2720	1360	-	-	-	-
RBE	28619	43206	57793	59280	60640	62927	64287	64287	64287	64287
RNE	28619	43206	57793	44460	45480	47196	48216	48216	48216	48216
CAF	58629	73216	87803	71750	72770	73558	74578	74578	74578	74578

Nous constatons que le résultat net et la CAF ont diminué à cause de la prise en charge des éléments financiers et les nouvelles dotations aux amortissements (amortissement des intérêts intercalaires).

iv. Etablissement du tableau de mobilisation :

RUBRIQUES	2016	2017	2018	2019
IMMOBILISATIONS	73219	287477		
VARIATION BFR		3490	499	484
INTER INRERCALAIRES		8160		
TOTAL INVESTISSEMENTS	73219	299127	499	484
EMPRUNT	-	233143		
APPORTS	73219	65984	499	484

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

A partir de ce tableau nous pouvons constater que le coût du projet a changé par l'intégration des intérêts intercalaires, et nous constatons que les apports sont d'un total de 140 186 KDA.

v. Etablissement du Tableau Emplois/Ressources après financement :

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF			58629	73216	87803	71750	72770	73558	74578	74578	74578	74578
VRI												177497
RECUP BFR												4487
Emprunt		233143										
Apports	73219	65984	499	484	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL RESSOURCES	73219	299127	59128	73700	87803	71750	72770	73558	74578	74578	74578	256562
Immobilisations	73219	287477										
Variation BFR		3490	499	484	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes						2223	2223	2223	2223	2223	2223	2223
Intérêts intercalaires	0	8160										
Remboursements			38857	38857	38857	38857	38857	38857	0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS	73219	299127	39356	39341	38857	41080	41080	41080	2223	2223	2223	2223
TRESORERIE	0	0	19772	34359	48946	30670	31690	32478	72355	72355	72355	254339
TRESORERIE CUMULEE	0	0	19772	34359	48946	30670	31690	32478	72355	72355	72355	254339

☞ CONCLUSION DE L'ANALYSE DE RENTABILITE DES CAPITAUX AVEC LES CONDITIONS (06+1) :

D'après ce tableau, nous pouvons constater que les flux de trésorerie sont nuls sur la période de réalisation et positifs sur la période d'exploitation. Cela veut dire que, pendant la période de réalisation du projet, le financement des investissements est assuré en totalité, et pendant la période d'exploitation, les ressources du projet sont supérieures à ses emplois (Besoins), ce qui engendre des flux de trésorerie excédentaires. Pour cela, nous avons décidé de diminuer la durée de crédit et par conséquent les nouvelles conditions de financement seront à l'ordre de (5+1), (05) ans de durée de crédit dont deux (01) année de différé de remboursement.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

Analyse de la rentabilité des capitaux avec les conditions (05+1) :

i. Elaboration de l'échéancier de remboursement :

RUBRIQU	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours		233143	233143	186514	139886	93257	46629
Principal		-	46629	46629	46629	46629	46629
Intérêts		8160	8160	6528	4896	3264	1632
Annuité		8160	54789	53157	51525	49893	48261

i. Etablissement Du TCR Prévisionnel Après Financement :

rubriques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EBE	66789	80016	93243	90650	90650	90650	90650	90650	90650	90650
Nouvelles dotations	30010	30010	30010	27290	27290	26362	26362	26362	26362	26362
Frais financiers	8160	6528	4896	3264	1632	0	0	0	0	0
RBE	28619	43478	58337	60096	61728	64287	64287	64287	64287	64287
RNE	28619	43478	58337	45072	46296	48216	48216	48216	48216	48216
CAF	58629	73488	88347	72362	73586	74578	74578	74578	74578	74578

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

i. Etablissement du Tableau Emplois/Ressources après financement :

☞ CONCLUSION DE L'ANALYSE DE RENTABILITE DES CAPITAUX AVEC LES CONDITIONS (05+1) :

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF			58629	73488	88347	72362	73586	74578	74578	74578	74578	74578
VRI												177497
RECUP BFR												4487
Emprunt		233143										
Apports	73219	65984	499	484	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL RESSOURCES	73219	299127	59128	73972	88347	72362	73586	74578	74578	74578	74578	256562
Immobilisations	73219	287477										
Variation BFR		3490	499	484	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes						2254	2254	2254	2254	2254	2254	2254
Intérêts intercalaires	-	8160										
Remboursements			46629	46629	46629	46629	46629	0	0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS	73219	299127	47127	47113	46629	48882	48882	2254	2254	2254	2254	2254
TRESORERIE	0	0	12000	26859	41718	23479	24703	72324	72324	72324	72324	254308
TRESORERIE CUMULEE	0	0	12000	26859	41718	23479	24703	72324	72324	72324	72324	254308

Avec les conditions de crédit (4ans+2), le projet reste rentable économiquement, nous avons décidé de diminuer le remboursement à (03) année ce qui nous amène à des nouvelles conditions de financement qui seront à l'ordre de (4+1), (04) ans de durée de crédit dont deux (01) année de différé de remboursement.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

Analyse de la rentabilité des capitaux avec les conditions (04+1) :

i. Elaboration de l'échéancier de remboursement :

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours	-	233143	233143	174857	116571	58286
Principal	-	-	58286	58286	58286	58286
Intérêts	-	8160	8160	6120	4080	2040
Annuité		8160	66446	64406	62366	60326

ii. Etablissement Du TCR Prévisionnel Après Financement :

rubriques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EBE	66789	80016	93243	90650	90650	90650	90650	90650	90650	90650
Nouvelles dotations	30010	30010	30010	27290	27290	26362	26362	26362	26362	26362
Frais financiers	8160	6120	4080	2040	-	-	-	-	-	
RBE	28619	43886	59153	61320	63360	64287	64287	64287	64287	64287
RNE	28619	43886	59153	45990	47520	48216	48216	48216	48216	48216
CAF	58629	73896	89163	73280	74810	74578	74578	74578	74578	74578

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

iii. Etablissement du Tableau Emplois/Ressources après financement :

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF			58629	73896	89163	73280	74810	74578	74578	74578	74578	74578
VRI												177497
RECUP BFR												4487
Emprunt		233143										
Apports	73219	65984	499	484	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL RESSOURCES	73219	299127	59128	74380	89163	73280	74810	74578	74578	74578	74578	256562
Immobilisations	73219	287477										
Variation BFR		3490	499	484	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes						2300	2300	2300	2300	2300	2300	2300
Intérêts intercalaires	0	8160										
Remboursements			58286	58286	58286	58286	-	-	-	-	-	-
TOTAL EMPLOIS	73219	299127	58784	58770	58286	60585	2300	2300	2300	2300	2300	2300
TRESORERIE	0	0	343	15610	30877	12694	72510	72278	72278	72278	72278	254263
TRESORERIE CUMULEE	0	0	343	15610	30877	12694	72510	72278	72278	72278	72278	254263

☞ CONCLUSION DE L'ANALYSE DE RENTABILITE DES CAPITAUX AVEC LES CONDITIONS (04+1) :

Avec les conditions de crédit (4ans+2), le projet reste rentable économiquement, nous avons décidé de remboursement à (03) année ce qui nous amène à des nouvelles conditions de financement qui seront à l'ordre de (3+1), (03) ans de durée de crédit dont deux (01) année de différé de remboursement.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

Analyse de la rentabilité des capitaux avec les conditions (03+1) :

☞ Nous allons précéder directement à l'élaboration du TER après financement

i. Etablissement du Tableau Emplois/Ressources après financement :

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF			58629	74576	90523	74810	74810	74578	74578	74578	74578	74578
VRI												177497
RECUP BFR												4487
Emprunt		233143										
Apports	73219	65984	499	484	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL RESSOURCES	73219	299127	59128	75060	90523	74810	74810	74578	74578	74578	74578	256562
Immobilisations	73219	287477										
Variation BFR		3490	499	484	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes						2376	2376	2376	2376	2376	2376	2376
Intérêts intercalaires	0	8160										
Remboursements			77714	77714	77714	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL EMPLOIS	73219	299127	78213	78199	77714	2376						
TRESORERIE	0	0	-19085	-3138	12809	72434	72434	72202	72202	72202	72202	254186
TRESORERIE CUMULEE	0	0	-19085	-3138	12809	72434	72434	72202	72202	72202	72202	254186

☞ CONCLUSION DE L'ETUDE DE RENTABILITE APRES FINANCEMENT AVEC LES CONDITIONS (03+1) :

L'établissement du tableau emplois/ressources selon les conditions (03+1) nous a fait apparaître que les flux de trésorerie cumulés de l'entreprise AB HOTEL sont négatifs pendant les deux premières années d'exploitation. Ces flux négatifs ne sont pas repris par d'autres qui les précèdent donc c'est une situation inacceptable.

A cet effet, nous pouvons affirmer que les conditions de financement (4+1) sont les plus adéquates au financement du projet en question. Donc nous devons opter pour Après avoir les conditions de financements les plus adéquates.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

Nous allons dans ce qui suit précéder au calcul des différents critères de rentabilité ainsi que leur appréciation.

vi. Calcul et appréciation des critères de rentabilité après financement avec les conditions (4+1):

a) Rentabilité des fonds propres

Nous allons précéder à la détermination de la trésorerie de l'actionnaire :

i. Le délai de récupération actualisé des fonds propres (DRFP) :

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Apports	73 219	65 984	499	484	0							
Trésorerie	0	0	343	15610	30877	12694	72510	72278	72278	72278	72278	254263
Dividendes						2300	2300	2300	2300	2300	2300	2300
TR ACTIONNAIRE	-73 219	-65 984	-155	15 126	30 877	14 994	74 810	74 578	74 578	74 578	74 578	256 562
TR ACTUALISEE (10%)	-73 219	-59 980	-128	11 360	21 089	9 311	42 193	38 258	34 828	31 621	28 787	89 797
TR ACT CUMULEE	-73 219	-133 199	-133 327	-121 968	-100 879	-91 567	-49 375	-11 116	23 712	55 333	84 120	173 916

$$\text{DRFP} = 6 \text{ ans} + (12 \text{ mois} \times 11\,116) / (11\,116 + 23\,712)$$

DRFP= 6ans et 3 mois.

ii. La valeur actuelle nette des fonds propres (VANFP) :

VANFP= 174 025 KDA.

☞ Remarque :

La VAN reportée ici est celle calculée en utilisant la fonction VAN du tableur Excel, nous avons opté pour cette dernière du fait qu'elle est plus proche de la réalité. Car la première est calculée en utilisant le coefficient d'actualisation qu'à trois décimales.

iii. Taux de rentabilité des fonds propres :

TRIFP=23%

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

☞ Commentaires

D'après les critères de rentabilité calculés ci-dessus, les fonds propres seront récupérés en 6 ans et 5 mois, ce délai de récupération est trop long, les fonds propres affichent une VAN très importante (174 025KDA) au taux d'actualisation de 10%, et un TRFP très élevé (23%) qui est largement supérieur au taux de placement

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crédit		233143				
Remboursement			58286	58286	58286	58286
Economie d'impôts	-	-	-	-	-	509
TR EMPRUNT	0	233143	-58286	-58286	-58286	-57776
TR EMPRUNT ACTUALISEE	0	211927	-48144	-43773	-39809	-35879
TR ACT CUMULEE	0	211927	163783	120010	80201	44322

b) Rentabilité de l'emprunt

i. Valeur nette de l'emprunt :

VANE=44 303.

ii. Taux de rentabilité interne de l'emprunt :

Le TRIE qui est égal au Taux Net d'Emprunt ne peut être calculé par la formule $TRIE = \text{Taux brut d'emprunt} \times (1 - \text{Taux IBS})$, à cause de l'exonération de l'IBS dont bénéficie l'entreprise en question et ce pendant les trois premières années d'exploitation. Cependant ce dernier ne peut en aucun cas être supérieur au TRI qui est de (23%) vu le taux d'intérêt de la banque qui est de 3,5% le TNE doit forcément être inférieur ou égal à ce dernier.

☞ Commentaire :

Nous constatons que : $TRIE < TRI$ et $TRFP > TRI$, ce qui exprime l'existence d'un effet de levier positif.

La différence : $TRI - TRIE$ sera très importante ce qui nous permet de visualiser l'importance de cet effet de levier.

Aussi nous pouvons apprécier la rentabilité de l'emprunt à partir de la formule suivante :

$$VANE = VANFP - VAN$$

$$VANE = 174\,025 - 152\,535$$

$$VANE = 21\,490 \text{ KDA.}$$

Nous constatons que la VANFP est nettement supérieure à la VAN.

Chapitre III : étude Pratique d'un dossier de crédit d'investissement

CONCLUSION DE L'ETUDE :

L'étude du dossier en question a prouvé que le projet de l'entreprise SARL AB est viable et rentable.

Au vu des éléments positifs abordés dans l'étude :

- ✓ l'enrichissement au terme de la durée de vie du projet égal à 152 535 KDA.
- ✓ le TRI est très satisfaisant (18 %) ;
- ✓ l'IP du promoteur est très intéressant (1.45) ;
- ✓ le gain net du promoteur (VANFP) est de 174 025 KDA ;
- ✓ le TRIFP est aussi très important (23%) ;
- ✓ Un effet de levier positif et intéressant qui fera que la rentabilité financière du projet soit supérieure à sa rentabilité économique ce qui signifie que l'emprunt est avantageux pour le promoteur.

Nous suggérons un avis favorable pour accompagner financièrement notre client par un CMT d'un montant de 233 142 780 DA remboursable en 05 ans dont deux ans de différé à un taux d'intérêt de 3.5%.

☞ Ce financement est subordonné au recueil des garanties suivantes :

- Hypothèque 1^{er} rang sur terrain et constructions ;
- Nantissement spécial matériel ;
- Caution solidaire des associés ;
- Gage du matériel de transport financé.

☞ Et aux conditions suivantes :

- Paiement direct des fournisseurs ;
- Centralisation du chiffre d'affaires au niveau des guichets de la BDL 133 ;
- Mobilisation successives suivant présentation de situations des avancements des travaux.

Conclusion générale

Conclusion générale

L'octroi de crédit est un acte de gestion d'une portée considérable, eu égard aux enjeux économiques et financiers qu'il génère, tant sur le plan de création de richesse et d'emploi que sur le plan de développement économique.

A travers ce mémoire, avons essayé d'exposer les différents crédits bancaires et les procédures relatives à leur octroi. Ainsi, la banque propose une gamme variée de crédits susceptibles de faire face à certains besoins exprimés par la clientèle en matière de financement. Chaque type de crédit bancaire renferme ses propres caractéristiques, toute demande de crédit et quelques soit sa nature devrait faire l'objet d'une analyse préalable et rigoureuse de la situation financière du demandeur de crédit. Cette analyse permettra au banquier de se faire une idée sur la solvabilité et la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la rentabilité des projets envisagés.

En effet, L'étude pratique du dossier de la SARL AB et Freres, nous a permis d'appliquer les diverses techniques d'évaluation dans un champ purement pratique et d'arriver à des conclusions concernant la faisabilité, la viabilité et la rentabilité du projet de l'entreprise SARL AB, celle-ci est confirmée par le calcul des critères usuels de la rentabilité :

La valeur actuelle nette(VAN) au taux d'actualisation de 10% est égale à 152 535 KDA ; ce qui signifie que la réalisation du projet en question va permettre à l'entreprise au de la durée du crédit (5ans) la récupération du capital investi et dégagé un surplus de 152 535 KDA.

Le taux de rentabilité interne (TRI) est de 18% ; est largement satisfaisant par rapport au taux d'actualisation choisi.

L'indice de profitabilité, qui est l'indicateur par excellence pour la prise de décision. Un IP de 1.45 au taux d'actualisation de 10% pendant cinq(5) ans, nous indique que le projet procurera une valeur supérieure à celle du capital investi ; autrement dit chaque un dinar investi rapportera 0.45 Dinars à l'entreprise.

Valeur actuelle nette des fonds propres(VANFP) est de 174 025KDA ; ce qui indique que le gain net du promoteur est appréciable.

Le taux rentabilité interne des fonds propres (TRFP) est de 23% et supérieur au TRI, ce qui induit un effet de levier positif.

Conclusion générale

Cependant ; nous tenons à signaler que le chargé d'étude au niveau de la BDL a émis un avis favorable pour le financement du projet en question par un crédit d'un montant de 160 000 000 DA, sur une durée de sept(7) ans dont deux années de différé.

Toutefois, la différence entre les conditions du crédit s'explique par quelques changements dans les données chiffrées fait par le chargé d'étude à savoir le chiffre d'affaire et la prise en compte de la valeur globale des constructions hors terrain

En fin, les résultats obtenus lors de cette étude nous conduisent à confirmer les hypothèses avancées au préalable.

Bibliographie

Ouvrages :

- Alin Beitone, Antoine Cazorla, Christine Dollo, Anne-Marie, « Dictionnaire des sciences économiques », Armand Collin, Paris, 2007.
- BABUSIAUX (D), « Décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise », Ed. ECONOMICA & TECHNIP, Paris, 1990
- BARREAU. J, DELAHAYE.J, DELAHAYE.F: « gestion financière », Ed DUNOD, Paris, 2004
- BEATRICE M, « diagnostic financier », Ed, EYROLLES, Paris 2003
- BERNET-Rolland L, « principes de techniques bancaires, éd DUNOD, Paris, 2002,
- BOUYACOUB Farouk, « l'entreprise et le financement bancaire », Casbah édition, 2003.
- CAUDAMINE G, MONTIER J, « Banque et marché financiers, » Ed ECONOMICA, Paris, 1998,
- CHAINEL A, « la banque et l'entreprise : les techniques actuelles de financement, édition la revue banque, 1989,
- DESCAMPS Christian, SOICHOT Jacques, «Economie et gestion de la banque » Ed, EMS, 2002,
- CHIHA. K : « finance d'entreprise, approche stratégique », Ed HOUMA, Alger, 2009.
- DAMODARAN A, « Finance d'entreprise », Ed De Boeck Université, Bruxelles, 2006.
- Elie Cohen : « Analyse financière », Ed, ECONOMICA, Paris, 2000.
- JACQUES F, Manuel d'évaluation des projets industriels Ed BOECK, paris, 1988
- LAHILIE.J : « analyse financière », Ed Dunod, Paris, 2007.
- MARION A, « Analyse financière, concepts et méthodes », Ed, DUNOD, Paris 2001
- 1998
- MONDHER. B : « gestion financière : diagnostic, évaluation, choix des projets et des investissements », Ed ECONOMICA, Paris, 2004.
- PATRICE VIZZAVONA : « gestion financière », Ed BERTI, Paris, 2004
- PARIENTE S, « techniques financière d'évaluations »Ed ECONOMICA, paris, 1995.
- PIGET.P : « gestion financière de l'entreprise »2^{eme} edition ECONOMICA, paris, 2005
- RIVET.A « gestion financière, analyse et politique financière de l'entreprise », Ed, ELLIPSES, Paris, 2003
- ROBERT H : « Evaluation financière des projets : ingénierie de projets décisions d'investissement » Ed Economica, Paris.1999.
- SIMON P : « Analyse financière et évaluation d'entreprise », Ed Pearson, paris ,2009.
- Sylvie de Coussergues, « gestion de la banque », Ed, Dunod, paris, 2007
- Sadi N, « l'analyse financière d'entreprise », Edition Harmattan, Paris, 2009.

Mémoires :

- BELATAF.S, BENZIANE.W & BERKATI.M, *Octroi de crédit, risques et garanties*, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2013.
- TAHTAT . K & TIGRINE. D, **le financement bancaire des entreprises**, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2013.

Codes et lois :

- Code civil algérien.
- Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative la monnaie et au crédit.
- Ordonnance n° 03 -11-du 26 aout 2003, relative à la monnaie et au crédit

Rapports et documents officiels

- les documents de la banque BDL agence 133.
- le plan comptable national.

Sites internet

- <http://www.banque-crédit.org>
- <http://www.mémoireonline.com>
- www.joradp.dz.

La liste des tableaux

Tableau n° 01 : Modèle bilan actif.....	31
Tableau n° 02 : Modèle bilan passif.....	32
Tableau n° 03 : financement par emprunt.....	57
Tableau n° 04 : modèle des flux de trésorerie.....	61

Liste des schémas

Schéma n° 01 : Détermination schématique du fonds de roulement.....33

Schéma n° 02 : Détermination schématique du besoin de fonds de roulement.....35

Schéma n° 03 : Détermination schématique de la variation de la VAN en fonction du TRI.....61

Table des matières

Introduction générale.....	1
Chapitre I : l'activité bancaire et le risque crédit	3
Introduction chapitre I	3
Section 01 : généralités sur les banques	3
1).1. Définition de la banque.....	3
1).2. Les fonctions de la banque	4
1).2.1. La fonction d'intermédiaire.....	4
1).2.2. La fonction de liquidité.....	4
1).2.3. la fonction relationnelle	4
1).3. Les différents types de banques commerciales	4
1).3.1. La banque de détail	5
1).3.2. La banque d'affaire	5
1).3.3. Les banques universelles.....	5
1).3.4. Les banques de marché.....	5
Section 02 : les crédits bancaires accordés aux entreprises	5
2).1. Définition.....	5
2).2. Le rôle de crédit.....	6
2).3. Les crédits à court terme.....	7
2).3.1. Les crédits par caisse.....	8
2).3.2. Les crédits par signature	11
2).4. Les crédits à moyen et long terme	12
2).4.1. Les crédits à moyen terme	12
2).4.2. Les crédits à long terme	13
2).4.3. Le crédit bail	13
Section 03 : Les risques liés à l'opération de crédit et les moyens de prévention	14
3).1. Les risques liés à l'opération de crédit	14
3).1.1. Le risque d'insolvabilité.....	14
3).1.2. Le risque d'immobilisation	15
3).1.3. Le risque de taux	16
3).1.4. Le risque de change.....	16
3).2. Les moyens de prévention	17

3).2.1. Application et respect des règles prudentielles.....	17
3).2.2. Le suivi des engagements.....	19
3).2.3. La mise en place des procédures internes.....	20
3).2.4. Les garanties.....	20
Conclusion chapitre I.....	23
Chapitre II : Etude et montage d'un dossier de crédit.....	24
Introduction chapitre II.....	24
Section 01 : Etude et montage d'un dossier de crédit d'exploitation.....	24
1).1. Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'exploitation.....	24
1).1.1. La demande de crédit.....	24
1).2. Identification du client demandeur de crédit et son environnement.....	25
1).2.1. La collecte d'information.....	25
1).2.2. Identification de l'environnement interne de l'entreprise.....	26
1).2.3. Identification de l'environnement externe de l'entreprise.....	27
1).3. Diagnostic économique et financier de l'entreprise.....	27
1).3.1. Analyse financière des documents financiers.....	28
Section 02 : Montage et étude d'un dossier de crédit d'investissement.....	51
2).1. Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement.....	51
2).1.1 la demande de crédit.....	51
2).1.2. Les documents administratifs.....	51
2).1.3. Les documents fiscaux et parafiscaux.....	52
2).1.4. Les documents commerciaux.....	52
2).1.5. L'étude technico- économique.....	52
2).2. L'évaluation du projet.....	53
2).2.1. Analyse de la viabilité du projet.....	53
2).2.2. Analyse de la rentabilité du projet.....	54
Section 03 : la décision finale et la mise en place du crédit.....	66
3).1. La décision finale du banquier.....	66
3).1.1. Le comité de crédit.....	66
3).1.2. La délégation de pouvoirs.....	67
3).2. La mise en place du crédit.....	67
3).2.1. L'autorisation d crédit.....	67
3).2.2. La convention de crédit.....	67
3).2.3. L'émission d'une chaîne de billets à ordre et le tableau d'amortissement.....	68

Conclusion du chapitre II.....	68
Chapitre III : cas pratique (Etude d'un dossier de crédit d'investissement).....	70
Introduction chapitre III	70
Section 01 : Présentation de la banque de développement local et de la structure d'accueil.....	70
1).1. Présentation de la banque de développement local	70
1).1.1 Présentation générale de la BDL	70
1).1.2. Structure et organisation de la BDL	71
1).1.3. Données statiques sur la BDL.....	74
1).2. Présentation de la structure d'accueil	75
1).2.1. Mission de l'agence	75
1).2.2.Relation entre les agences et direction.....	76
1).2.3. Fonctions de l'agence.....	76
1).2.4. Organigramme de l'agence BDL 133 liberté	76
1).3. Présentation de la cellule de crédit.....	77
Section 02 : Etude d'un dossier de crédit d'investissement	79
2).1.Identification des promoteurs	79
2).1.1. Constitution du dossier	79
2).1.2. Présentation des promoteurs	80
2).2. Etude de la viabilité du projet	80
2).2.1. Identification du projet	80
2).2.2. L'analyse du marché.....	82
2).2.3. L'analyse commerciale	83
2).2.3. L'analyse technique.....	84
2).2.4. L'analyse des coûts.....	85
2).3. Etude de la rentabilité du projet	87
2).3.1. Analyse de la rentabilité avant financement	88
2).3.2. Analyse de la rentabilité après financement	96
Conclusion chapitre III	106
Conclusion générale	107
Bibliographie	109
Liste des tableaux	111
liste des schémas	112

Résumé

Les banques sont des établissements financier qui collectent les dépôts du public et qui accordent des crédits aux entreprises et aux ménages.

A ce titre elles sont considérées comme la « Pierre angulaire » de toute économie, car elles jouent un rôle fondamental dans le financement de l'économie, leur santé traduit celle de l'économie nationale.

En effet, l'entreprise quelque soit sa taille, dans la plupart des cas, l'entreprise ne peut pas se contenter de ses ressources propres pour satisfaire continuellement tous ses besoins de financement, de ce fait elle devrait recourir aux ressources externes qui sont principalement le marché financier et la banque. Cela est d'autant plus valable dans une économie d'endettement, telle que l'économie algérienne, que la banque en tant que source de financement a toujours occupé une place primordiale dans le financement des entreprises algériennes.

A travers ce mémoire, avons essayé d'exposer les différents crédits bancaires dédiés aux entreprises et les procédures relatives à leur octroi.

Ce pendant, toute demande de crédit et quelques soit sa nature devrait faire l'objet d'une analyse préalable et rigoureuse de la situation financière du demandeur de crédit.

Cette analyse permettra au banquier de se faire une idée sur la solvabilité et la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la rentabilité des projets envisagés.